

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_56
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 10 mars 2026

1. Relevé de décision et Verbatim du conseil d'administration du 16 décembre 2025 (pour vote)

La délibération étant présentée pour décision

| | |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30 | Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0 |

VU l'article 12.6 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur ;
VU l'article 6 du règlement intérieur provisoire de l'université Marie et Louis Pasteur.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur provisoire, les procès-verbaux et verbatims des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le relevé de décision et le verbatim du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 16 décembre 2026.

Besançon, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 1.1 Relevé de décision du CA de l'université Marie et Louis Pasteur du 16 décembre 2025
Annexe 1.2 Verbatim du CA de l'université Marie et Louis Pasteur du 16 décembre 2025

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 16.03.2026
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 16.03.2026

Relevé de décision du conseil d'administration de l'université Séance du mardi 16 décembre 2025

Membres en exercice : 40

Quorum : 20

Administrateurs présents, absents et représentés

COLLEGE A (3/6)

- M. le professeur Hugues DAUSSY (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable / UFR SLHS) – **procuration reçue de M. Raymond Bourgeois**
- M. Antoine PERASSO (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) - **procuration reçue de Mme Elise MOREAU**
- Mme Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) - **procuration reçue de Mme Virginie WEESTEL**

Absents :

- Mme Virginie WESTEEL (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) – a donnée procuration à Mme Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER
- M. Emmanuel HAFFEN (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Laurent LARGER (Une nouvelle équipe pour une Université du 21e siècle) – a donné procuration à M. Frédéric PENEAU

COLLEGE B (5/6)

- M. Vincent WALTER (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) – **procuration reçue de Mme Anaïs POTRON**
- M. Romain BIARD (CGT - Expérimentons une Université de Service Public)
- M. Michel SAVARIC (Liste d'union syndicale pour une université démocratique et de service public)
- Mme Nadège POINSOT (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Cheikh Tidiane WANE (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) – **procuration reçue de Mme Ana Maria NOGAREDA**

Absents :

- Mme Anaïs POTRON (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable) – procuration donnée à M. Vincent Walter

PERSONNELS BIATSS (4/4)

- M. Jean-Yves RAUCH (Intersyndicale : A&I, ITRF.bio.o, Unsa éducation, Sgen-CFDT, SNPTES)
- Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT - Expérimentons une Université de Service Public) - procuration reçue de Mme Enora VAGNAUX
- Mme Valérie PEREZ (S'engager pour une Université solidaire, innovante et responsable)
- M. Frédéric PENEAU (Une nouvelle équipe pour une Université du 21e siècle) – **procuration reçue de M. Laurent LARGER**

USAGERS (2/6)

- Mme Selena PATOIS (Bouge Ton Campus avec la BAF)

- M. Lucas POITTEVIN (Bouge Ton Campus avec la BAF)

Absents :

- Mme Enora VAGNAUX (Pour une université libre et émancipatrice CGT-SE, UNEF, Solidaires Etudiantes) *ou son suppléant M. Loïs ECOFFET*
- Mme Cléa SAUSER (AEB pour une fac écolo, féministe et solidaire) *ou son suppléant M. Adem MESSAOUDI*

REPRESENTANTS ETS COMPOSANTES (3/4)

- M. Emmanuel FOLTETE (Représentant SUPMICROTECH)
- Mme Solenne RICOCHON (Représentant SUPMICROTECH)
- M. Samuel GOMES (Représentant UTBM 2) – a reçu **procuration donnée de M. Ludovic VITU**

Absents :

- M. Ludovic VITU (Représentant UTBM) - procuration reçue de M. Sanuel GOMEZ

PERSONNALITES EXTERIEURES (5/16)

- Mme Catherine BARTHELET (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) – **a reçu procuration de M. Éric SIMON**
- Mme Marianne SECHERESSE (ONR – CEA)
- M. Nicolas SAUVAGE (La Rodia) ou sa suppléante Mylène LOCATELLI
- Mme Laetitia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté) ou sa suppléante Mme Salima INEZARENE – **a reçu procuration de Mme Adeline NAZARENKO**
- Mme Aurélie GUILLOT (Lycée Pasteur) – **a reçu procuration de M. Charles DEMOUGE**

Absents :

- Mme Ana-Maria NOGAREDA (HEIG-VD) – a donné procuration à M. Cheikh Tidiane WANE
- M. Raoul BARTHEZ (DIXI Médical) - procuration reçue de M. Emmanuel BRUGGER
- Mme Mélanie HEINTZ (ALSTOM)
- M. Hubert TASSY (Saline Royale d'Arc et Senans) ou sa suppléante Isabelle SALLE
- Mme Elise MOREAU (CESER) – a donné procuration à M. Antoine PERASSO
- Mme Adeline NAZARENKO (ONR-CNRS) ou sa suppléante Mme Edwige HELMER-LAURENT – procuration donnée à Mme Laetitia MARTINEZ
- M. Eric SIMON (ONR – INSERM) ou sa suppléante Mme Marie MATTON
- M. Charles DEMOUGE (Représentant Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté) ou son suppléant Eric KOEBERLE
- M. Emmanuel BRUGGER (CRISTEL) ou son suppléant Damien DODANE – **procuration donnée à M. Raoul BARTHEZ**
- M. BRUGGER (CRISTEL) ou son suppléant Damien DODANE
- M. Raymond BOURGEOIS (BOURGEOIS SA) – **procuration donnée à M. Hugues DAUSSY**
- M. Sébastien MARTIN (Représentant du Grand Châlon)

PERSONNALITES INVITEES

Mme la Rectrice ou son représentant :

La séance est ouverte à 13h30 sous la présidence de M. Hugues DAUSSY, Président de l'université Marie et Louis Pasteur

À l'ouverture de la séance, 20 administrateurs sont présents et 9 administrateurs sont représentés.

1. Points d'informations

A 13h51, arrivée de M. Cheick Tidiane WANE, soit 21 administrateurs présents et 10 représentés.

2. Relevés de décision et Verbatims des conseils d'administration du 8 juillet, 14 octobre et 3 novembre 2025 (pour vote)

Relevé de décision et verbatim du 8 juillet 2025 :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Relevé de décision et verbatim du 14 octobre 2025 :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Relevé de décision et verbatim du 3 novembre 2025 :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A 14h15, arrivée de Mme Nadège Poinot, soit 22 administrateurs et 10 représentés

3. Affaires financières

Budget initial 2026 (pour vote)

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 29 Contre : 3 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Vente de gré à gré Mimento (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Effectif : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------|

| | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32 | Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|

Demande d'indemnisation des experts du Scientific Advisory Board (SAB) du Programme de recherche interdisciplinaire sur la fin de vie (PRI Fin de Vie) (pour vote).

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Admission en non-valeur (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Remises gracieuses (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Politique tarifaire 2026-2027 du centre de linguistique appliquée (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Un administrateur quitte la séance.

Politique tarifaire 2026-2027 de l'imprimerie centrale (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Prorogation du guide de l'agent en mission (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0 |

Plan d'actions 2026 du contrôle interne financier (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0 |

4. Ressources Humaines

Campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Suffrages exprimés : 29 Pour : 28 Contre : 1 |

*Départ de M. Mathieu DUCOUDRAY, invité permanent avec voix consultatif.
21 administrateurs sont présents et 10 représentés.*

Campagne d'emplois BIATSS (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0 |

Prorogation du plan égalité professionnelle (pour vote)

| | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31 | Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0 |

A 16h48, départs de M. Nicolas SAUVAGE, Mme Marianne SECHERESSE et Mme Catherine BARTHELET.

Soit 18 administrateurs présents et 9 représentés.

Mise à jour du tableau des Primes de fonctions responsabilité administrative (FRA)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 26 Contre : 1 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Mise à jour du tableau des Primes fonction responsabilité et recherche (FRR) (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 26 Contre : 1 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Mise en place d'un dispositif d'astreintes (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Affaires statutaires

Charte du mentorat (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Révisions des statuts du Collège de 1er cycle (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Création et Règlement intérieur du conseil des étudiants (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Affaires immobilières

6.1 Eco-campus – Réhabilitation du Bloc B Bâtiment F : Notification des marchés de travaux (pour vote)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Approbation des délibérations de la CFVU du 4 décembre 2025 (pour vote)

7.1 Bornes de l'année universitaire 2026-2027

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.2 Calendrier des vacances universitaires 2026-2027

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.3 E-Candidat Capacités d'accueil et calendriers 2026-2027

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A 17h30, Départ de Mme Aurélie GUILLOT.
Soit 17 membres présents et 8 représentés

7.4 Parcoursup - capacité d'accueil, attendus, critères généraux et d'examen des vœux 2026-2027

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.5 MonMaster - Capacités 2026-2027

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.6 Capacités MPOM (Médecine, Pharmacie, Odontologie ou de Maïeutique)

7.6.1 Capacités d'accueil en 2ème et 3ème année du premier cycle des formations MPOM et répartition par groupes de parcours

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.6.2 Procédure de passerelle relative à l'accès en 2ème cycle MPOM

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.6.3 Modalités accès MPOM hors UE-EEE-Suisse

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.6.4 Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en PASS et LAS pour admission en MPOM

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.7 Déclaration d'intention d'ouverture à l'alternance 2026-2027

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.8 Commission Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Bilan du 19 novembre 2025

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.9 Commission CVEC Réattribution du reliquat 2025

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.10 Travaux de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 25 novembre 2025 : demandes de subventions d'un montant supérieur à 23 000€

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.11 Accréditation Master M2E de l'INSPE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif 1 : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Université
Marie et Louis
Pasteur**

Conseil d'Administration

Séance du 16 décembre 2025

Ordre du jour :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2. Points d'informations | 1 |
| 1. Relevés de décision et Verbatims des conseils d'administration du 8 juillet, 14 octobre et 3 novembre 2025 (pour vote) | 7 |
| 3. Affaires financières | 8 |
| 3.1 Budget initial 2026 (pour vote) | 8 |
| 3.2 Vente de gré à gré Mimento (pour vote) | 29 |
| 3.3 Demande d'indemnisation des experts du Scientific Advisory Board (SAB) du Programme de recherche interdisciplinaire sur la fin de vie (PRI Fin de vie) (Pour vote)..... | 30 |
| 3.4 Admission en non-valeur (pour vote)..... | 30 |
| 3.5 Remises gracieuses (pour vote)..... | 31 |
| 3.7 Politique tarifaire 2026-2027 du Centre de Linguistique Appliquée (pour vote) | 32 |
| 3.8 Politique tarifaire 2026-2027 de l'imprimerie centrale (pour vote)..... | 32 |
| 3.9 Prorogation du guide de l'agent en mission (pour vote) | 33 |
| 3.6 Plan d'actions 2026 du contrôle interne financier (pour vote)..... | 34 |
| 4. Ressources Humaines..... | 37 |
| 4.1 Campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs (pour vote)..... | 37 |
| 4.2 Campagne d'emplois BIATSS (pour vote) | 43 |
| 4.3 Prorogation du plan égalité professionnelle (pour vote) | 51 |
| 4.4 Mise à jour du tableau des Primes de fonctions responsabilité administrative (FRA)..... | 52 |
| 4.5 Mise à jour du tableau des Primes fonction responsabilité et recherche (FRR)..... | 52 |
| 4.6 Mise en place d'un dispositif d'astreintes (pour vote) | 53 |
| 5. Affaires statutaires..... | 54 |
| 5.1 Charte du mentorat (pour vote) | 54 |
| 5.2 Révisions des statuts du Collège de 1 ^{er} cycle (pour vote)..... | 55 |
| 5.3 Règlement intérieur du conseil des étudiants (pour vote) | 56 |
| 6. Affaires immobilières..... | 61 |
| 6.1 Eco-campus – Réhabilitation du Bloc B Bâtiment F : Notification des marchés de travaux (pour vote) | 61 |
| 7. Approbation des délibérations de la CFVU du 4 décembre 2025 (pour vote)..... | 62 |
| 7.1 Bornes de l'année universitaire 2026-2027..... | 62 |
| 7.2 Calendrier des vacances universitaires 2026-2027 | 63 |
| 7.3 E-Candidat Capacités d'accueil et calendriers 2026-2027 | 64 |
| 7.4 Parcoursup – capacité d'accueil, attendus, critères généraux et d'examen des vœux 2026-2027 | 65 |
| 7.5 MonMaster : Capacités 2026-2027 | 67 |
| 7.6 Capacités MPOM (Médecine, Pharmacie, Odontologie ou de Maïeutique)..... | 68 |
| 7.6.1 Capacités d'accueil en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} du premier cycle des formations MPOM et répartition par groupes de parcours..... | 68 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 7.6.2 Procédure de passerelle relative à l'accès en 2 ^{ème} cycle MPOM..... | 68 |
| 7.6.3 Modalités accès MPOM hors UE-EEE-Suisse..... | 69 |
| 7.6.4 Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en PASS et LAS pour admission en MPOM..... | 69 |
| 7.7 Déclaration d'intention d'ouverture à l'alternance 2026-2027 | 70 |
| 7.8 Commission Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Bilan du 19 novembre 2025 | 70 |
| 7.9 Commission CVEC Réattribution du reliquat 2025 | 71 |
| 7.10 Travaux de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 25 novembre 2025 : demandes de subventions d'un montant supérieur à 23 000 € | 72 |
| 7.11 Accréditation Master M2E de l'INSPÉ..... | 73 |

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025)

(La séance est ouverte à 13 h 38, salle 116 à la Maison De l'Université, sous la présidence de M. Hugues Daussy, Président de l'Université Marie et Louis Pasteur)

- : - : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à vous pour cette dernière séance du conseil d'administration en formation plénière de cette année 2025.

Vous le savez sans doute, nous avons avancé le début de cette séance car l'ordre du jour est chargé et nous aimerions terminer dans des délais raisonnables.

Par ailleurs, comme nous allons voter le budget initial 2026, il faut que nous ayons le quorum physique, c'est-à-dire qu'il faut que la moitié au moins des membres élus du CA soient présents pour voter ce budget initial. Nous aurons le quorum physique, mais nous ne l'avons pas encore tout à fait atteint pour l'instant puisque nous sommes 18. Nous devrions être 21 ou 22 dans quelques minutes, mais nous allons tout de même commencer la séance puisque, pour les informations générales, nous n'avons pas besoin du quorum physique.

2. Points d'informations

Je vais commencer cette séance par une triste nouvelle que vous avez apprise pour la plupart d'entre vous, c'est le décès de Frédéric Thiébaud.

Frédéric Thiébaud, professeur des universités en mécanique, était directeur de l'ISIFC depuis seulement quelques semaines et il est malheureusement décédé le 3 décembre 2025 à l'âge de 61 ans.

Frédéric était extrêmement enthousiaste à l'idée de reprendre la direction de l'ISIFC. Je l'avais reçu quelques semaines auparavant et rien ne pouvait laisser présager qu'il nous quitterait aussi vite. Nous sommes donc vraiment extrêmement affectés par cette disparition et je voulais vous en faire part si vous n'en étiez pas encore informés.

Je voudrais par ailleurs et de manière plus positive remercier Marianne Sécheresse qui est ici présente aujourd'hui, qui représente le CEA dans notre conseil d'administration et qui, pour différentes raisons, ne pourra plus siéger dans notre CA puisqu'elle va changer de fonctions. Elle sera remplacée, sur cette représentation du CEA dans notre conseil d'administration, par Monsieur Hervé Chollet, son successeur à la direction du centre du CEA Valduc.

Je vous remercie pour votre présence au cours de ces derniers mois et d'avoir fait le déplacement à chaque fois puisque vous venez de loin. Cela a été très apprécié et nous serons heureux d'accueillir votre successeur parmi nous à partir de la prochaine séance. Merci encore.

Maintenant, quelques petits éléments de calendrier.

Je vous informe ou je vous rappelle que les Journées Portes Ouvertes de l'université auront lieu le samedi 24 janvier dans le nord Franche-Comté, c'est-à-dire le site de Belfort et de Montbéliard, mais aussi pour nos autres sites décentralisés, les sites de Dole, de Lons-le-Saunier et de Vesoul. Ce sera donc le samedi 24 janvier et l'équipe sera évidemment présente sur ces différents

sites.

Le samedi suivant, le 31 janvier, ce sera à Besançon, sur les différents campus de Besançon, que ces JPO auront lieu.

Vous êtes bien sûr les bienvenus à ces différentes occasions sur les sites de l'université.

Autre événement : la cérémonie des vœux de l'université aura lieu cette année le mardi 27 janvier au Grand Kursaal de Besançon, au centre-ville de Besançon, à partir de 18 heures.

Là aussi, vous recevrez très prochainement une invitation à nous rejoindre pour cette cérémonie des vœux de ce début d'année 2026.

Puisque nous sommes désormais EPE, nous avons pris l'initiative, en accord avec la direction des établissements partenaires, d'inviter aussi les personnels des établissements composantes (UTBM, SupMicroTech) qui recevront également une invitation à se joindre à nous pour cette cérémonie des vœux 2026.

Là, c'était pour les informations un peu légères de dates.

Je vais maintenant vous donner quelques précisions sur la situation au sein du site Bourgogne-Franche-Comté.

J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire lors de séances précédentes, nous avons renoué un dialogue tout à fait cordial avec l'Université Bourgogne-Europe et avec son président, Vincent Thomas. Un dialogue qui nous a permis, au cours des mois écoulés, d'aplanir la plupart des différends qui existaient entre nos deux établissements, qui nous a également permis, à différentes occasions, de parler d'une seule et même voix et c'est un événement qui ne s'était plus produit depuis très longtemps.

L'amélioration de ces relations se traduit de diverses manières, notamment lors d'une visite qui a eu lieu très récemment à Dijon, visite de la DGRI (Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation) du ministère pour évaluer la manière dont le data center régional était mis en place. C'est en effet une demande de l'Etat ; il faut qu'il y ait dans chaque grande région un seul data center pour l'hébergement des données numériques, qui peut se décliner aussi par l'existence d'un site secondaire. C'est une opportunité qui est offerte aux établissements de ces régions.

Il se trouve que depuis de nombreuses années, à l'époque d'UBFC, c'est Dijon qui avait été choisi pour héberger ce data center régional. Dijon héberge donc le data center régional. Comme les conflits entre l'uB et l'uFC ont été importants pendant de nombreuses années, l'uB a construit son data center régional en faisant une sorte de data center uB puisque la collaboration n'existait pas vraiment à l'époque et seule une partie de ce data center, qui est le Mésocentre de calculs, a véritablement fait l'objet d'une collaboration entre nos établissements.

À l'heure actuelle, ce Mésocentre de calculs Bourgogne-Franche-Comté est hébergé au sein du data center régional situé à l'uBE et une convention est en cours de finalisation entre nos deux établissements pour la gestion de ce Mésocentre de calculs.

D'autres opérations communes ont également été conduites, comme par exemple l'opération dat@UBFC sur l'entrepôt des données de la recherche qui a été d'abord ce qu'on appelait dat@OSU - c'était porté par l'OSU Theta -, ensuite dat@UBFC et c'est devenu dat@BFC. C'est une opération qui a été labellisée par le ministère « Atelier de la donnée », qui a donc été un succès.

L'UMLP fait d'ailleurs partie du groupe de cinq universités qui dirige l'unité mixte de service national sur le plan de ces entrepôts de la donnée.

C'est une initiative qui a été très productive et là encore, c'est dans le data center uBE que sont hébergées ces données.

Pour le reste, pour l'hébergement des données classiques des établissements, nos applications, nos données de la recherche, l'uB stocke les siennes et nous stockons les nôtres.

Il fallait expliquer, lors de cette séance en présence de la DGRI, pourquoi nous en étions

là, pourquoi il n'y avait pas de mutualisation de ce stockage et comment nous allions procéder. En bonne entente avec l'uBE, nous avons expliqué le contexte. Nous avons expliqué que nous avons suivi des voies convergentes dans certains domaines et des voies parallèles dans d'autres et que nous avons construit aussi ici, à l'Université Marie et Louis Pasteur, un centre d'hébergement de nos données qui s'appelle le Chésinum qui ouvrira à partir du début de l'année 2026, au sein duquel les salles-machines de nos unités de recherche pourront être transférées pour qu'il y ait une cohérence dans l'hébergement de nos données à Besançon également.

Nous avons expliqué à la DGRI que ce n'était pas une salle concurrente, que c'était une salle complémentaire avec le data center de l'uBE, que nous n'en demandions pas la labellisation mais simplement l'homologation pour pouvoir, par exemple, procéder à des sauvegardes croisées de nos données, etc.

Ceci s'est très bien passé. La DGRI a bien compris notre logique. Le fait que nous ayons fait front ensemble, avec le président de l'uBE, en tenant un discours parfaitement cohérent et convergent a fait que cette présentation de nos démarches complémentaires en matière de stockage de données numériques a été considérée comme tout à fait rationnelle.

Nous aurons bientôt, à la suite de cette visite, une appréciation qui sera formulée par le ministère quant à la manière dont ce data center régional est construit. Cette appréciation pourra être de trois natures : relabellisation puisque nous avons été labellisés à l'époque, en 2017, relabellisation sans recommandation, relabellisation avec recommandations à respecter dans un délai fixé ou non-labellisation. De toute évidence - nous le savons -, nous aurons une relabellisation avec recommandations, recommandations notamment quant au modèle économique de cette structuration à l'échelle régionale et quant à la manière dont nous allons nous articuler finement entre ce qui se passera ici, à Besançon, et ce qui se passera à Dijon.

Il s'agit donc d'une opération très positive qui a permis, en amont, d'avoir une discussion extrêmement précise et constructive avec l'uBE afin de mettre au clair l'ensemble des positions des établissements et qui a permis de formuler cette proposition qui a été adressée au ministère et qui, a priori - de ce que m'a dit le représentant de la DGRI au terme de la réunion -, lui a semblé tout à fait valide.

Voilà une plus-value de notre collaboration.

Il y a un autre élément de discussion entre nos établissements, qui est un élément tout à fait décisif pour la structuration régionale, c'est la Convention de Coordination Territoriale entre l'uBE et l'UMLP, ainsi que leurs partenaires.

Ce texte est en cours de finalisation. Nous sommes dans les virgules maintenant. L'identité des établissements signataires a été précisée d'un commun accord. Le texte fait des navettes. C'est Christophe de Casteljou, notre directeur général des services, qui s'occupe de la coordination avec l'uBE. Nous devrions avoir le texte définitif juste avant Noël. Nous pourrions le lancer dans les tuyaux de nos instances respectives à partir du mois de janvier. Il faut savoir qu'il devrait y avoir 17 signataires - ce qui est beaucoup - et que chacun de ces signataires devra faire passer ce texte dans ses instances. Pour les universités ou les établissements qui en ont un, il devra d'abord passer au CSAE puis au CA et lorsque l'assentiment de l'ensemble des instances aura été recueilli, le texte sera envoyé au ministère qui le mettra dans les tuyaux à son tour pour qu'il passe au CNESER. Au terme de ce processus, un décret créera cette Convention de Coordination Territoriale.

Je vous ai déjà parlé de son contenu ; il n'y a pas d'originalité. Il crée deux instances, d'une part un conseil de site qui réunit les chefs d'établissement des 17 signataires, d'autre part un comité de pilotage académique qui réunit les vice-présidents recherche et formation ou leurs équivalents (directeurs de la recherche, directeurs de la formation) de 14 de ces 17 partenaires, c'est-à-dire les 14 partenaires qui ont une activité formation-recherche puisque ce comité de pilotage académique

est là pour gérer l'héritage d'UBFC en matière de formation, de recherche, de lien formation-recherche, d'innovation, etc.

Les choses se présentent donc bien. Nous arrivons au bout des discussions et nous pourrions très bientôt reparler de ce texte lors du CA puisque nous vous le présenterons en CA après qu'il soit passé au préalable au CSAE.

Voilà pour l'activité du site qui, vous le voyez, est plutôt positive. Je ne dis pas que les différends sont absolument tous réglés avec l'uBE mais quasiment tous et, sur l'ensemble des points, nous avons trouvé des terrains d'entente. Même si les positions peuvent parfois diverger, nous réussissons à converger sur des solutions communes et c'est extrêmement positif.

Comme je le disais à Vincent Thomas, le président de l'uBE, à chaque fois que nous sommes unis, nous obtenons gain de cause. Ça, c'est quelque chose qu'il faut retenir.

Le dernier point que je voudrais évoquer, qui va préluder à la présentation qui sera faite ensuite par Antoine Perasso de notre budget initial, concerne la situation budgétaire des universités à l'échelle nationale.

Les difficultés budgétaires des universités sont extrêmement prégnantes, elles sont d'intensité variable en fonction des établissements. Certains établissements étaient déjà en grande difficulté l'an passé et auront un compte financier négatif au mois de mars prochain et ils ne respecteront pas les critères de soutenabilité. Ils étaient déjà en grandes difficultés, mais de nouvelles mesures budgétaires prises par le gouvernement accroissent encore ces difficultés pour l'année à venir et pour toutes les universités françaises.

Ces difficultés font suite essentiellement à de nouvelles charges. Je vais vous les décrire pour que vous mesuriez bien à quel point elles sont lourdes et difficiles à porter par des établissements qui sont déjà, pour la plupart d'entre eux, sur la corde raide sur le plan budgétaire.

Vous savez sans doute que pour 2026 est prévue une hausse de ce qu'on appelle le Compte d'Affectation Spécial Pensions, ce qu'on appelle le CAS-Pensions, c'est-à-dire la contribution des établissements aux pensions de retraite des agents. Ce CAS-Pensions doit augmenter de 4 points en 2026. Pour notre établissement, cela représente 3 M€ de charges supplémentaires. Il se trouve que l'Etat a décidé de nous compenser cette hausse à hauteur de 40 %, si bien qu'il nous reste 60 % à prendre en charge, ce qui représente 1,8 M€ en 2026.

Par ailleurs et comme vous le savez, à partir du 1^{er} mai est mise en place la protection sociale complémentaire des agents. Cette protection sociale complémentaire des agents est partiellement abondée par les établissements. Nous devons donc payer une partie des frais suscités par la création de cette PSC.

Initialement, les organisations syndicales ayant discuté avec le gouvernement, cette création de la PSC devait être compensée. Finalement, elle ne le sera pas.

Pour notre établissement, cela représente une hausse de 875 000 € de charges en 2026, donc sur une année non pleine et, sur une année pleine, potentiellement en 2027, cela tourne autour de 1,3 M€.

Donc 875 000 € de plus auxquels s'ajoutent les 1,8 M€ que j'ai précédemment évoqués.

Il y a également le fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire l'augmentation mécanique des salaires des agents liée à leur progression dans les échelons ou par promotion. Ce GVT non compensé par l'Etat va se monter pour l'établissement et d'après nos estimations en 2026 à 800 000 €.

Il faut ajouter le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance que nous avons signé avec l'Etat, qui devait valoir des versements sur 3 ans et qui nous a effectivement valu des versements en 2024 et 2025 mais que nous n'aurons pas en 2026, versement qui était évalué à environ 800 000 €.

Il faut ajouter la hausse du point d'indice, ce qu'on appelle les mesures Guérini, qui a permis d'augmenter les salaires des personnels, qui n'a jamais été compensée.

Si vous ajoutez qu'on nous impose très fréquemment de nouvelles charges, par exemple la création de la licence professorat et éducation pour laquelle nous avons très peu de moyens, ou encore la nécessité de créer en 2027 des premières années de Licences Accès Santé dans tous les départements, vous voyez que peu à peu nous augmenterons nos charges considérablement sans avoir de recettes supplémentaires en face.

Pour l'année 2026, ce sont plus de 4 M€ de mesures budgétaires non compensées qui vont venir affecter notre budget. C'est la raison pour laquelle - Antoine Perasso vous le présentera tout à l'heure - nous allons vous présenter un budget initial en déficit pour la première fois depuis très longtemps.

Pour autant, cela veut-il dire que l'établissement est en danger ? Je vais vous dire oui et non. Il faut savoir que notre université fait partie - ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rectorat, Monsieur Braun pourra le confirmer - des universités les mieux gérées de France. Nous sommes donc dans une situation qui est restée saine ces dernières années malgré tout, ceci parce que nous avons mis en place non pas une politique d'austérité mais une politique de responsabilité, ceci depuis maintenant plusieurs années. C'est ce qui nous a permis de maîtriser au mieux notre masse salariale.

Jusqu'à présent, nous respectons les critères de soutenabilité.

Quels sont ces critères de soutenabilité ? Ils sont au nombre de trois.

Ce que l'Etat évalue, ce n'est pas si nous sommes en déficit ou pas. Que nous ayons un compte financier positif ou négatif n'est plus ce qui va déterminer notre soutenabilité. L'Etat, de manière assez perverse, sachant que toutes les universités seraient à un moment donné déficitaires, a changé ses critères. Au lieu d'évaluer notre compte financier, il évalue d'autres critères.

Ces critères sont au nombre de trois :

- le premier d'entre eux est le niveau final de notre trésorerie qui doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement,

- le deuxième est le niveau final de notre fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement en crédits de paiement,

- le dernier - qui est le plus difficile à respecter - est le ratio établi entre nos dépenses en matière de masse salariale rapportées à la totalité de nos produits encaissables, ratio qui ne doit pas dépasser 83 %.

Ce que le rectorat a évalué en amont de la présentation du budget initial d'aujourd'hui, c'est notre faculté à respecter ces trois critères en 2026, c'est-à-dire au terme de l'année budgétaire 2026, lors du compte financier 2026 que nous connaîtrons en 2027. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous respecterons encore en 2026 ces trois critères, mais attention car plus le temps passe, plus il devient difficile de réussir à les respecter. Mais Antoine vous présentera tout cela en détail à la suite.

Il faut aussi savoir que puisque nous avons un déficit prévisionnel de 4 M€ environ, qui peut évoluer à la baisse selon l'exécution de notre budget, nous serons forcément obligés de prélever dans notre fonds de roulement au cours de l'année 2026. Comme vous le savez, notre fonds de roulement est composé pour une partie de crédits engagés, notamment pour des opérations immobilières. Pour une immense majorité des fonds, ils sont engagés et, pour une petite partie, ils restent libres d'emploi. On peut ainsi dire que si nous devons ponctionner 4 M€ dans notre fonds de roulement en 2026, nous assécherons quasiment totalement nos fonds libres d'emploi.

Nous restons donc dans une situation qui, à l'échelle nationale, est relativement favorable parce que lorsque le compte financier 2025 sera établi, nous figurerons dans une petite partie

d'universités qui tiennent encore le coup et lorsque le compte financier 2026 sera connu, nous serons sans doute dans une infime minorité d'universités qui tiendront encore.

Pour ce qui se passerait l'année suivante, en 2027, nul n'est capable de le prévoir. Nous approchons donc petit à petit du moment auquel nous ne pourrions plus, malgré la rationalité de notre gestion, faire face à des charges toujours plus importantes.

Je voulais vous présenter cette situation pour que vous l'ayez en tête, une situation qui est tout de même encore positive pour nous, non pas sur le plan de l'équilibre budgétaire puisque nous sommes en déficit, mais sur le plan du respect des critères, une situation qui se tend toujours davantage et si, en 2027, nous avons à nouveau des charges supplémentaires, qu'on augmente par exemple à nouveau le CAS-Pensions - ce qui est prévu - et qu'on ne le compense pas ou que d'autres charges nous sont infligées, cette fois-ci nous ne serons probablement plus en mesure de respecter les critères de soutenabilité que je viens d'évoquer.

Voilà pour le contexte budgétaire général, avec une situation qui est relativement favorable parce qu'il faut toujours se placer dans une relativité, mais qui reste tendue et extrêmement préoccupante.

Je veux remercier vivement la direction des affaires financières, la direction générale des services, Pascal Fabre, Antoine Perasso, tous ceux qui travaillent au maintien de notre équilibre budgétaire le plus rationnellement possible pour nous permettre aujourd'hui d'avoir cette situation qui reste encore relativement favorable. À l'échelle régionale, nos partenaires de l'uBE n'ont pas cette chance, ils ont des comptes qui sont bien plus en déséquilibre que les nôtres. Laetitia, tu as assisté au CA de l'uBE où "la chanson" n'est pas la même.

Ne nous félicitons pas de cette semi crise, mais disons que nous avons encore quelques perspectives.

Voilà pour cette présentation rapide du contexte national. Nous travaillons évidemment quotidiennement à essayer d'obtenir davantage de crédits. Ce n'est pas parce que je dis que nous sommes affectés de difficultés financières que nous ne luttons pas quotidiennement pour avoir davantage de fonds. France Universités a conduit de nombreuses actions pour essayer de faire infléchir les parlementaires puis les sénateurs sur la préparation du budget. Les résultats de ces démarches semblent être relativement médiocres, mais les tentatives sont là.

Nous discutons avec les élus, notamment les élus locaux. J'ai rencontré hier les maires du pôle métropolitain - Madame Barthelet était présente - pour leur présenter notre situation financière et leur expliquer les logiques qui président à notre travail budgétaire et à la manière dont nous sommes impactés par ces mesures. Tout le monde est solidaire, tout le monde est prêt à accomplir des démarches pour essayer d'obtenir davantage, mais les collectivités, comme nous, sont affectées de grandes difficultés de par ces restrictions budgétaires.

Nous essayons de faire au mieux, soyez-en convaincus, pour trouver les ressources nécessaires au maintien de notre établissement dans des conditions favorables et notamment au maintien - c'est le plus important - de nos campagnes d'emplois.

Antoine Perasso vous présentera tout à l'heure notre campagne d'emplois pour l'an prochain ; nous avons réussi à maintenir les 4/5^{ème} des supports à publier, précisément parce que nous avons une gestion budgétaire saine. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Jean-Yves.

M. Rauch.- Que se passe-t-il pour les autres établissements qui sont dans le grand négatif ? Est-ce qu'à un moment donné l'Etat remet quelque chose au bout ?

Le Président.- Pour l'instant, l'Etat ne remet rien du tout.

Ce qui se passe déjà, c'est que lors d'une première année, lorsque tu ne respectes pas les trois critères, une alerte est émise par le rectorat et tu es mis sous surveillance, en quelque sorte. Et puis quand deux années consécutives ne respectent pas les critères, tu es mis sous contrôle, c'est-à-dire que tu n'es plus maître de tes campagnes d'emplois, c'est le rectorat qui prend la main. À partir de là, si tu as 4, 5 ou 6 millions de déficit, on va te supprimer pour 4, 5 ou 6 millions de masse salariale. Tu ne publieras donc pas de postes.

Ce qui se passe pour les universités qui sont en difficulté, c'est qu'elles vont être placées sous contrôle, certaines le sont déjà et elles n'auront pas ou peu de campagne d'emplois.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'une année blanche en termes de campagne d'emplois, c'est une perte sèche de postes. Admettons que cette année, nous publions une quarantaine de postes ou une cinquantaine de postes, si nous ne les publions pas, ils seraient perdus parce que l'année d'après, de nouveaux postes deviennent vacants et ce sont eux qui doivent être publiés et non pas ceux de l'année précédente. Une année blanche en matière de campagne d'emplois est donc une perte sèche en potentiel de formation, en potentiel de recherche. C'est la raison pour laquelle nous luttons depuis de nombreuses années pour maintenir nos campagnes d'emplois et, pour l'instant, nous y parvenons et nous ferons tout pour pouvoir continuer à les maintenir.

Nous avons mis en place un système de pilotage très fin de la masse salariale qui nous permet, mois après mois, de savoir comment nous évoluons, où nous en sommes et pour pouvoir éventuellement prendre des mesures prophylactiques ou de remédiation pour pouvoir justement éviter de sortir des clous. Cela, nous pouvons le faire aussi longtemps que la situation n'est pas trop grave, mais je ne peux pas dire avec certitude combien de temps nous tiendrons. Pour l'instant, nous tenons.

J'ai brossé le contexte général, nous allons maintenant, si vous le voulez bien, passer au premier point de l'ordre du jour relatif aux affaires financières.

Excusez-moi, j'ai oublié l'approbation des verbatims. Désolé !

1. Relevés de décision et Verbatims des conseils d'administration du 8 juillet, 14 octobre et 3 novembre 2025 (pour vote)

Nous allons approuver les verbatims des trois conseils d'administration précédents, 8 juillet, 14 octobre et 3 novembre.

Tout d'abord pour le CA du 8 juillet, y a-t-il des observations sur ce document ? (*Néant*).

Je vous propose de le valider.

Lydia, pouvez-vous nous donner la liste des procurations, s'il vous plaît ?

Je précise que nous avons atteint le quorum physique.

Mme Djefafia.- Je voulais également amener cette précision, nous avons en effet le quorum physique. Il y a 21 personnes présentes et 10 procurations que je vais énoncer :

M. Daussy, vous avez reçu procuration de M. Raymond Bourgeois,

Mme Lapérou-Schneider, vous avez reçu procuration de Mme Virginie Westeel,

M. Antoine Perasso, vous avez reçu procuration de Mme Elise Moreau,

M. Cheikh Tidiane Wane, vous avez reçu procuration de Mme Ana-Maria Nogareda,

M. Vincent Walter, vous avez reçu procuration de Mme Anaïs Potron,

M. Frédéric Péneau, vous avez reçu procuration de M. Laurent Larger,

M. Samuel Gomez, vous avez reçu procuration de M. Arnaud Vitu,

Mme Laetitia Martinez, vous avez reçu procuration de Mme Adeline Nazarenko,

Mme Catherine Barthelet, vous avez reçu procuration de M. Éric Simon,

Mme Aurélie Guillot, vous avez reçu procuration de M. Charles Demouge.
J'en ai terminé.

Le Président.- Merci Lydia.

Le quorum physique est atteint et, d'une manière générale, le quorum est largement atteint.

Merci.

Comme vous le savez, à chaque fois nous votons pour les personnes présentes puis pour les personnes représentées.

Pour l'approbation du procès-verbal du 8 juillet, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Unanimité).

Merci.

Procès-verbal du 14 octobre, y a-t-il des observations sur ce document ? *(Néant).*

Je vous propose de voter.

Pour l'approbation de ce procès-verbal, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Il est validé à l'unanimité moins une abstention.

Merci.

Procès-verbal du 3 novembre, y a-t-il des observations sur ce document ? *(Néant).*

Je vous propose de le valider.

Pour la validation de ce procès-verbal, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

À l'unanimité moins une abstention.

Merci.

Merci Lydia.

3. Affaires financières

J'en viens aux affaires financières, ce qui sera le "plat de résistance" de notre CA.

Nous allons d'abord évoquer, sur la base du contexte général que je viens de présenter, le budget initial 2026 et c'est Antoine Perasso, vice-président du conseil d'administration, qui va nous le présenter.

3.1 Budget initial 2026 (pour vote)

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Pour ce budget initial 2026, il y a déjà les éléments de contexte national qui vous ont été transmis par le président. Je vais recontextualiser l'exercice parce qu'il comporte certaines

spécificités auxquelles nous n'étions pas habitués jusqu'à présent dans l'élaboration des budgets initiaux, donc le contexte national étant donné les éléments rapportés précédemment, mais aussi les éléments plus locaux qui concernent typiquement l'Université Marie et Louis Pasteur pour que vous ayez les grandes lignes qui ont permis de donner des éléments de configuration de ce budget.

Il faut déjà bien avoir à l'esprit qu'il s'agit du deuxième budget de l'Université Marie et Louis Pasteur, c'est le premier que nous élaborons sous l'Université Marie et Louis Pasteur car il y a un an, le premier que nous avons fait initialement se faisait encore sous uFC suite à la fusion d'uFC et d'UBFC. C'est le premier budget et nous avons pu intégrer, sur ce budget UMLP, les données consolidées d'uFC et d'UBFC car nous avons maintenant l'année 2025 de recul pour pouvoir prendre ces éléments en considération dans ce budget.

Au niveau du contexte national qui est complexe, nous avons un fond d'instabilité politique - je pense que cela n'aura échappé à personne - qui induit un certain nombre d'incertitudes au niveau des finances publiques. Le budget de l'Etat n'est d'ailleurs pas voté à ce jour. Il nous faut donc encore attendre de savoir s'il le sera ou pas pour la suite, ce qui génère un manque de visibilité pour nous dans l'élaboration du budget, un manque de lignes directrices claires et de données consolidées transmises par l'Etat. Typiquement, la première notification qui est transmise par l'Etat, ce qu'on appelle la prénotification de 2026 qui arrive normalement sur la première quinzaine de novembre, qui nous donne ces lignes directrices, n'est toujours pas transmise à ce stade. Vous voyez donc qu'il nous a fallu élaborer le budget dans des conditions peu clarifiées à ce niveau-là.

Le président l'a fait, mais je veux à mon tour remercier au passage les services, en particulier la direction des affaires financières et la direction du pilotage pour tout ce qui relève du suivi de la masse salariale, pour avoir pu malgré tout élaborer le budget initial 2026 dans les temps, avec des incertitudes liées à des éléments de calendrier, mais aussi le manque de lignes directrices claires que je viens d'évoquer.

Nos remerciements, nous les adressons aussi à destination du rectorat car, dans ce contexte compliqué, le rectorat a été extrêmement présent dans les échanges avec l'équipe de gouvernance, mais aussi entre les services du rectorat et de l'établissement pour permettre l'élaboration de ce budget dans les meilleures conditions possibles malgré tout.

Voilà le contexte dans lequel nous avons élaboré ce budget.

Je reprends rapidement les annonces gouvernementales. Elles sont importantes :

Le Compte d'Affectation Spécial avec ces quatre points d'augmentation qui génèrent un total d'un peu plus de 2,9 M€. Cette compensation de seulement 40 % annoncée par l'Etat fait qu'il y a 1,8 M€ supporté par l'Université Marie et Louis Pasteur.

La protection sociale complémentaire avec une non prise en charge. Initialement, cela devait être le cas. Ceci génère, en année pleine, 1,3 M€ et 875 000 € sur l'année 2026 puisque nous démarrons à partir du mois de mai.

Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de performance, lui aussi précisé par le président. Il s'agit d'un contrat pluriannuel sur trois années (24, 25 et 26) entre l'Etat et les établissements de l'ESR qui visait à élaborer des projets en matière de pilotage des formations, de transformation pédagogique, recherche, innovation, en matière également de vie étudiante ou de transition environnementale. La dernière tranche de ce contrat pour l'année 2026 était de 20 %, ce qui représente 860 000 €. Dans les dernières annonces de l'Etat, il a été demandé que nous n'intégrions pas les recettes (les 20 %) dans le budget initial de 2026.

Certaines incertitudes planent aussi sur la Loi de Programmation de la Recherche. On ne sait pas de quelle façon ce qui était initialement prévu sera finalement acté dans le budget 2026.

Il y a donc, à ce niveau-là, deux types d'informations qui nous ont été transmises par l'Etat, deux niveaux d'impacts et de conséquences et je dirais même de perception.

Il y a les prises de décision au niveau de l'Etat qui induisent une déclinaison au niveau des opérateurs de l'Etat que nous sommes au niveau des universités, qui sont faiblement ou partiellement compensées. C'est le cas du CAS-Pensions, c'était le cas, il y a 2 ans, des mesures Guérini qui visaient l'augmentation du point d'indice. Ceci a un impact sur notre budget.

Mais il y a aussi le deuxième niveau dans les annonces récentes, ce sont des engagements de l'Etat qui ne sont pas tenus à ce stade, typiquement la Protection Sociale Complémentaire ou le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance pour lesquels c'était à l'issue du bilan que devait se voir discutée l'affectation des 20 % mais pas en amont du budget initial.

La décision qui a été prise dans ce budget initial 2026 pour l'Université Marie et Louis Pasteur avec le président, c'est d'intégrer dans les recettes ce qui relève de la Protection Sociale Complémentaire ainsi que du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance alors que l'Etat a demandé de ne pas les intégrer. C'est une information que nous vous transmettons. Vous avez la lettre de l'ordonnateur qui vous a été transmise, c'est aussi écrit dedans. Cela a donc été donné en termes d'informations et d'éléments budgétaires en l'état au rectorat.

Plus localement, vous savez qu'il y a eu la fusion entre uFC et UBFC, UMLP aujourd'hui est en partie le fruit de cette fusion. C'est devenu en plus un Établissement Public Expérimental et nous avons récupéré les droits et obligations sur le plan administratif et financier d'UBFC.

Nous avons intégré un certain nombre d'agents avec leur poste en termes de missions dans la vie du quotidien de nos services, dans la vie académique de l'établissement. Nous avons dû toutefois avoir un certain nombre d'échanges avec le ministère pour que nous ayons un transfert opéré des supports de poste en termes de masse salariale et de plafond d'emplois. Beaucoup d'échanges ont eu lieu au cours de l'année 2025 et ces échanges ont été fructueux. Le ministère a bien compris les enjeux, a bien saisi la façon dont nous avons intégré l'ensemble de ces missions, à quel point ces missions venaient répondre de la dynamique de site telle que c'était initialement le cas sous UBFC. Nous avons donc là une bonne nouvelle à transmettre, qui est qu'il y a 21 postes de titulaires qui ont été actés en termes de transfert, ce qui représente un montant de 1,3 M€ de masse salariale au niveau des recettes dans la subvention pour charge de service public de l'Etat, ainsi que 19 supports qui font référence aux contrats doctoraux initialement sous UBFC qui nous ont été transférés. Ce qui correspond à peu près à 650 000 €. On est donc pas loin de 2 M€ en recettes fléchées et soclées, donc pérennes dans la subvention pour charge de service public, qui viennent contribuer au budget.

Toutefois, les 650 000 € de contrats doctoraux n'ont pas été intégrés dans le budget initial car nous n'avons pas encore la garantie de ce transfert. Nous l'avons vu tout à l'heure avec la notification 2025, la notification finale qui nous a été transmise. Nous venons donc d'avoir la validation officielle et ce seront des recettes supplémentaires qui n'apparaissent pas dans le budget que nous vous présentons, que nous sommes en train d'étudier avec vous.

Un point également sur les ressources propres parce que dans ces périodes compliquées, les ressources propres sont nécessaires et, au-delà des aspects budgétaires, elles représentent aussi des enjeux en termes de dynamique scientifique, formation, recherche, valorisation.

Au niveau de l'apprentissage, nous subissons aussi le changement de politique de l'Etat avec une diminution des aides aux entreprises, les augmentations des cotisations sociales dans les contrats des apprenants. Ce qui fait qu'il y a mécaniquement une baisse du nombre d'apprentis, d'à peu près 10 % pour l'Université Marie et Louis Pasteur, ce qui implique une baisse des ressources propres à ce niveau-là.

Ce sont donc des éléments qui viennent impacter – et pas dans le bon sens - le budget 2026 et nous serons très prudents dans le suivi car nous savons qu'il y a d'autres annonces projetées au niveau de l'Etat et qui pourraient avoir aussi un effet freinant à ce niveau-là. Il faudra donc suivre

tout cela de façon très fine, notamment avec le service SeFoC'Al.

A contrario, du côté de la recherche et de la valorisation, nous avons une année 2025 extrêmement dynamique. Ceci est en partie le fruit de l'élaboration de la direction recherche valorisation et innovation qui a fusionné l'ancienne direction recherche valorisation d'UFC et un certain nombre de compétences d'UBFC pour une nouvelle direction. C'est un véritable outil de mise en œuvre d'une politique ambitieuse que nous portons à ce niveau, notamment avec la vice-présidente recherche et le vice-président en charge des relations avec le monde socio-économique.

Ces activités sont assez significatives. Nous avons eu une très forte augmentation du nombre de conventions. Le SAIC est intégré dans cette DRVI et nous avons un budget SAIC excédentaire de pas loin de 3 M€, ce qui est un apport substantiel dans ce contexte. Même sur les contrats publics, nous avons une nette augmentation. Sur les ANR par exemple, nous étions à 13 ou 14 projets portés en moyenne par an et nous passons à 20 sur l'année 2025. Sur les ERC en termes de dépôts de projets, de 1 à 2 par an, nous passons à 10. Nous avons déjà des informations qui nous laissent entendre que plusieurs de ces projets sont en deuxième phase. Quand on arrive en deuxième phase, ce n'est pas encore finalisé mais on sait qu'il y a à peu près 50 % de réussite après, ce qui laisse donc espérer de belles issues à ce niveau-là.

Comment tout cela vient-il se traduire au niveau du budget initial 2026 ?

Les annonces de l'Etat viennent évidemment impacter négativement le budget initial 2026 et fortement, comme le président l'a dit.

Il y a aussi des hausses de coûts, type assurances ou autres, qui viennent contribuer à cet impact négatif dans le budget. C'est ce qui fait que dans le cumul, on arrive à un résultat prévisionnel déficitaire de 4,3 M€. Comme le soulignait le président, c'est nouveau pour l'UMLP. Nous avons des résultats positifs jusqu'à présent, c'est la première année que nous avons un budget initial qui se présente en déficit. Il viendra inévitablement impacter - si cela devait être le cas en fin d'exercice - le fonds de roulement. Toutefois, une nuance est nécessaire à ce niveau-là. Et là, je reprends les propos du président qui a évoqué les trois indicateurs de soutenabilité budgétaire suivis par l'Etat. Ces indicateurs sont au vert, vert pâle pour certains mais au vert. Nous sommes parmi les rares universités françaises à avoir trois indicateurs au vert en vue du budget initial 2026.

Le niveau prévisionnel de trésorerie attendu supérieur à 30 jours est projeté à 40,21 jours pour l'UMLP.

Le niveau prévisionnel de fonds de roulement qui est attendu supérieur à 15 jours est projeté à 39,04 jours pour l'UMLP malgré la perspective de prélever sur le fonds de roulement.

Les charges de personnel, indicateur assez sensible qu'est le fameux taux de rigidité évoqué par le président, qui consiste à faire le rapport entre la masse salariale et l'ensemble des produits encaissables, qui doit être strictement inférieur à 83 % est projeté à 81,8 %. Il se dégrade, mais nous avons encore une certaine latitude malgré tout à ce niveau-là.

Le fonds de roulement sera impacté. Néanmoins, le fonds de roulement libre d'emploi reste positif, ce qui n'obère pas les projets déjà lancés sur la base de ce fonds de roulement.

Au cours de l'année 2026, il nous faudra donc faire preuve de prudence, d'une prudence nécessaire, d'une maîtrise accrue en termes de gestion financière pour pouvoir envisager 2027 - qui a son lot d'incertitudes également - de la meilleure des façons.

Enfin, nous avons rencontré le rectorat il y a une semaine exactement pour présenter ce budget dont les prises de décisions politiques qui relèvent de la Protection Sociale Complémentaire et du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance que nous avons décidé d'intégrer. Il y a eu un avis favorable de la rectrice sur ce budget initial car même si on flèche ces recettes qui ne sont pas attendues par l'Etat, nous avons encore une marge de manœuvre suffisante pour garantir un budget 2026 rigoureux et qui laisse envisager des perspectives.

Pour conclure, nous ne pouvons évidemment pas nous réjouir de la situation au niveau national qui est même dramatique, nous devons faire avec, nous constatons néanmoins que nous avons mis en place un pilotage efficace au niveau de l'établissement en matière financière, pilotage politique, mais aussi au niveau des services avec une très grande rigueur. C'est ce qui nous sauve à ce stade, on peut le dire ainsi et cela a été relevé par le rectorat. Nous pouvons donc, d'une certaine façon, nous réjouir d'en être à ce niveau-là aujourd'hui même si, au niveau national, nous ne pouvons que déplorer le fait que les autres universités soient en difficulté.

C'était pour vous redonner le contexte national, la façon dont nous nous y inscrivons, le contexte plus local, en particulier ce qui relève d'UBFC.

Pour la suite, il va y avoir deux interventions, avec Pascal Fabre, vice-président en charge des finances, qui va vous préciser tous les éléments du BI, notamment les tableaux et les données sur lesquelles vous allez être amenés à vous exprimer par vote. Avec ensuite Julien Montillaud, vice-président en charge des transitions environnementales et sociétales, qui va vous présenter un budget vert 2026. C'est là un exercice nouveau qui est attendu par l'Etat. C'est une opération légale nouvelle pour le budget 2026 des opérateurs de l'Etat que de prévoir ce budget vert. C'est en fait une lecture de la part verte du budget initial 2026, à savoir ce qui vient contribuer aux enjeux climatiques dans le budget 2026. Donc Pascal Fabre, puis Julien Montillaud et ensuite nous pourrions délibérer.

Je vous remercie.

Le Président.- Merci Antoine.

Pascal, tu as la parole.

M. Fabre.- Merci Monsieur le Président.

Nous faisons traditionnellement un vote global sur tous les tableaux. Nous allons donc vous présenter les tableaux et vous allez voir la connexion entre les tableaux et ce qu'a dit très justement le VP CA, puis nous ferons un vote global. Certains tableaux sont pour vote, d'autres pour information, je vous en informerai au fur et à mesure.

Le premier tableau est pour vote, il s'agit de l'évolution des autorisations d'emploi. Vous voyez une barre grise 2 707 / 2 818, donc avec une augmentation d'effectifs de 100, ce qui est assez important. C'est essentiellement la traduction de l'intégration d'UBFC. Il n'y a pas que cela, mais c'est essentiellement l'intégration d'UBFC. Il faut savoir qu'UBFC, c'est à peu près 300 personnels.

Nous n'avons pas récupéré tout le monde puisque certaines personnes sont parties ; nous avons récupéré 100 personnes.

Cette intégration a été faite au niveau comptable en deux parties. Au niveau du BI 2025, nous avons intégré 70 % et là, nous avons intégré le reste, soit à peu près 100 personnes. C'est l'explication de cette augmentation qui est tout de même importante et qu'on retrouve au niveau de la masse salariale.

Vous avez ensuite deux colonnes, avec les emplois d'Etat et les emplois ressources propres. Les emplois d'Etat ont donc augmenté de 29. C'est essentiellement l'extension des recrutements puisque nous avons recruté pas mal de personnes en 2024, mais en fin d'année et évidemment, en 2025, ils ont fait l'année complète.

Et puis les contractuels, les emplois sur ressources propres, c'est du personnel UBFC. On a une augmentation très notable de 73. Il y a des personnes qui ne sont pas restées, mais c'est ce qui explique essentiellement ce tableau. On retrouvera cette intégration d'UBFC qui a déjà été évoquée par le VP CA puisque c'était une activité qui était différente, qui était une activité de gestion de contrats de recherche, qui a des impacts très favorables pour notre université et qui

change un peu son "*business model*".

Je passe au tableau 2 sur les autorisations budgétaires. C'est encore un tableau obligatoire pour vote. Là, ce sont les engagements et nous aurons un autre tableau avec les crédits de paiement. Les autorisations d'engagement, c'est ce qu'on va commander. Par exemple, on se met d'accord pour faire la BU-BA et ensuite, il y aura les crédits de paiement où on donnera l'argent...

Mme Barthelet.- Où vous tiendrez vos engagements.

M. Fabre.- Nous tiendrons nos engagements et les crédits de paiement, c'est quand on donnera l'argent pour payer la BU-BA, bien entendu.

Vous avez à l'écran un tableau recettes-dépenses, avec les trois gros morceaux de la partie financière d'une université : le personnel, le fonctionnement et l'investissement. On retrouve une augmentation de la masse salariale qui a été très bien expliquée par le VP CA puisqu'il y a une série de décisions étatiques qui impactent notre masse salariale. Il y a l'intégration d'UBFC, mais il y a également le GVT, la compensation partielle du CAS-Pensions. Il y a donc beaucoup d'éléments défavorables pour lesquels nous ne faisons que subir des décisions étatiques.

Voilà pour la masse salariale avec une augmentation de 6 % qui est faible en pourcentage, mais qui est massive en volume puisqu'une université, c'est essentiellement de la masse salariale.

Nous avons aussi une augmentation modérée en pourcentage mais significative du fonctionnement. Ceci a également été évoqué par le VP CA. Il y a eu beaucoup d'efforts de rationalisation, mais nous sommes tout de même impactés. Nous avons beaucoup investi, au niveau fonctionnement, sur le numérique puisqu'il faut sécuriser notre numérique et le rénover. Il y a en effet des risques avérés. Il y a les assurances qui coûtent de plus en plus cher. Il y a la location du site Canot pour le transfert à l'Arsenal N. Nous avons donc des charges qui ont un caractère ponctuel, sachant qu'une fois que nous aurons sécurisé le numérique, ce ne sera plus à faire et les personnels vont bientôt aménager dans l'Arsenal N, mais le fonctionnement augmente également.

L'investissement, même s'il diminue, reste très important. Nous avons un très gros programme bâtementaire. On peut ici remercier les collectivités dont les représentants sont à mes côtés. Sur l'année 26, le niveau d'investissement sera un peu moins important mais reste tout de même à un niveau très élevé. Il diminuera ensuite puisque nous aurons pratiquement fini les grands travaux à la fois dans le nord Franche-Comté avec le grand programme Eco-campus, sur la Bouloie et au niveau de la Boucle avec l'Arsenal N et la BU-BA.

Le tableau 2 des crédits de paiement, je l'ai déjà évoqué. Vous avez bien vu la différence.

Le tableau 3 avec les dépenses par destination. Vous retrouvez les grandes missions de l'université (formation et recherche). Il s'agit ici d'un "camembert" où vous n'avez pas 2025. Si on regarde - c'est cohérent avec ce que nous a dit le VP CA -, on voit le changement de modèle économique, c'est-à-dire que la part recherche a tendance à augmenter de 3 à 4 %, ce qui est tout de même assez considérable en masse. Nous avons en effet intégré UBFC et nous avons créé la grande DRVI. Tout ce qui est dépenses et recettes de recherche sont proportionnellement plus importantes, ce qui est normal puisque UBFC gérait essentiellement la recherche et les contrats de recherche. On ne peut pas le voir ici, mais la part recherche a tendance à augmenter, ce qui est logique.

Il faut noter également l'importance de la partie immobilière qui correspond aux grands travaux.

On peut passer aux recettes par origine. On y retrouve la recette principale de l'université qui reste encore la subvention pour change de service public. Elle augmente du fait des mesures LPR, pas assez pour compenser les charges, comme le VP CA l'a souligné.

On remarque une diminution des ressources propres. Nous avons tout de même perdu 1,2 M€ sur l'apprentissage du fait d'un régime beaucoup moins favorable.

Vous avez ensuite l'équilibre financier qui est aussi pour vote. C'est plus technique, c'est essentiellement recettes moins dépenses. On retire tout ce qui est charges calculées. Je vous dispense d'un cours de comptabilité, ce sont nos recettes moins nos dépenses. Nous avons des dépenses supérieures aux recettes de façon assez significative, ce qui est dû en particulier aux investissements, mais aussi aux prélèvements sur fonds de roulement. Nous avons des dépenses qui sont à un niveau élevé et qui ne sont pas réellement compensées par nos recettes, essentiellement la subvention pour charge de service public plus l'impact des recettes d'apprentissage. C'est pour cela que ce solde est plus déficitaire.

Ensuite, le tableau 5 avec les opérations pour comptes de tiers qui est pour information. C'est très technique ; c'est un peu comme la TVA, on encaisse et on décaisse pour le compte de tiers. Je vous dispense de ce tableau qui n'est pas d'un intérêt dirimant.

On peut passer au tableau 6. Là, je vais essayer de ne pas faire de doublon avec ce qu'a très bien dit le VP CA. Vous avez un résultat qui est beaucoup plus déficitaire. Il y a une crise double. Vous aurez compris que nous avons un certain nombre de charges qui sont liées à notre investissement numérique ou aux assurances, mais vous avez également l'impact de la non-compensation d'un certain nombre de charges imposées par l'Etat, plus une diminution de nos recettes du fait du régime moins favorable de l'apprentissage. Ce qui fait que nous nous retrouvons avec un résultat déficitaire.

Comme l'a dit le VP CA, il y a deux choses là-dedans et c'est important de le souligner. Vous avez la partie centrale "normale" de l'UMLP qui a un déficit assez considérable puisque les impacts qui ont été évoqués sont lourds et vous avez un SAIC qui marche très bien et qui a tout de même un bénéfice relativement substantiel. Nous sommes donc un peu sauvés par les activités de recherche et l'action de la DRVI dans sa partie SAIC.

Je ne reviendrai pas sur la raison de ce résultat déficitaire puisque cela a très bien été expliqué par le VP CA.

Ce résultat est négatif. Nous allons rajouter les dotations aux amortissements qui sont des réserves que nous faisons, ce qui nous sert à calculer la CAF. La CAF, c'est l'argent que nous allons utiliser pour investir. Ici, la CAF devient négative, c'est-à-dire que non seulement nous ne pouvons pas, depuis notre fonctionnement, mettre de l'argent de côté pour investir, mais nous sommes obligés de puiser, en gros, sur notre livret de Caisse d'Epargne, ce qui, vu que nous sommes bien gérés, n'est pas dérangeant à court terme, mais comme l'a très bien souligné le VP CA, cela peut le devenir si on continue en 27 et en 28.

Nous avons donc une CAF qui devient beaucoup plus négative et nous avons un fonds de roulement qui baisse lui aussi de façon considérable, notre fonds de roulement étant notre "livret de Caisse d'Epargne". Comme nous avons un fonds de roulement qui était assez important puisque nous avons toujours fait des bénéfices et qu'il était abondé, la variation du fonds de roulement diminue sous l'effet de deux facteurs :

- Les investissements qui sont encore importants. 2026 sera encore une année très forte ce sera divisé. Ce sera divisé par deux en 2027 et encore divisé par 2 en 2028. Ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose puisque cela nous permettra de garder tout de même un petit fonds de roulement.
- Les prélèvements sur le fonds de roulement puisque pour notre exploitation, il nous faut prélever sur notre "livret de Caisse d'Epargne" pour financer le quotidien.

La trésorerie est également impactée par la baisse du fonds de roulement. Nous avons donc une trésorerie qui baisse de façon relativement importante.

Comme l'a souligné le VP CA, nous avons encore de la marge. Je ne vais pas reprendre les indicateurs qui ont déjà été expliqués, mais nous avons encore des indicateurs au vert. Si ça continue en 2027, ce sera plus difficile. Si ça continue en 2028, je ne sais plus quoi vous dire...

Le tableau 7 est celui de la trésorerie. Pour ceux qui l'ont consulté, ce tableau de trésorerie est sur toute l'année. Que peut-on en dire ? Nos décaissements sont relativement stables, ce qui est logique puisque l'essentiel des décaissements sont les salaires et qu'on paie les personnes au mois. Par contre, les encaissements sont considérablement variables puisque la subvention pour charge de service public nous est versée tous les 3 mois. Si elle nous était versée tous les 4 mois, les 5 mois ou les 6 mois, nous pourrions avoir une crise de trésorerie. C'est pour cela qu'il faut absolument avoir un fonds de roulement qui nous permette d'avoir une trésorerie de secours et donc d'amortir un versement en retard de la subvention pour charge de service public, ce qui est déjà arrivé et qui pourrait revenir.

Les recettes fléchées, c'est assez technique. On peut passer.

Les opérations pluriannuelles aux tableaux 9 et 10 qui sont des tableaux très volumineux. Il y a des centaines d'opérations, ce qui est logique. Quelles sont ces opérations ? Ça montre bien ce que fait une université. Il y a beaucoup d'opérations pluriannuelles liées à la rénovation et à la construction des bâtiments et ça continue puisqu'on a la BU-BA, Eco-campus, le service de santé, le Numéricum, etc., sans compter ce qui a déjà été fait. Outre ces opérations pluriannuelles bâtementaires largement connues, nous avons un énorme investissement sur le numérique. Nous investissons 4,5 M€ sur la sécurisation des outils numériques. Vous savez que beaucoup d'universités ont failli mourir du fait d'attaques informatiques. Nous mettons donc beaucoup de moyens sur le numérique parce que c'est nécessaire, aussi bien au niveau bâtementaire avec le Chésinum, mais surtout au niveau des outils.

Vous avez également des opérations liées aux contrats de recherche qui sont considérables. L'université est un grand opérateur et nous avons énormément de contrats de recherche pour des montants considérables. C'est très important, je crois que c'est supérieur au bâtementaire, mais également des contrats dans le domaine de la formation. Le gros point des opérations pluriannuelles, c'est vraiment nos contrats de recherche.

Le tableau de synthèse est un peu technique. Ce qui est intéressant, c'est le reste à payer. Quand on s'engage pour 5 M€ envers GBM, par exemple, pour faire la BU-BA, il y a 5 millions d'AE, mais on n'a rien payé. Il faut garder les 5 millions en réserve de façon à pouvoir régler nos dettes à GBM. C'est pour cela que ce tableau ne manque pas d'intérêt. Il faut donc que nous soyons très prudents pour pouvoir respecter nos engagements.

J'en ai terminé.

Le Président.- Merci, Pascal, pour cette présentation précise.

Y a-t-il des questions pour Pascal Fabre sur les points qui viennent d'être présentés ?
Lucas.

M. Poittevin.- Merci pour cette présentation.

J'ai une question non pas sur ce qui vient d'être présenté, mais sur ce qui a été dit par rapport au Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance et le fait que la dernière part ne sera pas versée. Est-ce en raison de l'absence de budget actuel ou est-ce une décision politique ?

M. Perasso.- Pour être précis, l'Etat n'a pas dit que la dernière part ne serait pas versée. L'Etat a demandé que les recettes ne soient pas intégrées dans le budget initial 2026. Il nous a été dit que ce n'était pas parce que ce n'était pas intégré que ce ne serait pas versé. Ce à quoi nous

avons répondu que cela n'impliquait pas plus que ça le serait.

Nous partons donc du principe que le contrat - qui est un Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance entre l'Etat et nous - prévoit que c'est à l'issue des trois années de contrat et avec le bilan que la dernière tranche doit être regardée en matière de versement, toute ou partie, mais pas à l'origine du budget initial 2026.

Le Président.- Ce qui nous a également été dit, c'est que le cas échéant, si cette troisième tranche ne nous était pas versée en 2026, elle pourrait nous être versée en 2027. Mais là aussi, c'est au conditionnel. Ce qui présente un problème majeur parce qu'avec ce COMP, nous avons embauché des personnes. Nous avons donc de la masse salariale qui court. Elle court en 26, pas en 27. Si on nous verse les fonds en 27, on aura déjà dépensé cette masse salariale en 26. La situation est donc complexe.

M. Rauch.- Est-ce que le fait que le budget soit déficitaire peut influencer sur le versement ou pas ? Cela pourrait être une stratégie que de construire un budget à peine déficitaire pour essayer d'inciter plus fortement au versement.

Le Président.- Non, je crois qu'il n'y a pas d'espoir à avoir de ce côté-là parce que ce qui est évalué, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas du tout le fait que le budget soit déficitaire ou bénéficiaire, c'est qu'on respecte les critères de soutenabilité. J'irai même jusqu'à dire que la stratégie de l'Etat consiste à nous obliger à puiser dans notre fonds de roulement parce qu'une information fautive circule, qui est que nous avons beaucoup d'argent, que nous sommes très riches et que nous devrions l'utiliser. Or ce fonds de roulement est engagé, comme on l'a expliqué tout à l'heure. Ce n'est donc pas parce que nous avons 30 ou 40 millions en caisse que nous avons effectivement 30 ou 40 millions. Nous avons 30 ou 40 millions, mais seulement 5 millions de disponibles.

C'est vraiment une illusion que de croire que nous avons de l'argent. En fait, nous avons de l'argent engagé et si nous nous en servons pour autre chose que sa destination primitive, nous sommes obligés de dégrader des opérations immobilières.

M. Rauch.- Est-ce que c'est l'université qui est propriétaire du site de la Place Leclerc ou est-ce que c'est GBM ?

Le Président.- On n'est plus propriétaire. Christophe ?

M. de Casteljau.- Classiquement en tant qu'université, nous ne sommes pas propriétaires de nos locaux, c'est l'Etat qui est propriétaire. Ils nous sont mis à disposition. C'était le cas de la Place Leclerc et nous avons remis ce bâtiment à l'Etat il y a 5 ou 6 ans. Aujourd'hui, il n'est donc plus dans notre patrimoine.

L'intérêt, quand les établissements sont propriétaires et qu'ils ont la dévolution du patrimoine, c'est qu'ils peuvent vendre leurs biens si tant est qu'ils n'en aient plus besoin. Maintenant, une fois que vous avez vendu un bâtiment, vous ne le vendez qu'une fois.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais aussi compléter la réponse concernant le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance. C'est effectivement un contrat qui a été signé, que l'Etat a mis en place avec chacun des établissements. Pour notre établissement, il est sur 3 ans comme pour l'ensemble des établissements et l'engagement de l'Etat était de verser 50 % la première année, 30 % la deuxième et 20 % la troisième. Il avait toujours été dit que l'Etat verserait

ses 20 % sur la troisième, c'est donc pour cela que nous le prévoyons au budget 26.

L'Etat avait aussi dit que ce serait versé à la hauteur du respect de nos engagements. Ce n'est pas un chèque en blanc que l'Etat faisait aux établissements. Le choix qu'ont fait les politiques, c'est de considérer que nous atteindrions nos objectifs sur nos engagements. Nous considérons donc que l'Etat nous doit cet argent. Si nous n'avons pas réalisé le COMP, il serait cohérent que l'Etat ne nous le verse pas puisque nous n'aurions pas atteint nos objectifs. Nous considérons qu'au terme des 3 ans, nous aurons atteint nos objectifs et que le contrat fait que nous devrions avoir la somme.

Le Président.- Merci Christophe.
Laetitia.

Mme Martinez.- Merci.

J'ai une question plutôt précise sur le transfert des personnels d'UBFC à l'UMLP. Dans la présentation de Pascal Fabre, il a été fait mention de changement de *business model* pour la gestion notamment des dossiers. J'imagine que c'est y compris les PIA. Je voulais savoir en quoi consistaient éventuellement ces nouveaux modèles ou comment le transfert s'opérait pour les personnels. Est-ce que les missions sont nouvelles où est-ce qu'elles évoluent ?

Je profite du fait d'avoir la parole car votre CA est dense et je ne la reprendrai pas - je vous quitterai à 15 h 50 - pour vous dire aussi que je me réjouis des propos introductifs du président qui montrent une envie de poursuivre la structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté d'un climat apaisé et constructif et qui devrait prochainement se traduire dans la signature de la CCT.

Le Président.- Absolument. Je confirme tout à fait ces bonnes orientations.

Pour répondre à la question, les personnels nous ont été transférés avec leurs missions et ils continuent d'accomplir leurs missions au sein de l'établissement. C'est-à-dire qu'aucun personnel d'UBFC devenu personnel d'UMLP ne fait autre chose que ce qu'il faisait au sein d'UBFC. Et c'est pour cela que nous avons obtenu le transfert de la masse salariale aussi.

Antoine.

M. Perasso.- Les missions sont transférées en l'état et les postes – on le sait maintenant - avec la masse salariale et le plafond d'emplois.

Là où le vice-président finances parlait de changement de modèle, c'est que ce n'est pas une simple juxtaposition des anciens services d'uFC et de ceux d'UBFC, nous avons refondu, repensé l'ensemble dans l'organisation globale pour répondre d'une part à la stratégie de l'EPE UMLP et, d'autre part, aux missions du site.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? Cheikh.

M. Wane.- Merci Monsieur le Président.

Ce n'est pas une question mais plutôt des contributions parce que parfois, on ne se rend pas compte de ce qui marche. Je suis en effet aussi dans des réseaux de directeurs de composante où on se retrouve très souvent. Je suis au CA, mais il y a effectivement beaucoup d'endroits où les universités, sur les campagnes d'emplois, sont actuellement vraiment malmenées dans ce contexte-là.

Dans notre université, la gestion est saine et j'en remercie tous les acteurs qui, depuis des années, participent à cela.

Je peux témoigner de ce que vous dites sur les campagnes d'emplois parce que le modèle

qui a été mis, que ce soit au niveau des collègiuims mais également maintenant au niveau des instituts, fait que finalement, les personnes n'en sont plus à s'agripper à leurs postes, mais plutôt dans une démarche disant qu'elles en auront besoin plus tard et qu'actuellement, elles peuvent attendre.

Cette réflexion collective qui est menée au niveau de notre université porte donc effectivement ses fruits, ce qui est très bien en termes de transparence, je le souligne.

Je me réjouis aussi de voir qu'il y a une dose de désobéissance. C'est bien parce qu'on a parfois l'impression que les universités ne sont que des espaces de réflexion, mais elles sont aussi des espaces de prise de conscience et il est bon, à un moment donné, de dire non à l'Etat, de montrer aussi que même si nous avons une gestion saine et que c'est difficile, on peut refuser de mettre certaines choses dans le budget. C'est ce dont je me réjouis parce que cela montre aussi que l'UMLP a du caractère. Bravo pour cela.

Le Président.- Merci Cheikh.
Frédéric Péneau.

M. Péneau.- J'ai une question concernant ce budget initial qui ne prend en compte que l'ex-uFC avec le personnel d'UBFC. Vu que nous sommes un EPE, est-ce que nous n'aurions pas dû intégrer le BI de l'UTBM et celui de l'ENSMM, donc de tous les partenaires ? Est-ce que ça changerait le tableau général ou est-ce que cela l'empirerait ?

Le Président.- Non, pas du tout. Les établissements composantes (SupMicroTech et UTBM) gardent leur personnalité morale et juridique. Cela veut dire qu'ils gardent la gestion de leur budget et de leurs ressources humaines. Ainsi, eux aussi ont une dotation pour charge de service public et ils gèrent leur budget de manière souveraine.

J'étais à l'assemblée générale de l'UTBM la semaine dernière. Ghislain Montavon, le directeur de l'UTBM, a présenté le budget initial 2026 de l'UTBM, tout simplement, et c'est un budget qui respecte aussi les critères. L'UTBM s'en sort très bien de ce point de vue et je crois que c'est pareil du côté de SupMicroTech.

D'ailleurs, d'une manière générale, les partenaires de l'EPE tiennent tout de même le choc jusqu'à présent, mais nous sommes tous sur la corde raide.

Il n'est donc absolument pas question, à aucun moment, ni maintenant, ni dans l'avenir, que les budgets des établissements qui composent l'EPE se retrouvent fusionnés de quelque manière que ce soit. Ce n'est pas envisagé.

M. Péneau.- Même en grand établissement ?

Le Président.- Non. En grand établissement, les sections composantes restent composantes et conservent leur PMJ. C'est ce qui se fait partout en France et c'est ce qui se ferait ici aussi.

Nous n'y gagnerions rien, si ce n'est de la complexité et il n'y aurait aucun gain financier à en attendre. Au contraire, l'Etat se saisirait toujours du fait que nous fusionnons pour raboter les moyens. Nous y perdriions énormément, ce n'est donc pas dans notre intérêt du tout.

M. Péneau.- Merci.

Le Président.- Je t'en prie.

Y a-t-il d'autres questions ? Lucas.

M. Poittevin.- Merci.

J'ai une deuxième question et je vous prie de m'excuser si vous y avez déjà répondu. Je me demande s'il est normal que dans certains tableaux, notamment dans l'annexe 3.1.2, le tableau 2 agrégé, notamment sur les lignes fonctionnement et investissement, les crédits de paiement soient supérieurs aux autorisations d'engagement ?

M. Fabre.- Quel tableau ?

M. Poittevin.- C'est le tableau n° 2 agrégé de l'annexe 3.1.2.

Le Président.- Christophe de Casteljau.

M. de Casteljau.- Il est vrai qu'on est peut-être plus habitué à voir les autorisations d'engagement supérieures aux crédits de paiement, mais l'année où vos AE sont supérieures à vos CP, il faut bien que vous rattrapiez votre retard.

L'AE, c'est par exemple quand vous signez un marché qui a 2 ans de vie, il faut que vous ayez tous les crédits pour l'ensemble de votre marché. Vous allez exécuter votre marché sur deux années, la première année vous avez par exemple seulement 50 % de crédits de paiement et, l'année suivante, les 50 % restants. Si vous n'avez pas d'AE sur la même thématique l'année suivante, vous pouvez très bien avoir des AE à 0 et 50 en crédits de paiement.

Sur le long terme, l'addition des CP est égale aux AE. Le seul endroit où les AE sont égales aux CP, c'est en masse salariale. Pour le reste, vous pouvez avoir une variation et donc une année des AE supérieures et, l'autre année, ce sera les CP et inversement.

M. Fabre.- Au niveau bâtementaire, par exemple, il va y avoir un moment où nous aurons beaucoup de paiements, mais comme nous n'allons plus faire d'opérations de grande envergure, nous aurons très peu d'AE. Il y a toujours un décalage.

L'AE, c'est ce qu'on veut faire et les crédits de paiement, c'est le paiement de ce qu'on est en train de faire. Là, c'est donc en fait assez habituel.

Le Président.- Emmanuel.

M. Foltête.- Ce n'est pas vraiment une question, c'est une réflexion pour rebondir sur la question de Frédéric.

Je ne vais pas revenir sur cette question de fusion ou non des visions financières, mais plutôt aller dans le sens de l'acculturation. Comme je suis ici représentant de SupMicroTech, je découvre quelque part un peu ce qu'est aujourd'hui UMLP sur ce volet financier et j'ai pu constater, au sein de la gouvernance SupMicroTech et de ses administrateurs, parfois un manque de connaissance des effets d'échelle de ce que représente un établissement vis-à-vis de l'autre. Chacun voit en effet plutôt son périmètre.

Je trouve que c'est très enrichissant de pouvoir non pas comparer ni confronter, mais en tout cas avoir une vision quantitative sur certains éléments très concrets.

Il ne s'agit donc pas de tout partager parce qu'il y a évidemment des aspects confidentiels propres à chaque établissement, mais peut-être de réfléchir et faire circuler dans les différents CA les chiffres clés de chaque BI, par exemple, pour vraiment construire une culture commune, y

compris sur ses effets d'échelle.

Le Président.- Oui, c'est une très bonne idée. Au sein du directoire, on présente déjà d'une manière générale les éléments et ensuite, à charge des chefs d'établissement de les faire circuler au sein de leur CA pour que les administrateurs aient conscience de l'écosystème économique global dans lequel évolue l'Établissement Public Expérimental. C'est donc en effet une très bonne idée.

On verra avec Antoine comment on peut faire cela au sein du directoire et comment on peut diffuser l'information.

Frédéric.

M. Péneau.- J'ai une autre question. J'aimerais avoir une sorte de confirmation. Est-ce que finalement, avec la CCT, les destins des deux EPE sont liés ? C'est-à-dire que c'est soit deux EPE, soit zéro EPE en 2028.

Le Président.- Pas du tout, cela n'a absolument rien à voir.

En fait, il ne faut jamais perdre de vue la chose suivante. L'Etat a autorisé la création de deux établissements publics expérimentaux, ce qui veut dire qu'il autorise potentiellement la survie à long terme des deux structurations. Il n'y a pas de choix à aucun moment qui doit être fait entre ces deux structurations. Elles peuvent vivre très longtemps toutes les deux ou disparaître immédiatement toutes les deux.

La CCT, c'est autre chose. La CCT vise simplement à nous permettre de nous articuler au départ pour gérer ce qu'on appelle l'héritage. L'héritage, ce sont les projets que nous avons construits en commun dans le cadre d'UBFC.

La CCT pourrait cesser de vivre, en quelque sorte, une fois que l'héritage aura été totalement apuré. Une fois qu'il n'y a plus de projets communs, il n'y a plus de raison d'avoir de CCT.

Mais l'idée – comme Laetitia l'a souligné - est de continuer à travailler ensemble et de construire de nouveaux projets ensemble pour obtenir de nouveaux financements ensemble. À ce moment-là, la CCT aura toute sa raison d'être.

C'est un instrument de coordination à l'échelle régionale qui est beaucoup plus léger que ne l'était la COMUE mais qui, finalement, permet exactement les mêmes choses en ce sens qu'il permet la collaboration pour la création de projets et ensuite pour leur gestion. Mais cela n'a absolument aucune incidence sur le devenir des établissements, ce sont d'autres choses, ce sont des projets communs qui peuvent être conduits à travers cette Convention de Coordination Territoriale.

Il faut donc bien distinguer les deux : l'évolution des établissements d'une part, la CCT d'autre part, mais plus la CCT marchera meilleure sera notre image.

M. Péneau.- En 2028, est-ce qu'on pourrait avoir un des EPE qui soit confirmé, qui bascule... mais on m'a dit que le grand établissement n'était plus à l'ordre du jour, donc qui bascule sur autre chose et l'autre qui ne soit pas du tout retenu parce qu'il n'aurait pas fait ce qu'il fallait ?

Le Président.- La notion de grand établissement fait l'objet de réflexions actuellement au ministère parce qu'il y a beaucoup d'EPE, donc faut-il basculer vers beaucoup de grands établissements ? Est-ce que ce statut a encore un sens ? Faut-il le modifier ?

Il y a donc des réflexions et nous verrons bien. Peut-être que finalement, nous verrons notre structuration confirmée dans un statut qui sera différent de celui de grand établissement. Peu importe. Pour nous, ce qui est important, c'est de voir notre structuration confirmée. Il faut s'arrêter

là et ne pas regarder plus loin. C'est ce qui est important pour qu'il y ait une vraie plus-value dans notre travail.

Ensuite, il faut être rationnel. La création des EPE est encore plus le nôtre que celui de l'uBE, génère une modification structurelle importante, une modification structurelle qui est difficilement réversible. Il est donc évident que pour que l'Etat nous demande de faire marche arrière avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir, il faudrait vraiment que nous soyons passés à côté du sujet.

À l'heure actuelle, la dynamique est plutôt de dire qu'on va confirmer les structurations telles qu'elles sont élaborées, éventuellement avec des recommandations, mais l'idée est de pérenniser ces structurations en cours.

Il ne faut donc pas toujours se voir avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Il faut plutôt se voir avec un travail positif à accomplir ensemble pour réussir notre travail commun. Je crois qu'il faut toujours le voir de manière positive et pas toujours avec la peur au ventre. Nous n'avons peur de rien, nous travaillons ensemble pour avancer collectivement. C'est comme cela qu'il faut voir les choses.

M. Péneau.- Merci.

Le Président.- Je vous en prie.
Y a-t-il d'autres questions ? Romain.

M. Biard.- Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt une réflexion.

Je me dis que cela fait plusieurs années qu'on a l'impression de tout faire bien, de faire les bons élèves. On nous dit qu'on peut faire des EPE, nous faisons des EPE. Il y a les contrats d'objectifs et de moyens, on fait les contrats d'objectifs et de moyens. Nous faisons donc tout comme il faut, même parfois - en tout cas de mon côté - sans vraiment avoir trop de visions par rapport à tout cela, donc en n'étant pas très convaincu de ce qu'on fait et finalement, l'Etat ne tient pas ses engagements.

Voilà pourquoi on continue dans cette voie. C'est un peu désespérant. On ne sait pas trop ce que les universités vont devenir. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget, donc pas forcément contre votre gestion à vous, mais contre le désengagement de l'Etat. Tout cela est un peu démoralisant.

Le Président.- Je ne vais pas te dire que l'Etat tient ses engagements. Je ne vais pas te dire que les perspectives sont réjouissantes. Ce que je peux simplement te dire, c'est que c'est parce que nous avons fait ce que nous avons fait que nous sommes encore en vie. Et ça, je pense qu'il faut tout de même en tenir compte.

C'est-à-dire que si nous avions eu une politique incohérente et peut-être vague, cela nous aurait sans doute conduits dans le mur à l'heure actuelle et l'Etat ne ferait pas davantage d'effort pour nous mais nous, nous serions dans le mur.

J'ai donc toujours tendance à regarder ce qu'on peut déjà faire par soi-même avant de regarder ce que les autres peuvent faire pour nous. Et ce que nous pouvons faire pour nous-mêmes, c'est de gérer au mieux. Après, si les autres veulent faire pour nous en plus, ce sera très bien.

Crois-moi, ce que nous avons obtenu et notamment ce qui a été présenté par Antoine Perasso tout à l'heure relativement au financement des postes UBFC, c'est déjà un résultat extrêmement positif parce que ce n'était pas gagné. C'est-à-dire que l'Etat était prêt à nous transférer les supports sans la masse salariale. Il faut toujours garder cela à l'esprit. Or nous avons obtenu la

masse salariale.

Je ne te contredis donc pas quand tu dis que l'Etat ne tient pas ses engagements, ce qui est bien regrettable. Toutefois, en tant qu'opérateur de l'Etat, notre mission est de faire avec ce que nous avons et réclamer toujours plus, mais déjà de faire avec ce que nous avons pour faire en sorte que tous les mois, les salaires soient payés, que les emplois soient maintenus, que les étudiants puissent étudier et que les chercheurs puissent chercher. C'est cela, notre mission, même si on peut regretter, comme tu le dis, que l'Etat ne tienne pas ses engagements et nous accable sans cesse de charges supplémentaires.

M. Biard.- Nous sommes tout de même des agents de l'Etat, donc se réjouir des miettes, c'est bien, mais au bout d'un moment, c'est fatigant.

Le Président.- On ne s'en réjouit pas.
Marie-Pascale.

Mme Behra.- C'est pour compléter.

Pensez-vous que les autres universités pensent qu'elles ont fait quelque chose de mal dans leur gestion ? Je ne pense pas que ce soit le cas et c'est ce qui est problématique. C'est-à-dire que là, on n'est pas certain que c'est parce que nous faisons tout bien que cela va marcher et je ne suis pas certaine qu'il y ait eu des dépenses inconsidérées dans les autres universités.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'être l'une des rares universités à nous en sortir. Nous sommes dans un réseau, nous sommes dans un maillage, nous sommes dans un service public de l'enseignement supérieur, nous ne pouvons donc pas nous satisfaire de cela. Je ne me sens pas forcément personnel de l'université de Franche-Comté. Je suis personnel de l'UMLP, je suis personnel de l'enseignement supérieur national, encore pour l'instant, et cela me pose problème que de devoir raisonner à notre petite échelle. Nous ne sauverons pas notre peau seuls. Si un jour ils décident de fermer les vannes, ils les fermeront peut-être pour des mauvaises raisons, peut-être pour nous dire d'utiliser les leviers que nous avons, par exemple en faisant payer les étudiants étrangers, en faisant payer les étudiants, en faisant payer les étudiants riches, etc. Et là, on sait qu'on est sur cette lancée.

Vous pensez peut-être qu'on sauvera nos murs, qu'on tiendra notre boutique, mais je ne suis pas certaine que ce soit vrai. En fait, ce sont des raisonnements qu'on a à chaque fois et malheureusement, il s'avère que nous avons souvent raison. Donc pourquoi continuer dans ce sens-là et pourquoi n'y a-t-il pas une réaction de l'ensemble des universités ensemble pour montrer qu'il y a un problème au niveau national ? C'est quelque chose qui nous paraît étrange car on continue à avancer, à faire les bons élèves, à essayer de faire bien et dans l'une des prochaines négociations qui arrivent, où on est censé discuter du RIFSEEP, qu'est-ce qu'on va nous dire ? Qu'il n'y a pas d'argent. Et c'est à chaque fois la variable d'ajustement, c'est-à-dire que ce sont les personnels, ce qui n'est pas juste puisque nous sommes des personnels d'Etat, que nous devons être payés comme d'autres personnels d'Etat et que nous n'avons pas à subir le fait que l'Etat décide finalement d'asphyxier les universités.

Le Président.- Il ne faut pas transformer mes propos, Marie-Pascale.

La première chose, c'est que je ne sais pas si les autres universités ont bien ou mal géré leurs fonds. Je pense qu'il y a tous les cas. Il y a des universités qui, après avoir très bien géré, se retrouvent en difficulté et d'autres qui ont sans doute eu une gestion moins rationnelle, nous le savons. Je pense donc qu'il n'y a pas de généralité à tirer là-dessus. D'ailleurs, les situations des

universités sont très variables. Il y en a qui sont sur le fil du rasoir, qui ont montré une gestion saine, qui ont été prises dans la tourmente et d'autres qui ont sans doute trop dépensé.

On a un budget et on est gestionnaire de notre budget, ce qui est une responsabilité.

Après, je ne me réjouis pas du tout du contexte national. Je l'ai dit tout à l'heure. Je dis simplement que dans ce contexte difficile, pour l'instant nous tenons le choc et il faut le dire. Et si nous tenons le choc, c'est parce que nous avons une gestion la plus rationnelle possible.

Je préférerais vous dire que nous avons besoin de 10 emplois à tel endroit, 10 emplois à tel autre et on les pourvoit, mais on ne peut pas. Nous faisons donc attention.

Quant au RIFSEEP, vous ne savez pas du tout ce qu'on vous dira à ce niveau-là, donc n'anticipez pas.

Mme Behra.- Ça fait 10 ans qu'on attend.

Le Président.- Parfois l'attente finit par déboucher sur des choses positives.

Mme Behra.- La loi ne nous disait pas que nous allions attendre 10 ans.

Le Président.- Oui, mais nous ne faisons pas la loi.

Là-dessus, je pense qu'il ne faut jamais voir tout noir ou tout blanc. Je suis d'accord avec vous, le fait est que la situation n'est pas bonne, mais toujours est-il que nos leviers se limitent à ceux de notre université. Nous essayons de les actionner comme nous pouvons. Je ne dis pas que c'est bien. Je ne me félicite pas de notre situation, je dis tout simplement que nous faisons au mieux de ce que nous pouvons faire avec les moyens qui nous sont donnés.

Et contrairement à ce que vous pouvez imaginer, nous ne sommes pas sans protester. Les universités françaises protestent en permanence contre la situation dans laquelle elles se trouvent.

Mme Behra.- Elles se sont mises dans cette situation.

Le Président.- « Elles se sont mises »... ?

Mme Behra.- En acceptant la LRU.

Le Président.- Ça, c'est autre chose.
Madame Barthelet.

Mme Barthelet.- Merci Monsieur le Président.

Je voudrais juste souscrire aux propos de ma collègue de la Région au nom de Grand Besançon et bien sûr à ce que vous venez de dire. Personne ne se satisfait de ce contexte très particulier des universités mais qui, par ailleurs, est très semblable à celui que nous vivons au sein de nos collectivités. Nous vivons exactement les mêmes ponctions, prélèvements et obligations nouvelles sans compensation et avec les mêmes difficultés, les mêmes questionnements. Nous nous retrouvons donc vraiment dans ces débats, que ce soit à la Région ou dans les collectivités, pas trop encore dans les communes. Cela arrivera certainement plus tard, mais particulièrement dans les grandes intercommunalités aussi avec les mêmes échanges. Je crois qu'on ne peut pas s'extraire, à l'université comme ailleurs, du contexte national qui est tel qu'il est avec des déficits abyssaux.

Je ne dis pas que la solution est dans la ponction pour tous, mais il y a tout de même une réalité de laquelle on ne peut pas s'extraire et on ne peut que se féliciter, que ce soit à la Région, au

Grand Besançon ou à l'université, d'évoluer dans une gestion saine de nos budgets qui nous permet d'être pour l'instant résistants et résilients. Sans s'en satisfaire, on peut au moins se féliciter d'en être là parce que quand on voit ce qui se passe à Lille ou ailleurs, il me semble que c'est tout de même plutôt rassurant, y compris pour les personnels, même si nous souhaiterions tous que les perspectives soient meilleures. Cela permet au moins d'avoir une année 2026 avec malgré tout pas trop de craintes, y compris sur ces indicateurs en fin d'année et on espère, même si le *lobbying* ne fonctionne pas jusque là parfaitement bien, que tous collectivement nous réussirons à faire mieux si un budget national est voté, ce qui serait déjà bien.

Le Président.- Et rien n'est moins sûr.

Y a-t-il d'autres observations sur ce budget initial ? (*Néant*).

Avant de voter, je vous propose d'entendre Julien Montillaud sur le budget vert car cela vient compléter ce qui a été présenté par Antoine et Pascal. Ensuite, on votera sur le budget initial. Julien.

M. Montillaud.- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Pour passer sur le budget vert après ce qui vient d'être échangé, je ne suis pas très à l'aise.

Le budget vert est un outil qui fait suite aux accords de Paris, donc les accords sur le climat qui visent à limiter le réchauffement de la planète à 2° en 2100 ; il s'incarne progressivement dans tout un tas de processus administratifs à l'échelle nationale.

Je vous passe tous les détails. Ceci s'est traduit en particulier par ce qu'on appelle le budget vert à l'échelle de l'Etat en 2020. C'est-à-dire que depuis 2020, l'Etat réalise cet exercice-là. Depuis cette année 2025, ceci s'intègre aux opérateurs de l'Etat, autrement dit nous en tant qu'université.

L'Etat d'esprit de ce budget vert, c'est de se mettre dans une logique qui ressemble à celle des limites planétaires, donc cette conception dans laquelle les problèmes auxquels nous faisons face - pas uniquement la question climatique – sont un ensemble de problèmes qui, pour chacun d'entre eux, sont susceptibles de déstabiliser le système terre qui garantit les conditions dans lesquelles nous vivons. Les limites planétaires vous sont représentées à gauche à l'écran.

Dans cette logique, il s'agit d'identifier six dimensions représentées par les petits pictogrammes en haut à l'écran (adaptation, atténuation, eau, déchets, pollution et biodiversité) qui sont six facettes dont nous devrions nous préoccuper lorsque nous décidons une dépense.

En pratique, ce qui est dans les lignes directrices du gouvernement, c'est que le budget vert des opérateurs est un outil qui permet d'évaluer l'impact environnemental des dépenses des opérateurs publics selon les six dimensions qui vous sont présentées à l'écran. Il faut bien comprendre que ce n'est pas un budget au sens d'une masse d'argent qui serait à notre disposition pour réaliser des dépenses bénéfiques à l'environnement, c'est un regard que l'on porte sur les dépenses que nous faisons. Il s'agit en effet de les évaluer suivant ces six dimensions.

De manière très concrète, cela constitue une annexe à la note de l'ordonnateur présentée à l'occasion du budget initial ainsi qu'au rapport de gestion présenté à l'occasion du compte financier. C'est la raison pour laquelle je le présente maintenant, c'est une annexe au budget initial qui a été remontée au rectorat.

Cette annexe est constituée de trois parties :

- Une définition du périmètre et de la méthodologie. C'est un travail que nous avons fait, avec Thierry Blond, de manière très rapide sur les semaines passées. C'est pour cela que je précise que ceci reste à travailler. Ce sera un travail pour l'année 2026 que de développer cette méthodologie et ce périmètre de manière plus fine que ce que nous avons pu faire en quelques jours.

- Les dépenses cotées que je vais développer dans les diapos qui viennent, c'est-à-dire pour chaque dépense comment on les évalue vis-à-vis de ces six dimensions.
- Le document se termine par une rétrospective et prospective qui reprend en substance le schéma directeur Développement Durable et Responsabilités Sociétales et Environnementales de l'établissement.

Ces six dimensions vont être évaluées sur trois niveaux. C'est le tableau en haut à gauche à l'écran. Il y a cinq éléments, mais pour chacune des dimensions, il n'y aura que trois possibilités, soit ce sera favorable du point de vue environnemental, soit ce sera défavorable, soit ce sera neutre.

Cette évaluation se fait dans une logique d'analyse dite contrefactuelle. Concrètement, cela veut dire que le point de référence, c'est quel aurait été l'impact s'il n'y avait pas eu de dépense. S'il n'y a pas la dépense, c'est neutre et, quand on fait la dépense, comment elle affecte la situation environnementale. A titre d'exemple, vous avez un extrait des lignes directrices en dessous.

Si je prends la première ligne « Construction d'un bâtiment avec une performance énergétique standard sur un terrain non artificialisé », vous avez du gris en dessous des cinq premières dimensions. Cela signifie que pour eux, ces cinq dimensions sont considérées comme neutres du point de vue environnemental. Par contre, c'est négatif, donc défavorable, sur la dernière dimension biodiversité. Ce qu'ils justifient par le fait que dans cet exemple, le bâtiment est construit sur un terrain non artificialisé et comme on artificialise les sols, c'est défavorable à la biodiversité.

Dans la colonne tout à droite « cotation globale », on nous dit, pour cet exemple, que la cotation globale est défavorable parce qu'on est soit neutre, soit défavorable. Dans les cas où on serait soit neutre, soit favorable, comme la ligne intermédiaire, on a une cotation globale qui est favorable.

Il y a peut-être un exemple qui manque dans cette diapo, c'est le cas de figure où on aurait les deux sur une même ligne, du favorable et du défavorable. Dans ce cas, la cotation globale serait mixte.

Il y a aussi la possibilité qu'elle soit neutre ou alors qu'elle soit non cotée si les éléments scientifiques ne sont pas probants sur le sujet ou si on estime ne pas avoir les moyens de l'évaluer.

Chacune des dimensions est donc évaluée sur trois niveaux et ceci sous deux aspects. Le premier aspect est la finalité. La question à se poser pour évaluer cette finalité, c'est : quel est l'impact environnemental de l'objectif poursuivi par cette dépense par rapport à une situation où cette dépense n'aurait pas lieu ? Là, c'est vraiment l'objectif de la finalité qui est interrogé.

L'autre aspect, ce sont les moyens : quel est l'impact environnemental des moyens mobilisés pour cette dépense par rapport à une situation où cette dépense n'aurait pas lieu ?

C'est ce qui est illustré dans l'exemple en dessous avec de la production de contenu. On peut imaginer, par exemple, les Presses Universitaires de Franche-Comté. Produire du contenu, c'est estimé en termes de finalité comme étant globalement positif si on suppose que ces contenus contiennent des informations utiles vis-à-vis de l'environnement. On promeut la culture, l'environnement, c'est donc plutôt positif. Par contre, en termes de moyens, on se retrouve avec le fait que développer cette connaissance implique des émissions à effet de serre, par exemple, donc des déchets et, de ce point de vue, c'est défavorable.

Pour illustrer tout cela, vous avez ensuite un exemple qui est le Projet de Loi de Finances 2026 qui est évalué par l'Etat. En non-coté (hachuré en haut), vous avez une part substantielle du budget de l'Etat, en gris la majeure partie du budget de l'Etat qui est considéré comme neutre principalement. En favorable : 7 % des dépenses. En défavorable : 1 % et encore moins en mixte. Là, c'est à l'échelle globale de l'Etat.

Sur la diapo suivante, vous avez un deuxième exemple qui se rapproche progressivement de nous, ce sont les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous correspondons

aux programmes 150 et 231. Du point de vue global national, c'est considéré comme étant globalement neutre puisque les autres dépenses qui sont considérées comme favorables, défavorables ou mixtes sont dans d'autres programmes.

Mais si on zoome davantage sur l'UMLP, on en arrive à l'exercice que nous avons réalisé ces dernières semaines avec Thierry Blond, nous sommes allés plus finement dans l'évaluation et nous récupérons 63 % de nos dépenses qui sont pour le moment considérées comme neutres, 27 % mixtes et 10 % favorables.

Sur la diapo suivante, vous comprendrez un peu mieux l'origine de ces évaluations. Dans ce tableau, vous avez les destinations de rang 1 et rang 2, par exemple formation, recherche, diffusion des savoir, etc., et, pour chacune d'entre elles, des sous-destinations. Pour les formations, par exemple, nous avons considéré que c'était globalement neutre, c'est donc conforme à ce qui nous est demandé. En revanche, au niveau recherche, on a considéré que les recherches, notamment en environnement puisque toute la ligne est « sciences de la terre, univers et environnement », était globalement favorable. Pareil pour les SHS. En revanche pour l'immobilier, le pilotage et supports, notamment avec une partie informatique, nous avons considéré que c'était mixte. La diapo suivante va vous montrer pourquoi.

Vous avez ensuite un zoom sur l'opération Chésinum, donc sur la construction d'un bâtiment qui permet de rassembler les serveurs, de rationaliser l'usage du matériel informatique avec récupération de chaleur et ce genre de disposition. Ce qui fait qu'en termes de finalité, il y a des éléments positifs, en termes de moyens également des éléments positifs, mais aussi des éléments négatifs, par exemple avec tout simplement le fait de développer le chantier. Globalement, on se retrouve avec une cotation globale mixte dans cet exemple.

Sur la diapo suivante, vous avez un autre exemple avec le plan de relance, cette fois-ci, et l'isolation des bâtiments. En termes de finalité, nous avons évidemment quelque chose d'intéressant vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique avec la rénovation énergétique. Par contre, il y a la production de déchets et, en termes de moyens, on voit que c'est également partagé entre des éléments positifs et des éléments défavorables et on arrive à des cotations mixtes.

Je passe à la dernière partie de l'annexe budgétaire.

En terme de rétrospective, dans ce document nous avons détaillé les cinq axes de notre schéma directeur DD&RSE, nous avons fait un bilan des actions déjà réalisées dans ce schéma directeur et on a souligné l'articulation entre le schéma directeur DD&RSE et les autres schémas directeurs. Nous avons fait le bilan des actions financées par le COMP et une comparaison avec le budget 2025.

Nous avons également fait un focus sur les transports, avec en particulier la question du renouvellement et de l'évolution de la flotte automobile de l'UMLP. Ce que vous voyez dans les courbes, c'est la baisse du nombre de véhicules au gasoil qui se fait en parallèle d'une augmentation de l'usage de l'électrique. Le parc a donc été globalement un peu réduit avec un passage général à l'électrique.

A droite à l'écran, vous avez un petit camembert qui représente la répartition des dépenses par type de transport. On voit presque trois tiers entre le routier, le ferroviaire et l'aérien en termes de dépenses. On comprend bien qu'en termes de bilan de gaz à effet de serre, ce ne sera évidemment pas les mêmes proportions puisque l'avion et le routier représentent beaucoup plus que le train.

En termes de prospective, on a de nouveau mis sur la table le schéma directeur puisqu'il court jusqu'à 2030. Nous avons mentionné l'intégration de la dimension des DD&RSE dans les dialogues de gestion avec les composantes et les services et leur articulation avec le budget vert que je suis en train de présenter. Et plus généralement l'intégration progressive de la dimension DD&RSE à l'échelle de l'EPE.

Nous avons aussi listé un certain nombre d'actions ciblées structurantes, par exemple la rationalisation et mutualisation de la flotte automobile, des actions comme le travail actuel pour réussir à réduire les déchets ménagers, par exemple en arrêtant les gobelets à usage unique sur les distributeurs de boissons chaudes et puis un partenariat autour de l'étude biodiversité, etc. Je ne reprends pas toute la liste.

Vous avez une dernière diapo sur les risques et les difficultés à anticiper. Le premier point de la liste est probablement le plus important et celui qui va apporter le plus d'attention, c'est le risque de surcharge de travail administratif. Vous avez vu la complexité de ce qui nous est demandé, avec six dimensions pour chaque dépense. Ce n'est pas rien. Ce qui veut dire qu'il faut qu'on arrive à trouver des méthodologies qui permettent d'extraire ces dimensions-là sans demander ou en demandant une surcharge de travail minimale à nos agents administratifs.

Il y a aussi un point de vigilance à avoir en termes de redondance de complémentarité ou de conflit avec d'autres démarches en cours, par exemple la réalisation de bilans de gaz à effet de serre. Il y a de temps en temps, selon moi, une adéquation de certains exemples de cotation dans ce qu'il nous est demandé de faire. La question va donc se poser de savoir si nous faisons exactement ce qu'ils nous demandent où si nous le faisons d'une manière peut-être plus réaliste que ce qui nous est demandé.

Il va y avoir un enjeu afin d'assurer la cohérence entre tous les documents de *reporting*, notamment le budget initial, le compte financier et peut-être d'autres documents.

Comme je vous l'ai dit, nous débrouillons la méthodologie en ce moment. C'est donc encore expérimental et peu synchronisé, notamment avec nos systèmes d'information internes, tout cela dans un contexte compliqué et fortement évolutif.

Le Président.- Merci, Julien, pour cette présentation et merci aussi pour tout le travail accompli parce que réaliser ce budget vert était très difficile à faire dans un temps limité. On a dit que c'était une demande de l'Etat, mais on nous a aussi dit que si on n'y arrivait pas... bref !

On a réussi à le présenter et cela vient compléter le BI. C'est vraiment une belle performance et ça prélude donc évidemment à une analyse plus fine à venir, avec toutes les difficultés que Julien vient d'évoquer.

Jean-Yves.

M. Rauch.- J'ai une question sur le tableau B des dépenses cotées par destination, page 9. Je vois que les recherches universitaires en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement sont favorables, les recherches universitaires en sciences de l'homme et de la société sont favorables et toutes les autres recherches (biotechnologies, santé, mathématiques, sciences techniques de l'information, physique-chimie, sciences pour l'ingénieur) sont neutres.

Pourquoi est-ce neutre et pourquoi est-ce vert ?

M. Montillaud.- Là, on est sur les finalités et, le choix qui a été fait, c'était de souligner que les recherches sur les thématiques environnementales avaient directement ou indirectement des finalités positives vis-à-vis des questions environnementales.

En termes de SHS, il y a toute une dimension qui peut aussi être directement favorable sur les questions environnementales. Ce qui ne veut pas dire que les autres disciplines ne peuvent pas l'être aussi. Elles le sont de manière moins évidente, de manière plus indirecte ou en proportion de manière moins abondante.

C'était dans cet esprit-là.

Je souligne tout de même que c'est un travail que nous avons fait trop rapidement, en

découvrant l'exercice, en allant assez vite et avec la volonté de souligner auprès du rectorat et de l'Etat certains points marquants. Mais il y a maintenant un gros travail à faire en 2026, notamment avec Thierry Blond et d'autres collègues, pour être beaucoup plus fin et être plus satisfait des cotations proposées.

Là, cela correspond notamment beaucoup à Chrono-environnement qui recouvre ces deux dimensions avec des chercheurs en SHS et des chercheurs en sciences de l'environnement.

Le Président.- On est sur une première étape d'élaboration du budget vert, avec les premières données et ce sera évidemment approfondi avec le temps.

Jean-Yves.

M. Rauch.- J'ai encore une question sur le dernier "camembert", celui des transports.

Parfois, on essaie de comparer le train et l'avion. Si on prend un trajet Strasbourg-Marseille en avion, on peut trouver des billets à 45 € et en train, on a des billets à 250 €.

Il est donc intéressant d'avoir la répartition en prix, mais finalement, il faudrait aussi la confronter aux kilomètres et au choix parce qu'à un moment donné, ce tableau est intéressant si on a le choix, c'est-à-dire soit je prends l'avion, soit je prends le train, mais je peux y aller par les deux modes de transport. Parce que si on fait Paris-Bangkok, je pense qu'en train ce n'est pas facile.

M. Montillaud.- Oui, c'est une très bonne remarque.

Je n'ai peut-être pas assez souligné que l'objectif, dans cet exercice-là, c'est exactement ça, c'est de mettre en lumière les choix. Sur cet exemple mais sur toutes dépenses, il s'agit de mettre en lumière les choix qui sont donc les leviers que l'on peut avoir pour orienter des dépenses vers quelque chose de plus ou moins favorable à ces axes environnementaux.

On est d'accord sur le fait que le présenter uniquement en termes budgétaires est très insatisfaisant sur cette thématique spécifique.

Le Président.- Merci Julien.

Comme l'heure tourne, je vous propose de passer au vote.

Je vais vous rappeler ce sur quoi nous allons voter afin que ce soit bien clair. Pour le budget initial, je vous rappelle la délibération. Nous sommes censés voter sur :

- L'autorisation de plafond d'emplois, donc 2 309 ETP sous plafond d'emplois financement Etat et 509 ETPT hors plafond d'emplois sur ressources propres.

- Les autorisations d'engagement à hauteur de 297 616 557,94 € décomposées en frais de personnel pour 220 M€, fonctionnement et intervention pour 49 M€, presque 50 M€, et investissement pour 27 M€.

- En miroir, les crédits de paiement à hauteur de 300 900 541,43 € décomposés là encore en frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

- La prévision des recettes pour 273 804 826,96 €

Avec un solde budgétaire déficitaire de 270 M€, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure.

Article 2, nous votons les prévisions comptables suivantes :

- 27 M€ de variation de trésorerie,
- un résultat patrimonial à -4,3 M€,
- une capacité d'autofinancement à 1,7 M€,
- une variation du fonds de roulement à -17,9 M€.

Sachant que nous respectons les critères de soutenabilité que j'ai présentés auparavant.

Voilà les éléments qui sont soumis à votre approbation.

Je vous propose de passer au vote.

Pour un avis favorable à cette proposition de budget initial, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ? 3 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le budget initial 2026 est adopté à l'unanimité moins trois voix contre.

Nous vous remercions vivement pour votre confiance et je remercie encore pour tout le travail qui a été accompli par les services, par la direction générale des services, la direction des affaires financière et le vice-président pour la préparation de cet exercice difficile.

Je vous propose de passer au point suivant.

3.2 Vente de gré à gré Mimento (pour vote)

C'est Christophe de Casteljou, notre directeur général des services, qui va nous présenter ce point.

M. de Casteljou.- Merci Monsieur le Président.

Vous avez vu le document que nous vous proposons. Dans le cadre de la plateforme Mimento, le laboratoire Femto a acquis un certain nombre de matériels depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, deux matériels sont à remettre à niveau et ils nécessitent un investissement très conséquent mais nous ne disposons pas du financement nécessaire pour le faire. La plateforme Mimento et le laboratoire Femto ont un partenariat avec une entreprise qui utilise déjà cette ligne-pilote avec nous et nous avons un contrat dans ce cadre-là.

Il y a un accord qui se met en place entre Mimento, la plateforme et ce laboratoire pour que le laboratoire nous rachète deux de ces matériels que nous devrions remettre en état. Il les rachèterait, il les remettrait en état et, dans le cadre du partenariat que nous avons, nous continuerions à utiliser ce matériel conjointement selon l'accord que nous avons actuellement.

Sachant qu'aujourd'hui, l'établissement n'étant pas en capacité d'investir à la hauteur du nécessaire, sans cela nous ne pourrions plus utiliser ces matériels.

C'est un autre type de collaboration que nous vous proposons et comme c'est un bien qui est dans l'inventaire de l'établissement, il s'agit d'une sortie d'inventaire avec une valorisation à hauteur de 15 000 € pour chacun des deux matériels, donc une valorisation à hauteur de 30 000 €.

Et comme c'est dans l'inventaire de l'établissement, pour les sortir il faut qu'il y ait un vote favorable du conseil d'administration, d'autant plus que nous sommes ici sur un partenariat un peu spécifique puisqu'on aura une utilisation de ce matériel qui se poursuivra quand cette entreprise locale aura investi pour le remettre à niveau.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour vous présenter cette délibération.

Le Président.- Merci Christophe.

Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Néant*).

Je vous propose de voter pour valider la proposition qui vient d'être faite par Christophe de Casteljou.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.
Point suivant.

3.3 Demande d'indemnisation des experts du Scientific Advisory Board (SAB) du Programme de recherche interdisciplinaire sur la fin de vie (PRI Fin de vie) (Pour vote)

Ce sont toujours des questions traitées par Christophe de Casteljau. Cette fois-ci, nous allons évoquer une demande d'indemnisation des experts de l'Advisory Board du programme PRI Fin de vie.

M. de Casteljau.- Nous avons effectivement une plateforme qui travaille sur les questions de fin de vie. Dans ce cadre, une subvention conséquente de 1 M€ nous est versée par la DGRI et l'Inserm. C'est donc bien un laboratoire de l'université qui pilote cette opération.

Dans le cadre des différentes actions qui sont menées, ce laboratoire est amené à recruter des experts scientifiques pour analyser les projets qui sont soumis. L'habitude de l'Inserm est de reconnaître l'investissement de ses experts scientifiques à hauteur de 3 000 €. Il nous est demandé de nous impliquer de la même façon et donc de pouvoir rétribuer cette expertise scientifique. Ce sont des experts systématiquement externes à l'établissement, il s'agit donc de pouvoir les dédommager à hauteur de 3 000 €, comme l'Inserm le fait pour ce type de fonction.

Le Président.- Merci Christophe.
Y a-t-il des questions sur ce point ?

M. Rauch.- C'est donc trois réunions de 3 heures et c'est 3 000 € ?

M. de Casteljau.- Non puisqu'il y a toute l'expertise des dossiers. Il y a plus d'une centaine de dossiers, si j'ai bien lu ma note. Je pense que cela fait un peu plus que 3 heures.

Les experts n'arrivent pas en réunion pour étudier les dossiers. Ils ont étudié les dossiers, ils confrontent leurs opinions puisqu'il y a systématiquement une double lecture de chacun des dossiers.

Le Président.- Je vous propose de voter sur cette proposition.
Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Je vous remercie.
Point suivant.

3.4 Admission en non-valeur (pour vote)

C'est Karine Saby-Laudijois, notre agent comptable et directrice des affaires financières, qui va nous présenter ce point.

Mme Saby-Laudijois.- Bonjour à toutes et à tous.

S'agissant des non-valeurs, je vous présente aujourd'hui quatre dossiers de sociétés pour lesquelles il y a une liquidation judiciaire. Nous avons reçu les certificats d'irrécouvrabilité de la part des mandataires judiciaires.

Pour le premier, c'est 95 000 € de pénalités qu'on avait facturées sur un marché public suite à des difficultés dans l'exécution, donc un marché qu'on menait.

Ensuite, ce sont deux dossiers sur le SAIC dont une mise à disposition de personnel pour le plus important.

Le dernier dossier est un dossier de formation continue. C'est un peu particulier parce qu'on n'est pas sur une liquidation mais sur un redressement judiciaire et le mandataire liquidateur proposait deux options, soit on acceptait un paiement des 3 000 € sur 9 ans, soit on acceptait la moitié tout de suite et on faisait une croix sur le reste. C'est la deuxième option qui a été retenue considérant qu'il valait mieux prendre tout de suite ce qui était proposé que d'échelonner sur 9 ans.

Le total de ces dossiers fait un manque à gagner de 142 208,26 € que je vous propose en non-valeur sur cette session.

Le Président.- Merci Karine.

Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Néant*).

Je vous propose de valider cette proposition.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.5 Remises gracieuses (pour vote)

C'est toujours Karine Saby, cette fois-ci sur les remises gracieuses.

Mme Saby-Laudijois.- Je poursuis sur les remises gracieuses avec un seul dossier, toujours un dossier de trop perçu sur salaire sur l'un de nos agents. C'est une personne qui était contractuelle. Suite à des arrêts maladie, des trop-perçus ont été constatés. Cette personne a payé un peu ; nous avons mis en place un délais de paiement à hauteur de 50 € par mois en fonction de sa capacité contributive.

Elle nous a formulé une demande de remise gracieuse au regard de sa situation financière qui est très dégradée. C'est une personne qui rencontre de sérieuses difficultés, notamment de graves problèmes de santé. C'est pourquoi il vous est proposé, compte tenu de ce contexte, d'admettre en non-valeur le solde restant dû à hauteur de 3 595,44 €.

Le Président.- Merci Karine.

Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Néant*).

Je vous propose de voter pour un avis favorable à la proposition qui vient d'être faite.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

Le point suivant doit nous être présenté par Fabienne Badet qui va se joindre à nous dans quelques instants. En attendant son arrivée, nous allons passer au point suivant.

3.7 Politique tarifaire 2026-2027 du Centre de Linguistique Appliquée (pour vote)

C'est Christophe de Casteljau qui va nous présenter un point relatif à la politique tarifaire 2026-2027 du CLA.

M. de Casteljau.- Pour que l'agent comptable puisse encaisser les recettes des différentes prestations que nous pouvons vendre, il faut que les tarifs soient arrêtés en conseil d'administration. Ils peuvent régulièrement être revus.

Le CLA a souhaité remettre à plat un certain nombre de ses tarifs. Ils vous ont été transmis en amont de cette séance. Là où j'ai une petite difficulté, c'est que le conseil du CLA s'est tenu hier et il y a quelques corrections dans le tableau des tarifs. Je dirais que ce sont plutôt des précisions sur un certain nombre de tarifs, mais comme nous avons eu l'information ce matin, nous n'avons pas été en capacité de vous les transmettre. Ce n'est vraiment pas une remise en cause des tarifs puisque là où ça prenait 1 €, cela ne prend pas 10 € demain.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de vous prononcer tout de même, sauf si vraiment cela vous gêne de ne pas avoir le tableau définitif et, dans ce cas, nous reporterons le sujet à la prochaine séance, en sachant que ce sont les tarifs qui s'appliqueront en septembre. Vous pourriez me dire que nous avons le temps d'ici septembre. Ceci dit, il est important, quand on a de la tarification, de pouvoir l'annoncer en amont. Ce qui veut dire que le CLA annoncera ses tarifs sous réserve d'un vote favorable du conseil d'administration.

Il y a cinq ou six éléments complémentaires par rapport au tableau que vous avez eu. Je ne sais pas si ça gêne les administrateurs de voter sur un document qui sera modifié à 2 ou 3 % de son contenu.

Le Président.- Merci Christophe.

Est-ce que certains d'entre vous s'opposent au fait que nous votions ce document même s'il est, à quelques variables près, différent de celui que vous avez reçu ? (*Néant*).

Dans ce cas, je vous propose de voter. Je vous remercie.

Pour un avis favorable à cette politique tarifaire, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.8 Politique tarifaire 2026-2027 de l'imprimerie centrale (pour vote)

Nous passons à la politique tarifaire de l'imprimerie centrale, toujours avec Christophe de Casteljau.

M. de Casteljau.- L'imprimerie centrale délivre un certain nombre de prestations. Je pense que vous êtes un certain nombre à l'utiliser, que ce soit pour des photocopies, donc des choses toute simples, ou pour des choses beaucoup plus élaborées et notamment pour les thèses, pour les congrès, etc.

Il y a trois niveaux de tarifs : les tarifs en interne, en externe pour de vrais extérieurs ou alors sur des partenaires. Ces trois niveaux de tarif vous sont présentés, en sachant qu'en interne, nous ne faisons pas de bénéfice sur les prestations, même chose sur les partenaires. Il y a juste la

TVA qui s'ajoute puisque les ventes sont soumises à TVA.

Pour les extérieurs, une part de bénéfice est prise, ce qui est cohérent pour l'établissement, sachant qu'il ne faut pas que nous soyons sur de la concurrence déloyale. Il faut donc bien que nous soyons à coûts complets avec une petite part de bénéfices.

L'imprimerie a revu un certain nombre de ses tarifs. Si vous les validez, ils seront mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2026.

Le Président.- Merci Christophe.

Y a-t-il des questions sur ce point ? Emmanuel.

M. Foltête.- Ce n'est pas une question.

Sur ces sujets-là, je pense qu'il sera intéressant de voir ce qui a évolué dans les tarifs proposés cette année par rapport à l'année précédente, donc si des décisions qui ont été prises méritent un focus.

Le Président.- Christophe, tu as peut-être des éléments là-dessus ?

M. Foltête.- Je ne le demande pas maintenant, mais éventuellement à l'avenir.

Le Président.- Oui, un petit tableau comparatif qui permet de mieux se situer. On retient.

M. de Casteljau.- C'est quelque chose que j'ai regardé parce que je pensais que c'était avec, mais c'est vrai qu'on vous fait voter sur des tarifs finaux.

De mon regard, sachant que je ne suis pas un grand consommateur de prestations auprès de l'imprimerie, il n'y avait pas d'explosions sur les tarifs, mais une révision parfois à la baisse puisqu'il y a quelques baisses.

Mais je note votre remarque.

Le Président.- C'est une bonne idée. On proposera un comparatif, ce qui permettra de se situer. Merci pour la suggestion.

Sur ce point, pour un avis favorable chez les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Unanimité).

Merci.

3.9 Prorogation du guide de l'agent en mission (pour vote)

Je redonne la parole à Christophe sur le guide de l'agent en mission.

M. de Casteljau.- Le guide de l'agent en mission, nous vous proposons juste de le proroger. Nous ne modifions pas son contenu, mais la dernière fois que le CA s'était positionné sur le guide de l'agent en mission, qui rappelle ce que prévoit la réglementation ainsi que certaines formalisations au niveau de l'établissement, on l'avait prévu pour les années 24-25 et nous allons débiter l'année 26. Ce qui voudrait dire, si nous ne nous posions pas la question de cette reconduction, que nous ne pourrions pas mettre en œuvre ce guide.

Nous vous proposons aujourd'hui simplement de proroger et un travail sera fait a priori au

cours de l'année 26 pour rebalayer un certain nombre d'éléments qui vous seront alors repropoés.

Ce qui vous est proposé ici, c'est de prolonger la durée de vie de ce guide sans date de fin. Il sera effectif à partir du 1^{er} janvier 26 et tant que le CA ne sera pas revenu dessus, il fonctionnera et le jour où il y aura des corrections à apporter, nous vous proposerons une nouvelle délibération pour venir le corriger et c'est la nouvelle délibération qui s'appliquera alors.

Le Président.- Merci Christophe.

Y a-t-il des questions sur cette prorogation ? Jean-Yves.

M. Rauch.- Il y a toujours des questions de la part de nos collègues de Dijon qui viennent à Besançon. Ce sont des questions qui ont été posées en CSAE. C'est l'annexe 2, taux applicables à l'Université Marie et Louis Pasteur, page 14. Ils demandent toujours pourquoi ils n'ont pas le taux d'indemnisation forfaitaire de 20 € pour les repas.

Je ne sais pas répondre à cette question. Je m'en fais juste le relais.

Il y avait eu débat avec Monsieur Camus sur résidence administrative Besançon-Dijon, comment on bouge, etc.

M. de Casteljau.- Puisqu'ils sont affectés à Dijon, je considère que leur résidence administrative, c'est Dijon et probablement également leur résidence personnelle. Par contre, si leur résidence personnelle était Besançon, on ne leur paierait pas de frais de déplacement entre Dijon et Besançon puisque dans le cas où un agent se déplace, la règle qui est retenue, c'est qu'on retient soit sa résidence administrative, soit sa résidence personnelle selon ce qui est le plus favorable à l'administration.

Là, ce n'est pas notre guide qui le prévoit, c'est la réglementation qui l'indique. Donc si demain je vais à Paris, que j'habite Dijon alors même que je travaille à Besançon, l'administration me remboursera le déplacement Dijon-Paris et non pas Besançon-Dijon.

Le sujet est sur la restauration. Lorsque nous pouvons utiliser un restaurant universitaire, nous ne sommes pas remboursés à 20 € pour le repas mais à 10 €. C'est ce qui s'applique s'il y a un restaurant universitaire et l'utilisation d'un restaurant universitaire, les agents quels qu'ils soient sont remboursés 10 € et non pas 20 €. Je crois que c'est là-dessus qu'il y a une discussion pour ne pas dire une contestation.

Le Président.- Merci, Christophe, pour ces précisions.

Je vous propose de voter pour cette prorogation du guide de l'agent en mission.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Merci.

3.6 Plan d'actions 2026 du contrôle interne financier (pour vote)

Nous allons remonter un tout petit peu dans l'ordre du jour puisque nous avons le plaisir d'accueillir Fabienne Badet qui nous a rejoints. Merci pour votre présence.

Elle va nous présenter le plan d'actions 2026 du contrôle interne financier.

Mme Badet.- Merci Monsieur le Président.

L'objet de mon intervention se résumera en trois points : vous présenter le contrôle interne financier, faire un point d'étape de l'organisation à UMLP suite à la fusion UBFC-uFC et présenter les plans d'actions, c'est-à-dire le bilan de l'année 2025 et le plan d'actions qui vous est proposé en 2026.

En préambule, qu'est-ce que le contrôle interne financier ? Vous avez la définition officielle qui vous est affichée à l'écran, elle est issue des textes réglementaires dont l'article 215 du décret GBCP. Les mots importants que je vous propose de retenir sont « l'ensemble des dispositifs », c'est-à-dire que le contrôle interne financier n'est pas un seul dispositif mais l'ensemble de ce qui est mis en place au sein de l'organisation, ainsi que les mots « formalisés » et « permanents ». « Formalisés », c'est-à-dire écrits, tout ce qui n'est pas écrit n'existe pas. Ce sont donc des termes relativement importants.

Les trois objectifs officiels, c'est l'atteinte de la soutenabilité budgétaire, de la programmation et de son exécution et la qualité de la comptabilité budgétaire et la qualité de la comptabilité générale.

En résumé, le contrôle interne financier concourt à la maîtrise des risques qui peuvent affecter l'atteinte des objectifs qui sont repris à l'écran. L'objectif est de procurer une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue. Le but, c'est la fiabilité de l'information financière, notamment de celle qui vous est transmise à vous, conseil d'administration, et le respect des réglementations en vigueur.

Il y a plusieurs principes de mise en œuvre, dont la boucle d'amélioration continue qui régit notre organisation. En premier lieu, il s'agit d'identifier et de hiérarchiser les risques avec un système de cotation. Renforcer ensuite le dispositif de contrôle interne avec trois piliers qui sont l'organisation, la documentation et la traçabilité, puis évaluer le dispositif. Pour vérifier son efficacité, on améliore et on continue cette boucle.

On travaille selon un cadre de référence qui a été défini par l'arrêté du 17 décembre 2015. Ce cadre de référence a été mis à jour et adapté par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace en mars 2025, en lien avec les ministères du budget et des finances. C'est ce qu'on appelle, pour ce qui nous concerne, le Vademecum.

Quelle est l'organisation à l'UMLP ? Nous disposons d'une cartographie des processus, c'est-à-dire que c'est le périmètre de mon activité, ainsi qu'une cartographie des risques. Nous avons pris par principe la cartographie des risques de l'ex-uFC puisqu'à UBFC, cela n'avait pas été défini aussi précisément.

En ce qui concerne les plans d'actions, ils sont soumis à la validation du CA. Nous en parlerons juste après. Ensuite, pour garantir la traçabilité des activités, nous avons un plan de contrôle avec la mise en œuvre d'un comité technique plan de contrôle, cette année, qui définit les axes prioritaires de travail, un système de *reporting* auprès du DGS, mais également un comité de pilotage contrôle interne financier et du CA, d'où ma présence aujourd'hui. Ainsi qu'un processus d'auto-évaluation que je vais vous présenter juste après.

Comment se passe l'évaluation des risques ? L'ex-uFC - et nous avons pris le parti de continuer -, utilisait un outil qui s'appelle ACIDUES. C'est un autodiagnostic qui est basé sur un certain nombre de questionnaires qui sont vus avec les équipes et, en fonction des réponses, on établit un score. Ce sont les colonnes que vous avez à droite à l'écran, avec une maîtrise des risques bruts et une maîtrise des risques pondérés.

La mise à jour en 2025 a été faite avec la DRVI, le service des recettes sur le processus gestion des recettes et l'agence comptable également pour ce processus des recettes.

En ce qui concerne les plans d'actions, vous avez à l'écran le bilan du plan d'actions 2025 qui a été validé par le conseil d'administration de l'ex-uFC en décembre 2024. Il est abouti à 80 %,

c'est-à-dire que quatre actions sur cinq ont été réalisées. En transversal, vous avez la mise en œuvre d'une revue des habilitations et des délégations de signature et la mise en œuvre de contrôles de supervision *a posteriori* par moi-même à la demande du précédent DGS.

Dans le cadre de la responsabilité du gestionnaire public, l'ordonnance a institué un nouveau régime qui oblige à une vigilance accrue sur les délégations de signature, d'où la mise en place de cette revue périodique sur ce sujet.

Concernant le processus de gestion des rémunérations, nous avons mis à jour avec les équipes la procédure concernant les contrats emploi étudiant de façon à ajuster les attestations de service fait et la périodicité des paiements.

Pour la gestion des contrats de recherche, c'est l'action qui n'a pas été réalisée pour une bonne raison qui est que la fiche de suivi qui avait été initialement programmée est remplacée par un outil de gestion numérique qui sera mis en place progressivement. Nous avons donc décidé de le reporter car il était inutile de mettre en place une fiche de suivi.

Concernant le processus de gestion des recettes, c'est-à-dire plus précisément les activités de mécénat, une procédure a été rédigée sur les dons en numéraire, ce qui permet notamment la réalisation des attestations fiscales.

Pour la gestion du patrimoine immobilier, une procédure a été rédigée pour les certificats d'économie d'énergie afin d'organiser l'intervention d'un cabinet d'ingénierie énergétique. D'autres actions ont également été menées sans forcément être inscrites dans le bilan d'actions, comme la digitalisation des ordres de mission avec la rédaction d'une procédure et deux guides d'emploi, ainsi que l'actualisation de la procédure d'inventaire tournant.

Pour le plan d'actions 2026, cinq domaines seront travaillés. Au niveau transversal, on vous propose ce plan d'actions qui est soumis à votre approbation aujourd'hui. Nous vous proposons de poursuivre la revue des habilitations et des délégations de signature au vu de l'importance du sujet.

Concernant la gestion des décisions de justice et suite à une recommandation nationale liée à la jurisprudence des arrêts qui ont été rendus cette année dans le cadre de la RGP, le risque est de ne pas payer les pénalités du fait d'un suivi précis. Il est donc proposé un groupe de travail afin de rédiger une procédure et la création d'un tableau partagé qui sera initié par la DAJI et partagé avec la DAF et l'agence comptable.

Concernant le processus de gestion des rémunérations, il y a la nécessité d'informer sur les mouvements des personnels qui impactent plusieurs services. Il y aura donc un travail de réalisé par le service RH à ce sujet.

Deux autres sujets concernant le processus de gestion des rémunérations feront l'objet de procédures : les vacances des étudiants et les contrats d'apprentissage. Ce sont des sujets qui ont été sollicités et proposés par les équipes.

Pour la gestion des contrats de recherche, nous vous proposons le déploiement de l'outil de suivi numérique dont je viens de vous parler. La DRVI a également proposé la mise en œuvre d'un comité de suivi pour les projets d'envergure.

Concernant le processus de gestion des recettes, il nous a semblé intéressant d'élargir la procédure sur les dons en numéraire aux dons en nature et en compétences, ce que nous ferons sur 2026. Il a également été proposé d'inscrire la gestion des dépenses dans le périmètre et donc une revue des procédures et la création de documents de mode opératoire si nécessaire sera aussi proposée.

J'ai fait le tour et je peux répondre à vos questions si nécessaire.

Le Président.- Merci Fabienne.

Certes, il s'agit d'un sujet qui n'est pas sans être un peu aride, mais qui est néanmoins essentiel pour le contrôle financier au sein de l'établissement.

Y a-t-il des questions sur ces points très techniques présentés par Fabienne Badet ? Emmanuel.

M. Foltête.- Par curiosité sur le suivi des projets d'envergure, y a-t-il une définition claire de ce qu'est un projet d'envergure ?

Mme Badet.- Je ne sais pas si quelqu'un de la DRVI est présent, mais de mémoire, puisque les rencontres avec les équipes remontent à 6 mois environ, c'est tout ce qui est PIA, France 2030. J'espère que je ne donne pas une mauvaise définition n'étant pas experte sur le sujet.

Le Président.- Je pense que c'est bien ça.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Dans ce cas, je vous propose de voter pour valider la proposition de ce plan d'actions qui vient de vous être présenté par Fabienne Badet.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Unanimité*).

Merci et merci également à Fabienne pour ce travail et cette présentation.

Mme Badet.- Je vous remercie. C'est le travail aussi de toutes les équipes.

Le Président.- Merci de l'avoir précisé.

Nous allons changer de chapitre et passer au chapitre Ressources humaines.

4. Ressources Humaines

Je redonne la parole à Antoine Perasso qui va vous présenter la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs.

4.1 Campagne d'emplois enseignants/enseignants-chercheurs (pour vote)

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président.

Cette campagne d'emplois 2026 sera abordée en deux temps, la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs tout d'abord, puis le directeur général des services présentera ensuite, soumis aussi pour avis, la campagne d'emplois BIATSS.

En ce qui concerne la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs, quelques éléments de contexte pour démarrer. C'est la toute première campagne d'emplois qui se tient sous l'Université Marie et Louis Pasteur et il nous a fallu avoir un calendrier ajusté pour cette campagne d'emplois. Traditionnellement, les campagnes d'emploi des enseignants, enseignants-chercheurs se tenaient en deux temps à l'université, une première phase qu'on appelle la vague 1 de la campagne qui trouve un aboutissement lors du conseil d'administration de juillet et une deuxième phase, la vague 2, lors du conseil d'administration de décembre, donc ce même conseil d'administration.

La période transitoire que nous avons vécue, à savoir d'un côté changement d'établissement, passage d'UBFC à UMLP et, en plus, changement d'équipe de gouvernance nous a amenés à reprendre l'ensemble du calendrier exceptionnellement cette année pour cette campagne

2026 et à tout étudier uniquement dans le contexte d'une vague 2 avec l'ensemble des postes qui ont été libérés.

L'autre changement se fait au niveau des structures qui sont mises en place. Sous uFC, c'était les collègius qui avaient vocation à étudier les priorisations de profil de poste et à émettre des avis transmis à la gouvernance. Maintenant, dans le contexte de l'UMLP et de l'EPE, ce sont les instituts qui se substituent aux collègius. Il y avait cinq collègius et il y a quatre instituts maintenant ; nous les avons déjà présentés dans le cadre de ce conseil d'administration. Ce sont donc les directeurs et directrices d'instituts qui ont eu à mener ce travail et je tiens d'ailleurs à saluer leur implication parce qu'ils ont découvert, pour trois d'entre eux, le fonctionnement d'une campagne d'emplois et tous les échanges que cela pouvait nécessiter avec les laboratoires et les composantes sans personnalité morale. Ils ont réussi à répondre au cahier des charges et aux enjeux qui leur ont été proposés.

Ce calendrier est donc ajusté et les campagnes ont été pilotées au niveau des instituts.

Nous avons tenu un engagement qui était que nous souhaitions que dans cette transition collègius vers instituts soient maintenus, dans la réflexion des campagnes d'emplois, les piliers des collègius : collégialité, transparence et effets mémoire. Ce qui a donc été le cas lors de cette campagne d'emplois et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Dernier élément de contexte : les contraintes financières. Je ne vais pas y revenir en détail puisqu'on les a déjà évoquées au début de ce conseil d'administration, mais ces contraintes financières ont inévitablement une incidence sur les campagnes d'emplois au niveau de l'établissement. Nous avons donc dû prendre cela en considération de façon un peu anticipée. Grand bien nous en a pris puisque le cadrage est fixé en début d'exercice, donc au début de l'année 2025. Je rappelle que notre objectif était de ne pas avoir à recourir à des gels de poste. Pouvoir éventuellement temporiser des postes est une chose, mais il s'agissait d'éviter d'avoir recours à des gels de poste.

Cela se traduit selon deux lignes directrices de la campagne d'emplois.

La première ligne prend en considération les aspects financiers dans l'évolution de la masse salariale, c'est ce qu'on appelle « mesure des lissages des campagnes d'emplois ». L'objectif est d'identifier une enveloppe de masse salariale que l'on souhaite reporter d'une campagne. Il y a deux actions possibles au niveau des campagnes d'emplois qui permettent ce report de l'enveloppe de masse salariale, ce sont des reports de poste ou des immobilisations de poste. Nous avons défini initialement une cible de 700 K€ à reporter, que nous avons traduit en nombre de postes à immobiliser ou à reporter.

L'immobilisation d'un poste consiste à décaler d'une campagne le poste titulaire mais à autoriser le fait que l'on puisse recruter un contractuel ATER ou enseignant sur le support durant l'année d'immobilisation, durant l'année de temporisation.

Le report consiste à décaler le poste d'une campagne d'emplois sans recruter de contractuel dessus. Les heures d'enseignement sous-jacentes seront donc prises en charge par des heures complémentaires ou des vacances.

Dans les deux cas de figure, cela amène un abaissement de masse salariale qui est plus conséquent dans le cadre d'un report de poste que dans le cadre d'une immobilisation, malgré tout cela contribue à l'abaissement de la masse salariale.

Quand on traduit les 700 k€ en nombre de postes, en volume de postes à reporter ou à immobiliser, l'objectif était de reporter trois postes de professeurs et trois postes de maîtres de conférences ou d'enseignants du second degré et d'immobiliser huit supports de type maître de conférences ou enseignant du second degré.

Voilà pour la première ligne directrice.

La seconde ligne directrice de la campagne d'emplois est celle qui vise à l'accroissement du potentiel recherche d'UMLP. C'est la deuxième année qu'elle est mise en œuvre au sein de l'établissement. Elle faisait suite à un constat qui était que nous avions un très fort taux d'enseignants du secondaire au niveau de l'établissement. Dans les universités pluridisciplinaires avec composante santé, nous étions la deuxième au niveau national derrière Bretagne Occidentale. C'était une conséquence du fait que par le passé, une extension de la carte des formations avec une démultiplication du volume d'heures avait induit les transformations de maîtres de conférences en professeurs du second degré pour pouvoir répondre aux besoins d'heures.

Nous avons souhaité avoir un travail qui nous amène dans la dynamique opposée, c'est-à-dire travailler sur la carte des formations. Nous avons commencé lors du mandat passé et nous poursuivons ce travail lors de ce mandat. C'est une question de soutenabilité de l'offre de formation. Et, du coup, transformer des postes d'enseignants du secondaire en maîtres de conférences. C'est la deuxième ligne directrice de cette campagne d'emplois 2025.

La procédure s'effectue en trois temps. Il y a tout d'abord des dialogues de gestion qui se tiennent avec les composantes sans personnalité morale. Nous tenons aussi des dialogues de gestion avec les unités de recherche mais nous n'avons pas pu les mettre en place lors de cette année, nous les remettons en place au cours de l'année 2026. Nous avons donc rencontré l'ensemble des composantes sans personnalité morale de l'université Marie et Louis Pasteur, donc des représentants de l'équipe de gouvernance, de la direction générale des services, des services concernés, notamment RH et les directeurs/directrices d'institut suivant le périmètre disciplinaire qui relevait de l'institut. Ces dialogues de gestion ont fait état de 64 supports enseignants / enseignants-chercheurs titulaires vacants à considérer dans le cadre de la campagne, 14 professeurs, 30 maîtres de conférences, 20 enseignants du second degré.

Il y a eu aussi quatre demandes de rehaussement de poste de contractuel à financement soclé, à financement pérenne, en titulaire qui ont été formulées dans le cadre des dialogues de gestion par les composantes, ainsi que sept demandes de création de poste.

Après ces dialogues de gestion, suit une deuxième phase qui est celle des conseils d'institut. J'ai précisé que c'était les instituts qui pilotaient les réflexions pour les priorisations de postes.

A l'issue des dialogues de gestion, 75 demandes ont été transmises et considérées, réfléchies dans le cadre des instituts. Les instituts se sont réunis après différentes étapes de réflexion, d'échanges entre laboratoires, composantes en leur sein et les directeurs / directrices d'institut ont fait des propositions qui ont recueilli des avis dans le cadre des conseils qui sont les suivants :

- 54 propositions de profils à publier,
- 7 propositions de reports de postes dans le cadre du lissage,
- 9 propositions d'immobilisations.

Dans les 54 propositions de profils à publier, il y a trois créations qui demeurent parmi les sept initiales. Vous voyez donc que nous passons de 75 demandes dans le cadre des dialogues de gestion à, *in fine*, 54 propositions de profils à publier. Il y a donc eu un véritable travail mené par les instituts pour prioriser les profils de postes dans le processus.

Troisième et dernière phase : ces éléments sont transmis à la gouvernance où un arbitrage est effectué avec le président de l'université.

L'arbitrage propose 50 postes en publication, sept reports (les sept proposés par les instituts sont donc suivis) et 10 immobilisations dont un certain nombre font référence aux postes INSPÉ dans le cadre de la réforme des métiers de l'enseignement avec la mise en place future de la LPE, donc une volonté de temporiser des postes le temps que la réforme soit bien finalisée.

Nous avons suivi 94 % des propositions des instituts dans l'arbitrage et il y a un écart de quatre postes entre les avis des conseils et l'arbitrage, ce sont les suivants : il y a eu deux demandes de rehaussement de contractuels en titulaires qui n'ont pas été suivies. C'était une ancienne ligne directrice des campagnes d'emplois, mais que nous ne pouvons plus maintenir aujourd'hui dans le contexte financier. Ce sont donc des résidus des demandes qui ont pu se faire par le passé et qui n'avaient pas encore eu gain de cause qui ont été proposés.

Ce n'est pas parce qu'on arbitre défavorablement que cela veut dire que ce n'est pas justifié, mais nous ne pouvons plus, aujourd'hui, accepter ces rehaussements de contractuels.

Il y a une demande de création qui n'a pas été acceptée et une demande de rehaussement de maître de conférences en professeur dans le domaine de la section CNU 74, composante STAPS au bénéfice du laboratoire C3S. Là, c'est pareil, il nous aurait fallu identifier un poste de professeur dans l'établissement à transformer en maître de conférences par compensation au niveau de la masse salariale. Nous ne l'avons pas identifié et cela fait partie des priorités pour la future campagne que nous donnerons au niveau des instituts, donc d'identifier un tel support de professeur pour pouvoir l'affecter au niveau du laboratoire C3S.

Vous avez ensuite une synthèse de la campagne d'emplois qui fait référence au tableau de postes qui vous a été envoyé, sur lequel vous allez être amenés à délibérer. Nous proposons 50 publications, 13 postes de professeurs, 28 postes de maîtres de conférences et neuf postes d'enseignants du second degré dont la répartition au sein des différents instituts thématiques vous est proposée sur le diaporama. On voit que l'institut de technologie a un large périmètre dans le volume des campagnes avec 21 postes.

Parmi ces 50 publications, il y a deux propositions de création, l'une qui est dans le département des sciences de la donnée à Dole, qui est financée par l'Etat, et l'autre qui est au bénéfice du département des sciences de la rééducation en santé, qui est affiché sous réserve de financement dans le tableau des postes en commentaire. Nous avons eu un accord par mail à ce stade concernant le financement. Nous demeurons prudents jusqu'au bout. Nous attendons la notification. Ce sera donc sous réserve du financement par le ministère.

Il y a quatre postes qui répondent à la ligne directrice d'accroissement du potentiel recherche.

Une deuxième partie de postes est séparée dans le tableau ; on fait référence ici aux infructueux de la campagne précédente. Il y a eu trois postes infructueux qui ont été remis dans le cadre de la campagne, réétudiés par les instituts et repropoés. Nous les faisons donc apparaître pour que vous ayez un effet mémoire à ce niveau-là concernant les infructueux qui pourraient être remis dans le jeu des campagnes d'emplois.

Concernant la procédure de lissage, nous avons sept reports de poste, un poste de professeur a été identifié et six postes de maître de conférences. Le service de pilotage de la masse salariale a fait un calcul et a retranscrit cela sur la base du coût des occupants de ces supports de poste, ce qui génère un abaissement de masse salariale de 431 k€.

Les 10 immobilisations de postes qui pourront être pourvus par des contractuels l'année de temporisation (un poste de professeur, deux postes de maître de conférences et sept postes d'enseignant du second degré) génèrent un abaissement de masse salariale de 345 k€.

Ce qui fait un total de 767 k€. Je vous rappelle que la cible initialement fixée était de 700 k€. La cible est donc atteinte et même légèrement dépassée. On peut remercier ici à nouveau les instituts pour le travail qui a été mené à ce niveau-là.

Cette campagne d'emplois a été présentée devant différentes instances jusqu'au conseil d'administration de ce jour. Dans la procédure, il y a une étape nouvelle dans le contexte de l'Etablissement Public Expérimental. C'est une présentation devant le directoire restreint. Je vous

rappelle qu'il réunit le président de l'université, les directeurs des deux établissements composantes ainsi que du CHU et de l'ENSAM. L'avis a été favorable.

Ceci a été présenté au comité social d'administration et d'établissement et adopté par le CSAE avec 9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre. Ainsi que devant le conseil académique plénier et adopté avec 52 voix pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

Je vous remercie. Je suis disponible s'il y a des questions.

Le Président.- Merci, Antoine, pour cette présentation.
Michel Savaric.

M. Savaric.- J'ai une question concernant le poste de professeur d'italien qui part à la retraite. C'est sur la deuxième page. Il est marqué « LLSETI Université Savoie Mont Blanc ». Il faut savoir que le collègue, à l'origine, était au laboratoire LHPLÉ qui était l'ancien nom du CRIT.

On a deux demandes concurrentes, on a d'une part l'ISTA qui le réclame et qui demande la transformation en MCF et on a le CRIT qui le demande pour l'espagnol. C'est la même section CNU.

Je crois savoir que le collégium, du moins l'institut maintenant, a rendu un arbitrage qui est « poste MCF espagnol » et ceci n'apparaît pas dans ce tableau. Dans ce cas, a quoi a servi cette consultation de l'institut si, dans le tableau qui est remis au conseil d'administration, le vote n'est pas communiqué ?

M. Perasso.- Je pourrai éventuellement donner ensuite la parole à Béatrice Lapérou car il se trouve qu'en plus d'être administratrice, elle est directrice de l'institut des humanités et du droit.

Je veux juste donner un élément de précision qui est qu'a priori, il y a effectivement eu deux demandes de remontées pour un même support au sein de l'institut, donc deux demandes pour deux laboratoires différents et ce poste n'a pas fait l'objet d'une priorisation pour l'une des configurations par rapport à l'autre mais a été proposé en report.

C'est peut-être là où se situe le doute que vous avez et votre interrogation.

M. Savaric.- J'avais l'information « report et transformation en MCF espagnol pour LEA ».

M. Perasso.- Béatrice, qui a piloté les échanges au niveau de l'institut, va pouvoir en parler.

Mme Lapérou-Schneider.- Ce qui a été décidé à l'institut, c'est effectivement que c'était un report et qu'à la prochaine campagne, on discuterait pour savoir quelle sera l'orientation que prendra ce poste qui passera en MCF.

J'ai commencé les discussions. J'ai rencontré l'équipe des italianistes et ils vont discuter ensemble parce qu'il me semble que la meilleure solution serait qu'ils se mettent d'accord.

M. Savaric.- Ils sont tous d'accord...

Mme Lapérou-Schneider.- Que les italianistes et les hispanistes se mettent d'accord car ils ne le sont plus. On va donc essayer de trouver une solution de compromis, ce qui me semble être la meilleure des choses.

M. Savaric.- Je veux bien en faire partie pour arbitrer.

Mme Lapérou-Schneider.- Vous serez tous conviés à échanger.

M. Perasso.- Y a-t-il d'autres questions sur des supports ?

Le Président.- Lucas.

M. Poittevin.- Je ne me rappelle plus du chiffres que vous avez donné concernant les créations de postes qui ont reçu un avis défavorable.

M. Perasso.- Je dois reprendre mes données car je ne l'ai plus forcément à l'esprit.

Dans les demandes, sept demandes de créations ont été formulées dans le cadre des dialogues de gestion. A la fin, il y a deux créations qui sont proposées dont une sous réserve du financement par le ministère.

M. Poittevin.- Quel est le nombre de créations qui ont reçu un avis défavorable ? Il me semble que vous aviez dit deux.

M. Perasso.- Non, c'est sept moins deux, donc cinq.

M. Poittevin.- Merci.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions pour Antoine ? (*Néant*).

Un gros travail, comme d'habitude, a été accompli selon une mécanique qui est désormais bien huilée puisqu'on fonctionne avec les instituts comme on le faisait avec les collègiums.

Antoine, peux-tu donner quelques éléments sur ce fonctionnement ?

M. Perasso.- A partir de l'année prochaine, on reprendra en deux temps, vague 1 et vague 2, toujours avec les instituts au cœur des réflexions pour les priorisations. Ils assurent vraiment l'articulation entre les liens formation et recherche de part et d'autre à ce niveau-là, laboratoires-composantes. Il y a une approche en inter-instituts qui est nécessaire. Nous ne voulons pas d'une réflexion qui resterait concentrée en silo dans le champ disciplinaire de l'institut, mais qu'il y ait de l'inter-instituts. Il y a donc beaucoup de réunions parallèles qui se tiennent, ce qui est absolument nécessaire.

Je voudrais terminer en disant qu'étant donné le contexte budgétaire qui a été évoqué tout à l'heure, on remarque que nous avons 50 postes proposés en publication. Le président, dans son point introductif, parlait de 4/5^{ème} des postes. Nous avons 4/5^{ème} des postes qui sont proposés à la publication, nous aimerions avoir 100 % des postes. Ce n'est pas le cas, mais cela reste néanmoins quelque chose de très honorable que de pouvoir avoir ce type de volume de postes. Cela permet, à ce stade, d'apporter une réponse aux besoins et aux enjeux pour la suite.

Le Président.- Cheikh.

M. Wane.- Pour compléter, en tant que directeur de composante, nous le vivons également au niveau des instituts. Ce qui est intéressant, c'est qu'avant, les dialogues de gestion ou campagne d'emplois étaient des moments de crispation, souvent de guéguerres parce que les gens

s'arc-boutaient sur un poste pour qu'il reste ce qu'il était avant. Mais maintenant, le travail qui est fait consiste à réfléchir sous forme de projets. Et même pour moi en interne, c'est un levier important en disant quelle est la plus-value apportée en le mettant à tel ou tel endroit. Parfois, même en interne, il y a des collègues qui disent qu'ils préfèrent "glisser" pour le moment vers tel endroit et je pense que cette réflexion-là, tout le monde y est gagnant et cela répond aussi à un besoin qui était souvent oublié, qui est celui de l'articulation entre la formation et la recherche.

Dans les campagnes d'emplois, on mettait souvent l'accent uniquement sur la recherche par moments mais aujourd'hui, avec cette façon de faire, on arrive à articuler aussi le besoin de formation avec les postes et ceci me semble quelque chose de très important, c'est-à-dire l'inscription sur le plan pluriannuel et la réflexion liée aux formations-recherche qui est également importante.

Le Président.- Merci, Cheikh, pour ce témoignage très positif de la procédure mise en place.

Je soulignais le travail énorme qui a été fait par les directeurs d'institut et leur conseil et par Antoine Perasso qui coordonne l'ensemble de cette action de manière extrêmement efficace, comme vous l'avez vu.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de donner un avis sur cette proposition de campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs.

Pour un avis favorable pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 2 abstentions.

Qui est contre ? 1 contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

La campagne est validée à l'unanimité moins deux abstentions et une voix contre.

Nous vous remercions pour votre confiance et je remercie à nouveau tous les acteurs qui ont permis la réalisation de cette campagne d'emplois qui, dans le contexte budgétaire actuel, est une campagne d'emplois massive, on peut le dire à l'échelle nationale et je pèse mes mots.

4.2 Campagne d'emplois BIATSS (pour vote)

Deuxième volet de la campagne d'emplois : la campagne BIATSS. C'est Christophe de Casteljau qui va nous la présenter.

M. de Casteljau.- Merci Monsieur le Président.

Vous avez à l'écran une unique diapo sur laquelle j'ai essayé de reprendre l'ensemble des éléments de cette campagne d'emplois BIATSS.

Si vous la validez, nous publierions 23 postes BIATSS dans le cadre de cette campagne d'emplois.

Pour ce qui est du titre, chacun le prendra pour lui ou pas, j'estime néanmoins qu'elle est dynamique puisque nous sommes en capacité de publier 23 postes malgré le contexte budgétaire qui a été évoqué, donc contexte tendu, voire très tendu, cela a été dit et redit depuis le début.

L'objectif de ces 23 publications est d'essayer de maintenir le potentiel de postes de fonctionnaires. Vous avez vu tout à l'heure en votant les plafonds d'emplois que nous avons une majorité de postes de fonctionnaires. Nous avons aussi un certain nombre de postes de fonctionnaires qui sont utilisés ponctuellement par des contractuels, l'idée étant de maintenir notre potentiel d'agents titulaires et de continuer d'ouvrir des concours. Je rappelle en effet que dans le cadre de cette campagne d'emplois, nous sommes sur de l'ouverture de concours, on peut donc avoir des collègues qui intègrent l'établissement en cours d'année. Ce n'est pas uniquement par

concours, c'est aussi par mutation, mais là, on est sur les ouvertures de concours.

Parmi ces 23 publications, il y a un certain nombre de repyramidages, des repyramidages aussi bien de catégorie C vers catégorie B, de B vers A et aussi un repyramidage au sein de la catégorie A puisqu'il y a un poste d'ASI qu'on vous propose de transformer en IGE.

Pourquoi ces repyramidages ? C'est pour suivre l'évolution des métiers. On sait bien qu'on demande de plus en plus de technicité et de compétences aux collègues, que les universités ont beaucoup de postes de catégorie C. Il en faut, mais il faut aussi revoir, quand les postes sont libres, si on les maintient au même niveau ou si on en profite pour recalibrer les fonctions, les profils. C'est ce que nous essayons de faire par cette campagne de repyramidages, ce qui génère du GVT, il faut en être conscient.

Il y a des concours non-fléchés et des concours plus dirigés, comme je l'ai expliqué aux directeurs de composante. Quand deux composantes ou alors deux composantes et des services centraux nous demandent un gestionnaire RH, on ne va pas forcément dire qu'on ouvre un poste dans une composante précise, mais qu'on ouvre un poste en RH. Ensuite, suivant la personne qui réussira le concours, comme on sait qu'on n'a pas beaucoup de collègues contractuels qui souhaitent passer des concours ou des collègues par exemple qui sont catégorie B qui vont passer des concours de catégorie A puisque la campagne d'emplois est aussi une possibilité de promotion en interne, nous affecterons la personne sur un poste qui nécessite bien sûr ce niveau de compétence. Mais si c'est un collègue contractuel qui est catégorie B, qu'on a ouvert un poste de catégorie B sur de la gestion RH, on pourra l'affecter sur son poste, dans sa composante, mais pas lui imposer une mobilité interne s'il ne la souhaite pas.

J'insiste bien sur le fait que c'est sous la condition que le poste occupé soit bien du niveau requis et qu'on ne soit pas aussi sur des financements de type ANR puisque, dans ce cadre, nous avons des financements ANR et il faut qu'on justifie de collègues contractuels et non pas de financement par une dotation de l'Etat. Dans ce cas, cela voudrait dire que l'Etat nous financerait deux fois, il nous financerait par le biais de l'ANR et par la dotation pour charge de service public. Dans ce cas, une personne contractuelle qui serait aujourd'hui sur un financement ANR et qui réussirait un concours serait tributaire d'une mobilité au sein de l'établissement.

Le fait d'avoir des concours non fléchés, c'est pour permettre à des collègues de passer des concours sans avoir une pression trop élevée puisque cela voudrait dire que s'ils occupent un poste que l'on publie et que ce n'est pas eux qui réussissent, nous serions obligés de mettre fin à leur contrat pour faire rentrer le titulaire. C'est pour cela que, dans le tableau, on a parfois cinq demandes et, en face, on ne met que deux postes au concours. Nous ne les mettons pas tous au recrutement et vous pourriez me dire que nous ne sommes pas assez ambitieux et que nous pourrions monter au-delà de 23, donc à 30, voire à 35. Mais cela voudrait dire que nous augmenterions notre masse salariale et, deuxièmement, nous pourrions mettre en difficulté des collègues contractuels puisque pour celui qui ne le réussirait pas, cela voudrait dire fin de son contrat.

Nous avons aussi un certain nombre de collègues qui sont CDI et qui passent des concours. C'est pourquoi nous nous gardons aussi cette possibilité d'affectation en fonction des postes occupés et des réussites aux concours.

Nous avons également essayé d'ouvrir des concours sur un ensemble le plus large possible de métiers. Vous avez vu qu'il y en a en finances, en scolarité, en RH, mais aussi des postes beaucoup plus profilés pour des laboratoires, par exemple. Nous avons donc essayé de mettre des postes aussi bien en A, B et C et non pas dans tous les métiers de l'établissement parce que nous avons une diversité de métiers qui dépassent largement 23, mais nous avons essayé d'ouvrir des postes dans différents types de fonctions.

Et là aussi, nous avons fait le travail qui a été fait côté enseignants et enseignants-

chercheurs, c'est-à-dire une discussion avec les composantes suite aux remontées des composantes, avec les services et nous avons essayé d'arbitrer entre toutes ces demandes. Si nous avions eu une masse financière supérieure, nous aurions bien sûr pu en ouvrir plus. Je considère tout de même que 23, c'est à peu près le pari que l'on fait pour rester à potentiel équivalent de postes de titulaires.

Un petit rappel. Vous avez à l'écran la liste des postes qu'on vous propose d'ouvrir aux concours si vous les validez. Après, nous aurons des discussions pour savoir si on les ouvre en interne, en externe, en Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi. Nous avons en effet un certain nombre d'équilibres à respecter et là, ce sera la discussion que nous aurons suivant les types de concours, soit avec le rectorat, soit avec le ministère. On ne vous fait donc pas paraître cet élément-là. Il y a un certain nombre de contraintes à respecter et il faut que nous puissions arbitrer avec la tutelle et parfois aussi avec d'autres établissements. Si nous voulons dépasser le quota possible mais que l'établissement d'à côté ne le dépasse pas, il y a des marges de négociation potentielles. C'est pour cela qu'on ne peut pas vous donner d'entrée de jeu les concours internes, externes et BOE.

Cette délibération, comme toute délibération, est soumise au contrôle de légalité. Elle ne deviendra donc exécutoire que lorsque ce contrôle se sera prononcé. D'après les échanges que nous avons eus aujourd'hui sur le budget et avec la séquence de la semaine dernière, nous sommes plutôt confiants mais il y a ce petit focus qu'il ne faut pas oublier.

Je ne serai pas plus long. Je peux répondre à vos questions sur les postes si vous en avez.
Merci.

Le Président.- Merci, Christophe, pour cette présentation.
Michel Savaric.

M. Savaric.- J'ai noté que l'objectif était de conserver les postes de titulaires. Cependant, on constate que la proportion de contractuels ne cesse d'augmenter. Comment l'expliquez-vous ?

Est-ce que vous confirmez qu'on en est maintenant à plus de 50 % de contractuels chez les collègues BIATSS ?

M. de Casteljau.- On verra cela lorsqu'on vous présentera le rapport social unique, donc lors de la prochaine séance. Le nombre de contractuels augmente effectivement et je l'explique principalement par le fait que nous avons de plus en plus de financements spécifiques. Nous avons beaucoup parlé des projets ANR, des France 2030, etc., et sur ces types de financements, nous ne pouvons recruter que des contractuels. C'est ce qui explique cela en grande partie, mais pas à 100 %.

Nous avons également de plus en plus de contractuels puisqu'il y a une dizaine d'années de cela, on recrutait un contractuel juste sur 10 mois et, au bout de 10 mois, on mettait fin à son contrat pour pouvoir publier le poste et faire rentrer un titulaire. Ce qui voulait dire qu'il y avait une précarité qui existait. Aujourd'hui, on a de plus en plus de collègues contractuels qui vont au-delà de 10 mois. Sauf exception, les contrats sont de 12 mois pour ne pas mettre les personnes au chômage pendant 2 mois avant de les recruter le mois de septembre suivant. Nous avons donc effectivement des collègues qui restent contractuels pendant plusieurs années, qui vont passer des concours ensuite et nous avons aussi un certain nombre de collègues qui ne souhaitent pas passer des concours. Ce n'est pas toujours le cas, mais nous avons de plus en plus de jeunes collègues dont l'objectif n'est pas de faire carrière dans la fonction publique. Faut-il pour autant se priver de leurs compétences ? Faut-il pour autant ne pas leur proposer une première expérience dans l'établissement ?

Pour ma part, je considère qu'en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, proposer

une première expérience à des étudiants qui arrivent sur le marché de l'emploi, c'est aussi une possibilité. Je serais d'autant plus réjoui s'ils souhaitent ensuite passer des concours, ce qui n'est pas le choix de tous. Aujourd'hui, la fonction publique attire en effet un peu moins ou alors c'est un moment dans une carrière.

M. Rauch.- Concernant la proportion : 51,4 % de titulaires BIATSS et 48,6 % de contractuels BIATSS, ceci d'après le rapport social unique.

M. Savaric.- C'était il y a quelques années.

M. Rauch.- Non, c'est dans celui de cette année.

M. de Casteljau.- C'est en effet celui de cette année.

Ce taux de contractuels augmente effectivement, je ne vais pas vous dire l'inverse. C'est bien pour cela que dans le premier critère que j'ai mis, l'objectif est de renouveler aussi les postes de titulaires, de faire cet équilibre.

J'aurais voulu, par exemple, mettre un poste de catégorie A Attaché mais aujourd'hui, je n'ai pas cette fonction de vacante. Il faut donc que je fasse le pari qu'il y ait un collègue Attaché qui parte pendant l'année. Cela correspond au poste de responsable administratif de composante, en gros et, très souvent, ce sont des collègues Attachés qui occupent ce type de fonction.

A la rentrée 2025, nous avons eu trois collègues qui ont bougé sur ces fonctions. Vous allez me dire que comme nous en avons eu trois l'année dernière, nous en aurons sûrement un l'année prochaine, qu'on peut donc le mettre. Sauf que sur les huit ou dix composantes selon la manière de calculer, s'il y en a trois qui ont bougé cette année, cela veut dire que statistiquement, il y a peu de chances d'y en avoir qui bougent l'année prochaine.

On peut donc faire ce genre de pari, mais si j'ouvre ce type de support, il faut, quand la personne arrive, réussir à lui donner un poste qui corresponde. Il y a donc des moments plus adéquats pour faire ce type de pari et j'ai considéré que cette année-là, c'était un peu risqué. Mais j'espère pouvoir faire rentrer de jeunes Attachés dans les années qui viennent.

Le Président.- Merci Christophe.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Wane.- C'est pour compléter la réflexion. Parfois, on met des postes, mais en face on est obligé de refaire des tours parce qu'il n'y a personne, des postes de catégorie B, etc. Parce qu'il faut aussi dire qu'il y a l'attractivité qui joue au niveau des salaires.

Au niveau de l'université, de l'enseignement supérieur, c'est aussi un problème auquel nous sommes confrontés parce que parfois, on publie en interne et il n'y a personne qui bouge et là, on envoie et on a parfois des contractuels. Parfois, c'est donc compliqué.

On peut aussi essayer de faire de la formation en interne pour fidéliser les personnes.

C'est aussi une problématique réelle de l'université à laquelle nous sommes confrontés, d'où la réflexion à avoir sur la carrière des BIATSS, sur la revalorisation du métier.

Le Président.- Merci Cheikh.

Madame Sécheresse.

Mme Sécheresse.- C'est juste pour compléter.

Cela ne va peut-être pas vous rassurer, mais avoir des difficultés à trouver des candidats pour des postes, c'est la vie de toutes les entreprises. On a plus de mal à trouver sur certains postes par vagues. Si vous allez voir les industriels ou des bureaux d'études, ils ont beaucoup de mal à trouver certains postes d'ingénieurs. Parfois, c'est des chimistes, parfois c'est autre chose et puis ça va passer. On a ainsi des postes qui sont ouverts et qui ne trouvent pas et on est obligé de les ouvrir longtemps à l'avance, ou de faire des paris, comme vous l'évoquiez, en se disant que quand on aura un candidat, ce sera à peu près le moment où il y aura un poste.

C'est quelque chose que nous rencontrons tous et qu'on n'avait pas l'habitude de rencontrer, ceci pour différentes raisons. Il y a effectivement des personnes qui ne s'inscrivent pas dans la durée dans l'entreprise ou dans l'institution dans laquelle elles recherchent. Elles vont donc rester un an ou deux et ensuite, elles vont partir ailleurs. Il y a des personnes qui vont travailler des temps de 6 mois, 8 mois ou 10 mois pour, ensuite, partir à l'autre bout du monde pendant 6 mois. On a donc des profils beaucoup plus variés que ce qu'on avait avant et ce qu'on a en tête qui était la stabilité de l'emploi, s'assurer un salaire, etc., n'est plus la norme. C'est peut-être encore la majorité, mais il y a beaucoup d'autres choses. Il faut donc effectivement être plus agile dans les modalités de recrutement et dans le recrutement lui-même et l'adéquation avec ce qu'on recherche.

Le Président.- Merci pour cette tendance intéressante.

Laurence Ricq a un chiffre à nous donner.

Mme Ricq.- J'ai regardé sur les campagnes précédentes et on avait des campagnes qui étaient pourvues à 77 % sur les personnels BIATSS. Cela rejoint donc tout ce qui vient d'être dit.

Le Président.- Oui, ça illustre bien. Ce sont trois emplois sur quatre qui sont pourvus.

Nous sommes constamment confrontés au problème des infructueux. On a des profils intéressants, on cherche un candidat et parfois, malheureusement...

Mme Sécheresse.- Je cherche un médecin du travail...

Le Président.- Ça, c'est très très dur !

Mme Sécheresse.- Ou encore un biologiste responsable d'un laboratoire de biologie médicale, c'est introuvable.

Le Président.- Un médecin du travail, on peut vous confirmer que c'est le poste le plus dur à trouver.

Y a-t-il d'autres questions ? Marie-Pascale.

Mme Behra.- Ce n'est pas une question mais plutôt une réflexion que je vous soumets.

Autrefois, les CPE intervenaient dans la campagne d'emplois. Il y avait donc un pas de côté qui était fait par les organisations syndicales, notamment pour qu'il y ait une certaine égalité de traitement entre les trajectoires et les carrières des uns et des autres et je me demandais si, à un moment, on pourrait réfléchir ensemble sur ce qui est organisé par l'université comme choix à ce niveau-là, notamment parce que lorsqu'on propose des carrières un peu fulgurantes à certains, d'autres se voient bloqués dans leur catégorie pendant des années et des années de bons et de loyaux services.

J'aimerais qu'à un moment, nous ayons une discussion autour de ce chantier. Je suis donc

prête à participer à ce chantier-là parce que je vois que des choses se passent depuis des années et des années alors que ce n'est pas normal.

Les CPE étaient des espaces où on pouvait parler un peu de ce qui se passait. Vous faites en effet des choix stratégiques mais sans nous les expliquer ou alors nous ne les comprenons pas toujours. J'aimerais donc que cet espace soit recréé sachant qu'on ne peut plus le faire dans le cadre des CPE puisque ce n'est plus le lieu, donc peut-être sous un format informel comme on a pu l'avoir dans certains espaces.

Je sais que je parle un peu en "ellipse", mais je le fais tout de même.

M. de Casteljau.- Je n'ai pas souvenir que les CPE étaient questionnées sur la campagne d'emplois, mais nous réfléchissons, avec la VP RH, pour effectivement mieux associer les organisations syndicales sur un certain nombre d'actes de gestion.

Je pense donc que nous reviendrons vers vous prochainement pour vous faire des propositions. Nous n'avons pas réfléchi spécifiquement sur la campagne d'emplois, mais sur d'autres périodes de gestion des titulaires ou des contractuels non pas pour recréer les CPE en tant telles mais voir comment remettre en place les échanges que nous pouvions avoir dans le cadre des CPE.

Mme Behra.- Je vais compléter avec ce que j'ai aussi dit en CSAE.

Je trouve que l'idée de projeter un certain nombre de postes et de les ouvrir à un groupe de collègues assez large afin de ne pas effrayer le collègue lorsqu'il se positionne sur un concours est une bonne idée. On sait qu'un certain nombre de collègues ne souhaitent pas forcément partir de leur poste qui est de toute façon d'un niveau souvent supérieur au statut qu'il occupe.

Je pense donc que c'est une bonne démarche et l'engagement que vous prenez en le présentant de cette manière au sein du CA me permet de me dire que la promesse sera tenue si jamais cela se produit et que cela correspond effectivement au choix du collègue.

M. de Casteljau.- On pourra faire le bilan ensemble. Je n'ai pas l'habitude de dire des choses en CA et de ne pas les faire ensuite. Et j'ai dit la même chose en CSAE ; vous voyez donc que je suis constant dans les instances.

Le Président.- Merci Christophe.

Il y a un certain nombre de choses que vous nous avez fait remarquer en CSAE et à la conférence sociale et vous verrez - nous y reviendrons en début d'année prochaine – que nous allons mettre en place toute une série de mesures qui font écho à vos observations et à vos demandes. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les instances compétentes (CSAE et F3SCT) et ensuite à la rencontre avec la communauté qui aura lieu en mars.

Jean-Yves et puis Emmanuel.

M. Rauch.- Dans la continuité de ce qu'a dit ma collègue Marie-Pascale, on voit parfois, dans certaines composantes, des changements rapides et des petits arrangements qui se font un peu comme ça, entre amis, ce qui peut nuire au fonctionnement des services et en fait, cela peut se faire aussi parfois en amont des formations.

Je sais bien que dans certains cas, il y a un besoin urgent de pourvoir un poste. On prend donc la personne qui lève le doigt et qui est la plus proche en se disant qu'on tente le coup, mais on a eu quelques exemples ces dernières années où on a vu, comme l'a dit Marie-Pascale concernant certaines progressions fulgurantes, que si elles ne sont pas accompagnées de formation,

cela se traduit au final par des mauvais fonctionnements dans les services et cela peut être dommageable à l'université.

Il est vrai que c'est super intéressant de pouvoir être plus agile qu'avant. Les gens ont effectivement changé, les métiers également, on voit des démissions, on voit des ruptures conventionnelles, on voit des personnes qui s'en vont, y compris chez les professeurs, mais il faut tout de même que nous puissions rester cohérents vis-à-vis des fonctions des personnes. Quelqu'un qui passe des affaires financières aux RH du jour au lendemain sans formation, cela peut être choquant et cela peut conduire à des dysfonctionnements.

M. de Casteljau.- Je rappelle juste que ce que nous vous proposons ici, c'est de voter des postes que l'on va mettre aux concours et, derrière, des personnes vont déposer des dossiers qui seront admissibles ou pas puisqu'on a aussi des cas inverses où des personnes occupent la fonction et ils ne sont même pas admissibles ou même pas admis et ils ne comprennent pas. J'ai parfois dû expliquer aux collègues que quelqu'un peut très bien faire son travail chaque jour, cela ne veut pas dire qu'il aura le concours parce que répondre à l'exercice du concours, c'est encore autre chose et, derrière, il y a des jurys de concours qui auront à se positionner pour savoir si la personne en face d'eux est en capacité d'occuper le poste pour lequel il y a une fiche de poste, sachant que les membres de jury peuvent être nous tous autour de la table.

Toutes les administrations font régulièrement appel à des collègues pour participer à des jurys de concours. Je ne peux que vous inviter à y participer car c'est très formateur, surtout pour des personnes qui veulent aussi passer des concours. Être de l'autre côté du bureau est très formateur et cela vaut une préparation de concours.

Le Président.- Merci.
Emmanuel, puis Cheikh.

M. Foltête.- Merci.

J'ai une petite interrogation autour des postes ouverts en catégorie C. J'aimerais avoir, si vous l'avez, une forme d'éclairage entre la problématique du repyramidage qu'on voit ici avec un mouvement des catégories C vers les catégories B. Je ne sais pas comment cela fonctionne, c'est-à-dire si c'est compensé par l'Etat ou s'il y a un engagement financier de l'établissement pour ce rehaussement.

Au regard de cela, on a des postes au concours en catégorie C et on a parlé de la difficulté de l'attractivité des salaires, même si ce n'est pas le seul critère, mais entre l'attractivité et le coût-établissement catégorie C versus catégorie B, quelle est votre vision autour de cette question ?

M. de Casteljau.- Je l'ai dit dans ma présentation. Avec les repyramidages, nous générons du GVT et effectivement, l'Etat peut tout à fait nous dire qu'en tant qu'établissement, nous avons pris une décision qui génère du GVT, nous devons donc le financer. Cette règle du jeu a été définie depuis le début de la LRU, c'était donc clair.

Donc oui, dans les 800 000 € de GVT de l'établissement, si on fait ces huit repyramidages, il y a une quote-part générée par l'établissement qui doit l'assumer.

L'évolution des métiers fait que sur un certain nombre de missions, il y a des évolutions. Hier, un collègue catégorie C pouvait occuper le métier et aujourd'hui, on en demande de plus en plus. Je pense aux scolarités par exemple, mais pas uniquement, on peut le dire aussi pour les finances. Un certain nombre de métiers étaient auparavant des tâches d'exécution et aujourd'hui, on ne demande pas seulement à quelqu'un de scolarité d'inscrire un étudiant, on lui demande de le

suivre pendant tout son cursus, de le suivre de façon qualitative et effectivement, on demande des compétences supplémentaires. On essaie donc d'allier les deux et de faire du repyramidage.

Néanmoins, toutes les fonctions ne nécessitent pas systématiquement du B ou du A, nous continuons donc aussi à recruter des collègues de catégorie C, ce qui peut aussi permettre à des collègues qui n'ont pas forcément les diplômes pour passer un concours de B de démarrer en tant que catégorie C et après, par la promotion interne et les concours internes, d'avoir aussi une carrière.

Je crois que si on ne faisait que recruter du catégorie A, les perspectives de carrière seraient vite atteintes. Avoir cette possibilité de tester, sachant que dans un service, on n'est pas tout de suite cadre ou chef de service, c'est aussi une bonne formation. On essaie donc d'équilibrer un peu tout cela et ce n'est pas une science exacte.

Le Président.- Antoine, tu as une observation là-dessus ?

M. Perasso.- Oui. Je peux compléter.

Nous présentons la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs puis la campagne d'emplois BIATSS parce qu'il y a des procédures avec certaines spécificités qui font qu'elles ont l'air séparées, mais il faut savoir que nous avons une approche globale sur la question du GVT, par exemple, ou du surcoût d'un côté, de l'abaissement de la masse salariale de l'autre et, en fait, il faut voir tout cela comme un tout. C'est ce que nous faisons pour avoir une bonne maîtrise de l'ensemble.

Nous pouvons donc nous permettre ce type de manipulation parce qu'au niveau des enseignants, nous maîtrisons. Peut-être que cela changera demain, on verra.

Le Président.- Merci.

Cheikh, tu avais un petit élément à donner pour terminer ?

M. Wane.- C'est par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure parce que par moments, dans les composantes, on est aussi obligé de recruter, même si on n'a pas ce qui colle parfaitement parce que l'autre pendant, c'est que pendant ce temps-là, quand un poste est vacant, la charge de travail est faite par quelqu'un d'autre. Cette personne, qui est souvent celle qui donne, qui est très impliquée, a une charge de travail en plus.

C'est pour cela que la difficulté, c'est que parfois, on n'a pas ce qu'on voudrait, mais on est obligé de recruter, d'être patient et de dire en interne qu'il y a quelqu'un qui va accompagner dans le cadre de la formation.

A ce titre-là, permettez-moi un message de remerciement à tous les BIATSS qui font tourner la maison parce que moi je le vis au quotidien au niveau des composantes. Il y en a en effet - et ce n'est pas tous, il faut le dire, mais il y en a beaucoup - qui, au quotidien, sont très engagés et qui font vraiment avancer l'université.

Le Président.- Merci Cheikh.

Sans les BIATSS, il n'y aurait pas d'université. Il faut dire les choses très clairement.

Comme l'heure avance et que nous avons un ordre du jour un peu chargé, je vous propose de passer au vote.

Sur ces propositions de campagne d'emplois BIATSS, Christophe de Casteljau vous a dit qu'elle nous permettait de maintenir le niveau d'emplois titulaires qui est très important. C'est donc un objectif atteint.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 2 abstentions.

Qui est contre ? 1 vote contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité moins deux abstentions et une voix contre.

Je vous remercie à nouveau pour votre confiance et je remercie Christophe de Casteljou pour tout le travail accompli pour la préparation de cette campagne d'emplois.

4.3 Prorogation du plan égalité professionnelle (pour vote)

Nous passons à la présentation de la prorogation du plan égalité professionnelle avec Laurence Ricq, notre vice-présidente en charge des ressources humaines et du dialogue social.

Mme Ricq.- Merci.

Je tiens tout d'abord à excuser Murielle Ruffier, notre vice-présidente égalité et accompagnement social, qui porte ce dossier et qui est empêchée ce jour.

Concernant le plan égalité professionnelle, nous sommes actuellement sur le plan 2024-2026 qui comporte six axes qui sont repris à l'écran :

Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;

Axe 2 : Garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;

Axe 3 : Favoriser l'articulation des temps de vie ;

Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et les harcèlements ;

Axe 5 : Prendre en compte la santé des femmes et la parentalité au travail ;

Axe 6 : Piloter la politique d'égalité de genre.

On notera que certains de ces axes s'inscrivent en articulation avec les travaux sur la qualité de vie et les conditions de travail.

Ce plan 2024-2026 est articulé autour de ces six axes et comprend un certain nombre d'actions et d'outils, les outils étant des sous-actions, avec un certain nombre d'indicateurs.

Comme son titre l'indique, il s'agit d'un plan qui était prévu pour 2024-2026 mais qui, sur la période, ne prend pas en compte le pilotage qui a été un peu en arrêt pendant la période de mars à mai l'année dernière et, en parallèle, le fonctionnement d'un certain nombre de comités de suivi et de groupes de travail, que ce soit pour ce plan égalité professionnelle ou que ce soit dans le cadre de la qualité de vie et des conditions de travail.

C'est pourquoi la demande est d'étendre ce plan jusqu'à fin 2027 pour permettre au service de travailler plus sereinement et d'avoir un rétroplanning à la fois sur le bilan et le prochain plan, de prendre en compte le passage au statut d'EPE et la volonté de travailler en collaboration pour le prochain plan, notamment dans le cadre des groupe de travail EPE, et d'avoir un nombre plus important d'actions concrètes. En effet, les travaux du CoPil ont eu du mal à identifier les éléments et les actions, nous sommes donc en train d'y travailler.

Il vous est proposé de prolonger ce plan jusqu'à fin 2027 afin de nous permettre de vous faire une présentation à la fois du bilan et du futur plan au cours des prochains mois.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Le Président.- Merci, Laurence, pour cette présentation et pour cette proposition.

Y a-t-il des questions ou des observations en lien avec cette proposition ? (*Néant*).

Dans ce cas, je vous propose de voter favorablement à la proposition qui vient de formuler

Laurence.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

4.4 Mise à jour du tableau des Primes de fonctions responsabilité administrative (FRA)

4.5 Mise à jour du tableau des Primes fonction responsabilité et recherche (FRR)

Nous allons maintenant aborder un point relatif à la mise à jour du tableau des primes des FRA (fonctions responsabilités administratives) avec Antoine Perasso.

M. Perasso.- Merci Monsieur le Président.

Les points 4.4 et 4.5 amènent à délibération, le 4.4 relativement aux FRA (fonctions et responsabilités administratives) et le 4.5 aux FRR (fonctions et responsabilités en matière de recherche). Je peux présenter les deux simultanément puisqu'il s'agit plutôt d'ajustements au niveau des reconnaissances de ces fonctions et responsabilités.

Je vous rappelle que c'est lors du conseil d'administration de juillet que nous présentons et délibérons sur leur entièreté au niveau de l'établissement.

En ce qui concerne les FRA tout d'abord, un premier ajustement dans le cadre des FRA du groupe 1. Nous spécifions, pour les fonctions et responsabilités en lien avec l'alliance européenne Stars-EU, que c'est sur un budget Stars-EU, notamment pour les responsables de tâche ou de groupe d'intérêt thématique de l'alliance européenne.

Pour le groupe 1, au niveau de la coordination des Graduate Schools, le taux annuel est actualisé sur une année pleine. Il nous avait été transmis par UBFC proratisé. Nous le passons de 11 à 12 mois.

Au niveau du groupe 3, il y a une nouvelle FRA que nous proposons de reconnaître, qui est celle de la direction du laboratoire Qualio, laboratoire non pas au sens unité de recherche ou unité mixte de recherche mais laboratoire plutôt type plateforme, donc laboratoire de chimie des eaux qui se situe au niveau de la Bouloie.

Du côté des FRR (fonctions et responsabilités en recherche), nous proposons, à l'instar de ce qui avait été fait pour les fonctions et responsabilités pédagogiques en lien avec Stars-EU, de reconnaître les référents recherche au niveau de Stars-EU qui vont avoir vocation à animer la politique recherche de l'alliance européenne dans les différents laboratoires qui s'impliquent dans les projets portés par l'alliance.

Je précise que les deux ont été présentés au comité social d'administration d'établissement de novembre dernier et ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président.- Merci Antoine.

Y a-t-il des questions sur ces modifications des tableaux des primes ?

Je vous propose de voter en deux temps, tout d'abord pour les FRA.

Pour le tableau des FRA, pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ? 1 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité moins une voix contre.

Maintenant, pour les FRR, pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ? 1 voix contre.

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité moins une voix contre.

Merci.

4.6 Mise en place d'un dispositif d'astreintes (pour vote)

Nous allons maintenant évoquer le dispositif d'astreinte avec Michael Badet.

M. Badet.- Merci Monsieur le Président.

Il est effectivement proposé de mettre en place un dispositif d'astreintes au sein de l'établissement afin d'assurer la continuité des services et la sécurité de certaines installations ou missions. Ceci afin de garantir notamment l'efficacité opérationnelle tout en respectant la réglementation en matière de temps de travail et temps de repos.

Pour rappel, l'astreinte est une période durant laquelle l'agent est en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Il est possible de déployer trois niveaux d'astreinte :

- l'astreinte d'exploitation,
- l'astreinte technique,
- l'astreinte administrative ou de décision.

Dans le cadre de ce dispositif d'astreintes au sein de l'administration, il est proposé de ne retenir dans un premier temps que le premier niveau d'astreinte, l'astreinte d'exploitation.

Le dispositif pourrait être décliné de la manière suivante : par l'intermédiaire d'un planning prévisionnel d'astreintes qui serait établi par le responsable de service, le principe étant de mettre en place une astreinte par mois par agent au maximum deux fois par mois en cas de difficulté d'organisation. En cas d'alarme, d'alerte, ce premier niveau d'intervention qui serait assuré par l'astreinte d'exploitation serait déclenché.

Les modalités d'intervention seraient les suivantes : une gestion à distance quand cela est possible ou alors un déplacement sur site quand le besoin s'en fait sentir en fonction de la nature de l'intervention.

A partir du moment où l'agent est mobilisé, que ce soit à distance ou dans le cadre de son déplacement, trajets compris, c'est considéré comme du temps d'intervention.

En termes de suivi et de traçabilité, nous proposons la mise en place d'une fiche d'astreinte qui serait remplie par l'agent, validée par la hiérarchie et ensuite transmise à la direction des ressources humaines pour gestion.

Ces périodes d'astreintes donneraient lieu à une indemnisation sur la base d'un forfait et d'un coût horaire établi par la réglementation.

En dernier lieu, il est proposé d'ouvrir ce dispositif au service de la direction de l'informatique et à l'animalerie dans un premier temps au regard des besoins qui ont été exprimés et au regard d'une expérimentation souhaitée.

Merci Monsieur le Président.

Le Président.- Merci Michaël.

Y a-t-il des questions, des observations sur cette proposition de mise en place d'astreintes ?
(Néant).

Dans ce cas, je vous propose de vous prononcer favorablement à la proposition qui vient d'être faite.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

5. Affaires statutaires

5.1 Charte du mentorat (pour vote)

Nous changeons de chapitre et nous passons au chapitre des affaires statutaires.

Nous allons d'abord évoquer la charte du mentorat avec Laurence Ricq.

Mme Ricq.- Merci.

Quelques éléments de contexte. L'Université Marie et Louis Pasteur a souhaité mettre en place un dispositif expérimental de mentorat, un programme individualisé qui s'adresse aux néo-recrutés nouveaux maîtres de conférences arrivés en septembre.

Le principe est qu'une personne reconnue pour son parcours de chercheur expérimenté (le mentor) partage son expérience par l'accompagnement d'un nouveau maître de conférences et mette son savoir-être et sa connaissance du milieu de la recherche et de l'université au service de ce dernier. C'est un mentorat autour de la recherche.

Il s'agit d'un engagement volontaire des partis (les mentors et les mentorés), l'objectif étant de favoriser le développement personnel et professionnel et d'aider le nouvel arrivant enseignant-chercheur à développer ses compétences et à ajuster son positionnement.

Le programme comprend plusieurs dispositions : un guide qui a été établi, une communication qui a été faite aux nouveaux maîtres de conférences et aux différents instituts, des appels à candidatures. Il y a pour cette année neuf candidats mentorés qui souhaitent s'inscrire dans ce programme. Une formation des mentors est prévue puisque nous allons lancer le programme en janvier, ainsi qu'un engagement qui passe par la signature de la charte du mentorat qui fait l'objet de la délibération d'aujourd'hui. Ensuite, nous organiserons des rencontres et un accompagnement tout au long du mentorat, puis un bilan de ce dispositif.

La charte qui est soumise à votre approbation définit le cadre éthique, déontologique et pratique dans lequel s'inscrit la relation de mentorat entre le mentor et le mentoré dans le respect des valeurs fondamentales de bienveillance, d'intégrité, de respect mutuel et de confidentialité. Cette charte énonce également les obligations réciproques et engagements spécifiques du mentor et du mentoré.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Le Président.- Merci Laurence.

Y a-t-il des questions sur ce dispositif ? Emmanuel.

M. Foltête.- J'imagine – car je n'ai pas eu le temps de regarder le document – que ce dispositif est prévu pour les personnels UMLP, mentors et mentorés. Je me questionne donc sur l'ouverture puisque nous travaillons en UMR tous mélangés, en tout cas en ce qui me concerne. Ceci aurait tout son sens.

Mme Ricq.- C'est l'objectif, mais pour démarrer et dans le cadre expérimental, nous avons restreint l'appel à UMLP sans considérer ce que tu évoques, donc les personnes qui font partie des établissements composantes.

Pourquoi ? Parce que dans notre programme, il y a tout ce qui concerne la carrière des enseignants-chercheurs, donc tout ce qui concerne l'avancement qui est géré par les établissements respectifs et les dispositifs d'accompagnement à la recherche. Là, il y a plus de porosité.

Cette année, nous souhaitons lancer l'appel de cette façon, mais dans la perspective d'élargir et, à ce moment-là, il faudra aussi que nous adaptions le dispositif, donc les dispositions.

M. Foltête.- Je pense que ce serait au bénéfice de tous parce qu'il y a des dispositifs d'accompagnement de part et d'autre.

Le Président.- Oui, cela fait partie des pistes que nous avons. Là, l'initiative est prise, ce qui nous permettra ensuite de l'étendre. Nous sommes dans cette perspective-là.

Y a-t-il d'autres questions pour Laurence au sujet du mentorat ? (*Néant*).

Je vous propose de donner un avis favorable à la proposition qui nous est faite de cette charte du mentorat.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

5.2 Révisions des statuts du Collège de 1^{er} cycle (pour vote)

Nous allons maintenant évoquer quelques points relatifs à la révision des statuts du Collège de 1^{er} cycle avec Antoine Perasso.

M. Perasso.- Merci.

Ce sont quatre points de révision qui vont amener eux-mêmes à être révisés en direct puisqu'il y a quelques modifications sur la base des modifications qui vous ont été transmises.

Je vais reprendre ces quatre modifications et je vais vous expliquer comment nous proposons de les remodifier et la version modifiée sera soumise à votre approbation si elle vous convient.

Au niveau de l'article 2, nous souhaitons prendre en compte dès maintenant le fait qu'il va y avoir une réforme de la formation initiale des enseignants avec la mise en place de la LPE au niveau de l'INSPÉ. L'INSPÉ qui, jusqu'à présent, avait un statut d'invité, aurait une place avec siège, donc voix délibérative. L'INSPÉ est donc intégré au niveau des composantes avec voix délibérative, mais la nouvelle version a intégré l'INSPÉ au niveau des UFR alors que l'INSPÉ n'est pas une UFR.

La modification qui est proposée, c'est bien de l'intégrer avec voix délibérative, mais pas en tant qu'UFR, en tant qu'institut. Ceci dans l'article 2.

Deuxième modification au niveau de l'article 5, où il y a une petite erreur de formulation dans une phrase. Je vais vous lire uniquement la phrase proposée car la première n'a pas trop de sens quand on la lit. Nous proposons de remplacer la phrase qui n'avait pas de sens par : « Le directeur du Collège de 1^{er} cycle est assisté d'un Bureau notamment en ce qui concerne la définition des ordres du jour et la préparation du conseil du Collège. »

Il a dû y avoir un problème de copier-coller, ce qui faisait qu'une partie de la phrase était au milieu et qu'il y avait donc une perte de sens.

Article 7, au niveau de la composition du conseil. Nous proposons de remplacer « représentant du rectorat de la région académique » par un représentant de l'enseignement secondaire de l'académie de Besançon suite à une demande formulée par le rectorat.

Au niveau de l'article 14 qui fait référence aux modifications des statuts, l'objectif initial était d'être en harmonisation avec ce que prévoient les statuts des instituts, à savoir qu'il y avait une modification après avis du Directoire en formation plénière pour les instituts. Ce qui était prévu initialement dans les statuts du Collège de 1^{er} cycle, c'était que ce soit présenté devant le Directoire en formation restreinte. Il y a une volonté d'harmoniser, mais quand on se réfère en réalité aux statuts d'UMLP, il est prévu dans les statuts d'UMLP pour les instituts que ce soit le Directoire en formation plénière et que, pour le Collège de 1^{er} cycle, ce soit le Directoire en formation restreinte. Nous sommes donc obligés de maintenir cette subtilité entre les deux configurations.

Ce qui fait que nous vous proposons de ne pas tenir compte de la dernière modification et de maintenir « avis du Directoire en formation restreinte » pour être en accord avec les statuts d'UMLP. Par contre, lorsque nous aurons une révision future des statuts d'UMLP, il sera temps de reprendre, autant dans les statuts d'UMLP que dans ceux du Collège de 1^{er} cycle, cette subtilité pour que ce soit présenté devant le directoire en formation plénière.

Voilà pour les modifications.

Le Président.- Merci Antoine.

Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Néant*).

Je vous propose de valider ces propositions de modifications des statuts du Collège de 1^{er} cycle.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

Merci Antoine.

5.3 Règlement intérieur du conseil des étudiants (pour vote)

Nous allons aborder la question du règlement intérieur du conseil des étudiants. Je vous rappelle que c'est un conseil que nous sommes en train de créer. C'est Pierre Joubert, notre vice-président en charge des formations, qui va nous le présenter.

M. Joubert.- Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président.

Nous soumettons à votre approbation le règlement intérieur qui acte la création d'un conseil des étudiants. Ce conseil est une nouvelle instance consultative de l'UMLP au sens EPE non formative, qui a pour but d'être un lieu d'échanges, de débats, de concertation entre les

étudiantes, les étudiants et les représentants de la gouvernance.

Ce conseil aura pour mission de traiter les questions relatives à la vie étudiante et à la vie des campus. Il pourra formuler des avis, des propositions ou faire remonter des motions qui pourront être transmises à la commission formation vie universitaire ou à toute autre instance compétente de l'université, puis être soumises dans le cadre de ces instances sous réserve des vice-présidents présidant les instances, plus particulièrement le VP CFVU pour la CFVU.

Dans le règlement intérieur, est précisée la composition de ce conseil qui intègre uniquement des représentants étudiants avec les deux vice-présidents étudiants, les vice-présidents étudiants élus et la vice-présidente étudiante nommée, 30 étudiants représentant les composantes sans personnalité morale et les établissements composantes et trois vice-présidents qui seront invités pour les débats (la vice-présidente en charge de la qualité de la vie étudiante, la vice-présidente en charge de l'égalité et moi-même en tant que vice-président CFVU).

Ce règlement intérieur précise aussi l'organisation des séances, l'ordre du jour, les convocations, la présidence des débats, le déroulement des débats, les comptes rendus et les votes.

Pour pouvoir mettre en place ce conseil des étudiants que nous espérons pouvoir réunir pour une première séance à la fin de l'hiver, donc en février-mars 2026, ce règlement intérieur est soumis à votre approbation.

Pour terminer, ce règlement intérieur a été présenté lors de la CFVU et aux élus lors de sa séance du 4 décembre 2025.

Le Président.- Je te remercie, Pierre.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce règlement intérieur et plus largement sur la création de ce conseil ? Lucas.

M. Poittevin.- Je vous remercie déjà par rapport à la création de ce conseil. Vous en aviez parlé dès votre élection et c'est quelque chose que vous souhaitiez travailler. Le fait que cela puisse se mettre en place est donc une bonne chose.

Comme nous n'avons pas vraiment pu discuter ensemble de la question de ce règlement intérieur, j'ai un peu regardé ce qui se faisait dans d'autres universités à ce propos-là et c'est vrai qu'à ce titre, ce qui peut être un peu dommage, c'est que j'ai l'impression que c'est un peu moins ambitieux que ce que l'on peut trouver dans certains endroits dans le sens où, aujourd'hui, par rapport à ce conseil tel qu'il est proposé, je m'interroge sur quelles sont ses réelles missions, sur ce qu'il peut vraiment faire. Et nous, quand nous allons devoir aller chercher les élus, qu'est-ce qu'on pourra leur dire concrètement pour qu'ils viennent siéger ? Parce qu'aujourd'hui, lorsqu'on essaie de proposer le poste d'élu aux étudiants, c'est vraiment pour faire changer les choses. Là, tel qu'on le lit, ce sont des propositions. En plus, il est mentionné dans les statuts que ces propositions pourraient être soumises. Est-ce qu'elles le seront automatiquement s'il y a un vote qui est fait ou est-ce qu'elles ne le seront pas ? Ce n'est pas forcément très précis.

Ensuite, quelle est la finalité ? On peut imaginer d'autres modes. Dans certaines universités, une part de CVEC est fléchée pour vraiment pouvoir mettre en place des choses à partir de ce conseil, bien évidemment sous accord de la gouvernance et sous accord des conseils concernés.

C'est donc là une première interrogation/remarque sur jusqu'où on pourrait aller et si ce n'est pas un peu un manque d'ambition que de simplement devoir faire des propositions.

J'ai une deuxième question plus d'un point de vue technique sur la composition. Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle il a été dit que les étudiants ne pouvaient pas être représentés ? C'est-à-dire qu'ils ne pourront pas faire de procuration, si j'ai bien compris.

Deuxième élément. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle il n'y a pas d'élus des conseils centraux qui sont intégrés ? Dans la situation actuelle, généralement les élus centraux sont également des élus de conseil de composante, mais ne pourrait-il pas être intéressant, comme cela se fait dans d'autres conseils, qu'ils soient rattachés aux conseils centraux ?

Le Président.- Merci Lucas.
Pierre.

M. Joubert.- Il y a plusieurs aspects. Il y a tout d'abord des aspects juridiques et réglementaires, c'est-à-dire que sur certains des aspects, seules les instances qui sont dans le Code de l'éducation sont en charge de décider, de discuter et de valider la CVEC, par exemple.

Quelle que soit la préfiguration que l'on donne au conseil des étudiants, *in fine* ce n'est que la commission CVEC, puis la CFVU, puis le CA - c'est d'ailleurs un sujet qui va arriver dans quelques instants - qui valideront les répartitions de la CVEC. Ceci n'empêche pas que le conseil des étudiants puisse se saisir de certains aspects.

Ce conseil des étudiants est une expérimentation, nous sommes dans un EPE. L'objectif est d'intégrer l'ensemble des étudiants, c'est-à-dire de l'ex-uFC mais aussi des deux établissements composantes, d'où la représentativité qui est proposée.

Pour ce qui est de sa trajectoire, le conseil des étudiants peut se saisir de thématiques liées à la vie étudiante qu'il va nous faire remonter. On a mis « pourrait » parce qu'il faut tout de même garder à l'esprit qu'il faut savoir si cela relève d'une décision de la CFVU, si cela relève d'un autre fonctionnement. Je prends un exemple très simple.

Si le conseil des étudiants est validé, on va inciter - puisque nous pourrions aussi saisir le conseil des étudiants - les étudiants à réfléchir afin qu'ils nous donnent leur avis sur la structuration de la restauration. Vaste sujet ! Il n'empêche que le CROUS n'est pas de notre compétence. Par contre, ce sera de notre devoir de faire remonter des informations.

C'est pour cela que ce n'est pas nécessairement à la CFVU ou au CA qu'on fera remonter ce que le conseil des étudiants aura pu discuter, valider, etc., c'est aussi de le faire remonter à nos partenaires de l'EPE tel que le CROUS. C'est un exemple très concret. C'est pour cela que ce conditionnel a été validé par les services juridiques, mais il n'empêche que tant cela traitera de sujets dont la CFVU est compétente, on les portera au sein de la CFVU, bien sûr.

Après, nous ne nous interdisons pas de faire évoluer ce règlement intérieur au regard de l'évolution de l'EPE.

Sur la représentativité, c'est une question qui se pose en effet. Le choix a été fait de dire que comme c'est non normatif, c'est consultatif, mais consultatif ne veut pas dire que cela ne va pas guider nos décisions. Nous avons préféré séparer le pouvoir décisionnel lié aux élus étudiants dans les instances de ce pouvoir non normatif à travers des élus représentant les composantes sans personnalité morale et juridique ou les établissements composantes. C'est le choix que nous faisons et qui vous est proposé ici pour avoir un maximum de représentativité.

C'est-à-dire que de toute façon, vous en tant qu'élus, vous serez nécessairement consultés *in fine* au CA et, pour les élus de la CFVU au préalable des avis qui pourraient être transmis, ou des motions, des recommandations qui pourraient être transmises par le conseil des étudiants.

Pour nous, l'idée est vraiment d'avoir cet espace de discussion pour faire remonter des problématiques et plutôt que de les voir arriver directement à la CFVU, que nous puissions nous en emparer au préalable. Il peut parfois y avoir des problèmes de procédure, par exemple, et j'ai plein de sujets en tête qui ne nécessiteront peut-être pas un avis de la CFVU mais qui peuvent nécessiter un alignement de certaines procédures administratives de scolarité ou sur des aspects

d'accueil des étudiants étrangers, sur les BU, etc.

C'est pour cela qu'il ne faut pas mettre un carcan juridiquement trop fort. Il est d'ailleurs bien marqué que le conseil des étudiants passera *a priori* par la CFVU, mais il pourrait passer par d'autres instances si ce sont ces instances qui sont compétentes par rapport aux sujets qui sont proposés.

Le Président.- L'idée est de donner la parole aux étudiants soit parce qu'on les sollicite, soit parce qu'ils se saisissent d'un sujet. Après, comme Pierre l'a très bien expliqué, toute décision doit passer dans les instances centrales légales de l'établissement. Nous y sommes contraints, c'est le Code de l'éducation, nous ne pouvons pas faire autrement. Ce qui ne veut pas dire que nous n'écouterons pas ce qui sera dit par le conseil des étudiants. L'intention est bien de les écouter au maximum.

M. Perasso.- Dans le même registre, je vais être rassurant. L'instance n'est pas décisionnelle, elle est consultative, elle émet des propositions, elle répond aussi de sollicitations. Je vais faire le parallèle avec les instituts qui sont des instances consultatives qui font des propositions, pourtant cela pèse énormément sur la vie de l'établissement, comme on a pu le voir au niveau des campagnes d'emplois.

Tout laisse donc entendre que cette instance pourra aussi peser sur la vie de l'établissement, notamment en ce qui concerne la vie étudiante. Il faut vraiment le voir comme ça.

Au moins, l'expression pourra se faire grâce à ce conseil.

Le Président.- Quant aux conseils centraux, nous voulons éviter la redondance puisque finalement, ce que le conseil des étudiants proposera, ce sont les conseils centraux qui l'arbitreront, c'est donc un peu difficile de faire siéger les mêmes étudiants dans le conseil des étudiants et dans les conseils centraux.

Romain.

M. Biard.- Je pense que l'on pourrait reformuler une phrase dans l'article 7 pour être en accord avec tout ce qui vient d'être dit, par exemple : « Les décisions votées dans ce conseil qui rentre dans le champ de la CVFU seront présentées à la CFVU », donc quelque chose d'un peu plus précis et qui permette de rassurer un peu sur le rôle de ce conseil.

M. Joubert.- Je n'ai pas d'objection particulière. Ce que je peux dire, c'est qu'il faut faire attention à ce côté automaticité. C'est plus par rapport à cela parce que je pense que sur certains aspects, on pourra répondre beaucoup plus rapidement que d'attendre une CFVU.

Je ne sais donc pas juridiquement parlant, mais l'objectif est que la CFVU, qui est vraiment l'instance représentante sur tous les aspects vie étudiante, puisse être saisie des différents sujets et c'est dans les deux sens. C'est-à-dire que le conseil des étudiants peut se saisir d'un sujet, mais la CVFU ou toute personne des instances décisionnelles peut aussi saisir le conseil des étudiants sur un sujet pour avoir un avis qui soit, comme l'a dit le président, consolidé, appuyé. Ce qui, dans nos débats, nous permettra probablement de faire avancer les choses de façon plus pragmatique et plus efficace.

M. de Casteljau.- Pour répondre à la demande sans se bloquer, sachant qu'il y a la CFVU, mais pas uniquement, on peut peut-être dire qu'un bilan annuel (ou à voir la cadence) sera fait devant ce conseil sur les suites données à la demande.

M. Joubert.- Je rappelle que les deux VP étudiants coprésident le conseil des étudiants et qu'ils sont membres de droit à la CFVU. Il est donc de toute façon prévu que les deux VP étudiants remontent les discussions à la CFVU. Un compte rendu devra être rédigé et il y aura la diffusion ensuite de ce compte rendu.

M. Poittevin.- La demande, ce n'était pas spécifiquement que la CFVU soit au courant de toutes les propositions, mais qu'en fonction des propositions qui seront faites, l'organe concerné soit informé de cette proposition et que ce ne soit pas simplement des décisions votées entre étudiants entre quatre murs dans un conseil et qui ne sortiraient jamais de là.

M. Joubert.- Je vous rassure, ce n'est pas du tout notre objectif. C'est vrai que ce n'est peut-être pas écrit comme cela mais notre intention était bien qu'après chaque conseil des étudiants, les VP étudiants fassent un compte-rendu et un bilan lors de la CFVU, voire plus.

Le Président.- On peut peut-être l'écrire.

M. Joubert.- On l'a bien évoqué mais ce n'est pas écrit formellement.

Le Président.- Cela donne la certitude que toutes les propositions qui émanent de ce conseil seront effectivement au moins évoquées en CFVU.

M. de Casteljau.- Après la phrase sur le compte-rendu mensuel, on peut rajouter cette phrase : « Un retour sera fait au conseil sur ces propositions ». On adapte ainsi le niveau de la réponse.

Le Président.- Sachant que notre souci est de créer cette instance, de voir comment elle fonctionne et progressivement éventuellement de la faire évoluer pour qu'elle fonctionne bien. C'est-à-dire que nous avons une première base ici et on verra très vite comment ça marche. Si on s'aperçoit qu'il y a des choses qu'il faut infléchir, modifier ou accentuer, nous le ferons.

Pour le coup, c'est très expérimental parce que même si vous dites, Lucas, qu'il y a certaines universités qui l'ont créé, il y en a très peu. Cela reste tout de même une rareté dans le paysage universitaire. Je ne l'ai pas trouvé à beaucoup d'endroits. Cela existe à Grenoble. Ceci existe dans deux ou trois universités, pas plus.

M. Joubert.- Ça existe dans des composantes, beaucoup dans les IUT mais très peu à l'échelle d'un établissement. Sachant qu'en plus, nous sommes ici dans la trajectoire EPE.

Sur la vie étudiante, par exemple sur les campus du nord Franche-Comté, nous sommes très intrigués avec l'UTBM. Cela a donc aussi un intérêt pour nous sur ces sujets-là.

Le Président.- Jean-Yves.

M. Rauch.- Quand j'étais au CAC UBFC, dans le cadre du projet RITM, on avait imaginé que les étudiants aient une carte qui pouvaient soit leur apporter quelques points sur la notation pour signifier leurs engagements démocratiques, leurs engagements dans les associations, dans les activités, etc. Je crois que cela s'appelait PASS-UBFC.

Cela pourrait aussi permettre d'attirer les gens pour les motiver.

M. Joubert.- Il y a une charte de l'élu étudiant. On a mis en place cette année des UEE (unités d'engagement étudiant) qui valorisent l'engagement étudiant mais au sens très large, cela va du pompier professionnel au bénévolat, à l'humanitaire et aussi à l'engagement associatif et électif.

Là, c'est cadré, c'est dans l'offre et c'est une offre que nous souhaitons pouvoir étendre à l'échelle de l'EPE dans le cadre de nos unités d'enseignement.

Ceci existe donc et il faut qu'on recommunique afin que les étudiants puissent s'en emparer lorsqu'ils le souhaitent. C'est une très bonne idée.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il d'autres observations sur cette proposition ? (*Néant*).

C'est une première étape, une première marche. Nous mettons en place le conseil, nous regardons comment il fonctionne. On réévalue régulièrement le fonctionnement et, le cas échéant, on modifie, on réfléchit pour qu'il fonctionne bien. Il est évident que si le conseil ne joue aucun rôle, il n'a pas lieu d'être. Notre objectif est donc qu'il joue un rôle.

Il faut que ce soit bien clair dans votre esprit, c'est vraiment notre intention.

Je vous propose de voter sur deux choses simultanément, d'une part la création de ce conseil et, d'autre part mais de manière simultanée, la mise en place de ce règlement intérieur qui permet son fonctionnement.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

6. Affaires immobilières

6.1 Eco-campus – Réhabilitation du Bloc B Bâtiment F : Notification des marchés de travaux (pour vote)

Nous abordons ensuite un avant-dernier chapitre lié aux affaires immobilières et c'est Christophe de Casteljau qui va nous parler d'Eco-campus.

M. de Casteljau.- Nous sommes dans une phase de notification de marchés dans le cadre de l'opération Eco-campus sur la réhabilitation du bloc B du bâtiment F. Le président va donc être amené à signer un certain nombre de marchés pour un montant estimatif aujourd'hui de 1 679 000 €. En tant que CA, vous avez délégué votre compétence au président pour qu'il signe des contrats et des marchés jusqu'à une hauteur de 2 millions d'euros. Le président serait donc tout à fait en mesure de signer l'ensemble de ces marchés, d'autant plus que là, comme nous avons une dizaine de marchés, il faut identifier le montant de chacun des marchés. Nous sommes donc loin des 2 millions d'euros.

Néanmoins, il nous a paru utile de pouvoir vous présenter cela en CA, surtout si par la suite il y a des avenants dont les montants pourraient monter. Cela vous permet de savoir que nous atteignons une nouvelle étape dans le cadre de ce projet Eco-Campus sur une maîtrise d'ouvrage pour cette partie-là qui est assurée par l'université et pour que vous voyiez aussi la diversité d'entreprises et la diversité des lots sur lesquels nous pouvons intervenir.

J'en profite pour faire un peu de pédagogie et dire que dans les marchés publics, on ne

regarde pas que le prix. Les collègues vous ont mis les différents critères qui permettent de sélectionner les entreprises et le critère-prix n'est qu'à hauteur de 40 % des critères. Il y a donc bien d'autres critères sur les marchés publics.

C'est simplement pour vous proposer de valider l'attribution de cette dizaine de marchés dans le cadre de l'opération Eco-campus pour un total de 1 600 000 €.

Si vous avez des questions, je peux essayer de répondre sur le patrimoine dans la mesure de mes compétences.

M. Rauch.- Est-ce que le bâtiment F est celui de l'imprimerie ?

Le Président.- Non. C'est dans le nord Franche-Comté, c'est Eco-campus.

M. Rauch.- Je ne connais pas Eco-campus.

M. de Casteljau.- L'université ne s'arrête pas à Besançon, cher Jean-Yves !

Le Président.- Y a-t-il des questions sur ces marchés ? (*Néant*).

Je vous propose de valider la proposition qui est faite d'attribution, proposition que Christophe de Casteljau vient de vous présenter.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Validé à l'unanimité.

Je vous remercie.

7. Approbation des délibérations de la CFVU du 4 décembre 2025 (pour vote)

Il est temps d'aborder le dernier chapitre de ce CA concernant les délibérations de la CFVU du 4 décembre. C'est Pierre Joubert qui a la lourde charge de présenter l'ensemble des points.

M. Joubert.- Merci Monsieur le Président.

Il y a pas mal de délibérations puisque c'est la préparation de la prochaine rentrée 2026-2027.

7.1 Bornes de l'année universitaire 2026-2027

Le premier point, c'est les bornes de l'année universitaire. Les calendriers des bornes vont définir le début et la fin des formations d'UMLP. On définit quelques exceptions.

Je rappelle qu'une année universitaire dure au minimum 10 mois. C'est aussi en corrélation avec le versement des bourses gérées par le CROUS. Et 12 mois pour la couverture des accidents du travail.

Depuis le décret de 2010, les universités et chaque établissement public d'enseignement supérieur fixe le début des cours, la fin de l'année universitaire ainsi que les dates d'examen et les dates des vacances. C'est pour cela que la délibération est mise à votre approbation aujourd'hui.

Le début des cours est fixé le mardi 1^{er} septembre 2026, la fin d'année le 31 août 2027 avec une tolérance jusqu'au 30 septembre pour la date limite pour réunir le jury et il y a deux exceptions pour des formations qui sont l'une liée à des calendriers d'alternance et l'autre pour des problèmes de temporalité du stage qui s'effectue nécessairement en été puisque c'est un master lié

à l'étude de la qualité de l'eau, l'hiver n'est donc pas le plus propice.

Pour votre information, l'année prochaine la délibération sera probablement un peu modifiée avec une modification du calendrier pour éviter les exceptions et afin de tenir compte de l'évolution des formations et des périodes de stage. Cette délibération est donc en cours d'analyse juridique pour faire durer l'année 13 mois au lieu de 12.

Cette année, nous restons sur le schéma habituel.

M. Rauch.- Deux années de 13 mois, qu'est-ce que cela va faire ?

M. Joubert.- Oui, cela pose des problèmes mais nous avons beaucoup de formations qui soutiennent au-delà du 31 août, ce qui pose des difficultés à la fois au niveau des services de scolarité et des équipes pédagogiques. Nous sommes donc en train de travailler pour avoir une formalisation un peu plus propre des choses.

Pour l'instant, nous fonctionnons avec une année de 12 mois, ce qui est logique, et des exceptions.

Pour information, la CFVU a voté à l'unanimité des 26 votants présents le 4 décembre pour ce calendrier.

Le Président.- Merci Pierre.

S'il n'y a pas d'observation particulière, je vous propose de valider ce calendrier 2026-2027.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les représentés, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

7.2 Calendrier des vacances universitaires 2026-2027

Nous passons au point suivant. Nous sommes toujours dans les calendriers, mais cette fois-ci des vacances.

M. Joubert.- Une fois qu'on a défini les bornes, on définit les calendriers des vacances.

Le calendrier des vacances est proposé en s'appuyant sur l'arrêté du 22 octobre 2025 qui fixe le calendrier des vacances scolaires.

Pour rappel, on prend la deuxième semaine des vacances de Toussaint qui englobe le 1^{er} novembre. Les vacances de Noël sont identiques. Les vacances d'hiver sont calées de façon à avoir un équilibre de nombre de semaines entre la rentrée du mois de janvier, les vacances d'hiver et les vacances de printemps. Les vacances de printemps sont identiques.

Je vous ai indiqué les périodes d'enseignement entre chaque période de vacances.

Ces périodes de vacances sont aussi proposées en coordination avec nos partenaires au sein de l'EPE, mais notamment l'uBE qui proposera des vacances identiques à son CA.

La CFVU s'est prononcée à l'unanimité des 26 suffrages exprimés pour ce calendrier.

Le Président.- Merci Pierre.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de valider ce calendrier des vacances universitaires.

Pour les personnes présentes, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Validé à l'unanimité.
Je vous remercie.

7.3 E-Candidat Capacités d'accueil et calendriers 2026-2027

Nous passons au point suivant sur e-candidat et les capacités d'accueil et calendriers.

M. Joubert.- Les trois délibérations qui suivent sont des délibérations qui nous permettent de préparer l'offre de formation pour la rentrée 26-27. Dans chacune de ces trois délibérations sont proposées et sont présentées les capacités d'accueil, les modalités d'admission, les pièces demandées dans les dossiers de candidature si ces précisions doivent être apportées et les calendriers de candidature.

Il y a trois délibérations, la première pour e-candidat qui concerne les acceptations de candidats qui ne rentrent pas sur les plateformes, c'est-à-dire ni Parcoursup, ni MonMaster, ni Campus France pour les étudiants étrangers étant dans un pays qui dispose d'un espace Campus France. E-candidat, c'est pour toutes les entrées hors L1 et M1, donc L2, L3 et M2, les situations des étudiants étrangers hors Campus France, les réorientations et quelques cas spécifiques.

Pour e-candidat, il n'y a pas de modification.

Au niveau des L pro, c'est une entrée L3, 371 places sont proposées, comme l'année dernière.

Pour les autres capacités, SUP-FC, donc sur le télé-enseignement, c'est aussi une situation d'étudiant à profil particulier. L'ISIFC ouvre une partie sur e-candidat pour compléter le recrutement sur concours de classe prépa. Pour le reste, ce sont les composantes (ISIFC, santé, ST, etc.) qui ouvrent leurs capacités d'accueil sur e-candidat.

La CFVU s'est prononcée favorablement avec 25 pour et une abstention sur les différents éléments contenus dans cette délibération.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions sur e-candidat ? Romain.

M. Biard.- Je regardais la comparaison avec l'année n-1. Sur l'ISIFC, on passe de 65 à 5 en 2^{ème} année et 65 à 35 en 1^{ère} année. J'aimerais savoir pourquoi.

M. Joubert.- C'est un nombre de places maximal, c'est-à-dire que c'est pour compléter sur les profils qui ne rentrent pas dans le cadre du concours. L'ISIFC recrute en effet à moitié sur le concours dont je ne me rappelle plus le nom, le concours post-classe prépa, avec un certain nombre de places en fonction du type de prépa NP, PC et PCPST et 50 % sur admission sur titre. Mais il n'empêche qu'ils peuvent avoir d'autres parcours, d'autres profils. En ouvrant sur e-candidat, ils peuvent ensuite gérer ces candidatures de façon numérique.

Le fait que ça baisse n'est donc pas du tout dû à une baisse de leurs capacités d'accueil puisque, bien au contraire, l'ISIFC augmente sa capacité d'accueil globale puisqu'ils vont passer de 50 à 65 places. C'est juste qu'ils ont ajusté. L'année dernière, ils ont peut-être eu trois ou quatre dossiers.

Mais c'est vrai que cela peut paraître étonnant.

Le Président.- Merci pour ces précisions.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je vous propose de valider ces principes qui viennent de vous être présentés.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

7.4 Parcoursup – capacité d'accueil, attendus, critères généraux et d'examen des vœux 2026-2027

Toujours dans cette même dynamique, cette fois-ci Parcoursup.

M. Joubert.- Deuxième plateforme que tout le monde connaît bien : Parcoursup.

Je rappelle que Parcoursup est une plateforme nationale. Vous allez vous prononcer sur les capacités d'accueil qui seront transmises à Madame la rectrice de la région académique qui, *in fine*, prendra la décision concernant les capacités qui seront publiées sur Parcoursup à partir du 14 janvier 2026.

Sur Parcoursup, les formations de l'université reprennent les attendus nationaux. Certaines vont adapter les attendus avec des attendus locaux qui sont donc proposés dans les documents attachés à la convocation que vous avez reçue.

Les critères sont structurés à partir de cinq champs d'application :

- le résultat académique ;
- les compétences académiques, les acquis méthodologiques, le savoir-faire ;
- le savoir-être ;
- la motivation, la connaissance de la formation, la cohérence du projet ;
- engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extrascolaires.

L'ensemble de ces critères généraux, les critères spécifiques, les éléments pris en compte pour l'évaluation des critères est donné dans les différents documents.

Vous aviez trois séries de capacités d'accueil, une pour les DEUST, une pour les BUT et une pour les licences générales.

C'est un travail qui est assez long. Je remercie donc toutes les équipes pédagogiques, les équipes en soutien notamment de scolarité, les directions des études des composantes qui ont travaillé sur tous ces chiffres et sur toutes ces propositions que je vous ai résumées sur les tableaux que vous avez à l'écran.

Sur le DEUST, il n'y a pas de modification, mais on peut s'étonner, sachant que sur Parcoursup, il faut lire de droite à gauche. La baisse qui semble apparaître de 48 à 35 n'est due qu'à la fermeture un an sur deux du DEUST Théâtre. L'année prochaine, on reviendra donc à 48. C'est quelque chose qui est acté et qui ne pose pas de difficulté.

Pour le DEUST, il n'y a donc pas de modification.

Pour les BUT, il n'y a pas de modification particulière : 1 248 places l'année dernière, 1 257 cette année. Je signale juste que ces capacités d'accueil sont celles qui sont remontées par les deux IUT, Nord Franche-Comté et Besançon-Vesoul et sur le Nord Franche-Comté, les capacités d'accueil avaient été remontées pour certains départements l'année dernière après discussion avec le rectorat. Mais là, ce sont bien les capacités qui ont été votées par les conseils d'institut des deux

IUT. Voilà pour les BUT.

Sur la diapo suivante, vous avez les licences : 5 158 en 2025 et 5 245 en 2026, on a donc une capacité d'accueil qui augmente. Malgré le contexte budgétaire, l'université reste l'acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région Franche-Comté. L'augmentation est due notamment à l'ouverture de la licence professorat des écoles avec 80 places à l'INSPÉ sur le site de Besançon. Il y a des ajustements dans certaines filières.

Vous avez les totaux pour l'UMLP. L'Université Marie et Louis Pasteur propose plus de 6 500 places sur Parcoursup en 2026 et nous étions à 6 454 sur les chiffres votés par le CA l'année dernière, nous étions exactement à 6 503 ou 6 506 après arbitrage de rectorat.

Globalement, notre capacité d'accueil sur Parcoursup est plutôt en légère augmentation à l'échelle de l'établissement.

La CFVU s'est prononcé favorablement à cette proposition, avec 25 suffrages pour et une abstention.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions à ce sujet ? Nadège.

Mme Poinot.- En ce qui concerne les capacités d'accueil en BUT, sur certains Bachelor les capacités qui ont été remontées sont en baisse, souvent d'un demi-groupe et c'était la même chose l'an dernier. L'an dernier, c'est aussi ce qui avait été voté par le conseil d'administration. Parcoursup a ouvert avec des capacités d'accueil réduites. Il y a eu une discussion entre la présidence et le rectorat. C'est resté comme cela jusqu'à la veille des réponses Parcoursup et nos capacités d'accueil ont été modifiées la veille des réponses faites aux étudiants, ce qui a créé beaucoup de désorganisations dans les équipes, sachant que quand on perd un demi-groupe, on doit remercier des vacataires. Cela a créé beaucoup d'inquiétudes dans les familles. Quand nous avons fait les portes ouvertes, les familles étaient très inquiètes des volumes que nous proposons.

Ce que j'aimerais, c'est que cette année si possible, il y ait une discussion et une décision qui soit arrêtée et qu'on ne revienne pas dessus au dernier moment pour éviter ces désagréments.

M. Joubert.- Je ne peux qu'abonder dans le sens de votre remarque et je suis sincèrement désolé de cette décision qui est arrivée le week-end de l'ouverture des vœux, donc le 2 juin 2025.

C'est pour cela que j'ai bien précisé que nous remontions les capacités votées par le conseil d'institut de l'IUT Nord Franche-Comté. Bien sûr, la discussion avec le rectorat débutera une fois que le CA se sera prononcé, mais je vous réaffirme notre engagement, en tout cas au niveau du pôle formation, de continuer à porter le choix fait par l'IUT qui est un choix consolidé avec des objectifs pédagogiques qui sont très clairs et sur lesquels je pense que nous allons pouvoir continuer à appuyer. C'est pour cela que je prenais en compte l'ensemble de l'UMLP puisque l'ensemble de l'UMLP ne faillit pas à ses engagements au niveau de la région.

Nous allons donc continuer la discussion qui débute déjà puisque nous avons déjà les contacts avec les services du rectorat pour ces aspects-là.

Le Président.- L'an passé, la décision nous a été imposée. On avait été élu depuis peu, donc voilà. Là, le contexte est différent. Le travail a été fait par Pierre et son équipe très en amont. Nous allons donc défendre cette position autant que possible.

M. Joubert.- Oui. J'ai déjà beaucoup échangé avec la direction de l'IUT à ce sujet-là.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je vous propose donc de valider ces propositions faites quant aux capacités d'accueil sur Parcoursup.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

7.5 MonMaster : Capacités 2026-2027

M. Joubert.- Troisième plateforme : MonMaster pour l'acceptation en M1.

C'est une plateforme nationale qui répertorie l'ensemble des formations de masters accrédités proposés en France.

Vous avez eu un ensemble de fichiers avec la caractérisation de la formation, le nom, le domaine, le responsable, les modalités d'enseignement, les licences conseillées, donc tout ce qui fait que lorsque l'étudiant va se connecter sur la plateforme, il aura les renseignements les plus adaptés pour savoir si son projet professionnel est en adéquation avec la formation sur laquelle il souhaite se positionner.

J'insiste un peu là-dessus parce que sur MonMaster, c'est une recherche par mots clés et le choix des mots clés, le choix des mentions est essentiel pour que les étudiants retrouvent l'offre de formation. C'est un point de vigilance qu'il faut avoir, sachant que nous n'avons pas nécessairement la main sur l'ensemble de la plateforme, c'est-à-dire qu'on rentre des mots clés, mais pour la façon dont la recherche s'effectue, c'est une plateforme nationale.

Vous avez un bilan qui vous est présenté sur le tableau à l'écran. Il y a une différence entre la CAL et la COL, je vous l'explique rapidement. La CAL (capacité totale) intègre la capacité à la fois de MonMaster, des redoublants, des mobilités internationales et de toute autre situation. La COL est la capacité d'accueil qui sera affichée sur MonMaster, c'est sur celle-ci que les candidats vont se positionner. Cette fois-ci, la CAL est nécessairement supérieure à la COL, mais en fonction du profil du master, si c'est un master international ou un master par alternance, la CAL et la COL vont s'adapter, sachant que nous avons un peu de marge de manœuvre sur cette adaptation. Nous avons en effet beaucoup d'agilité dans les services en lien avec les composantes pour s'adapter aux mieux aux profils des candidats.

Une petite remarque. Il y a un nouveau master qui apparaît, qui est le master de l'INSPÉ. Nous y reviendrons à la fin de cette séance. C'est le Master Education et Enseignement qui ouvrira l'année prochaine. Vous avez pu constater qu'il y a une COL qui est très faible par rapport à la capacité totale. C'est pour être prêt à répondre à une forte demande sur des parcours d'étudiants qui ne seraient pas lauréats au concours, ce qu'on appelle les parcours non-lauréats.

Globalement, la COL augmente de 70 places et la CAL reste à peu près constante. Ce qui fait à peu près 2 800 places au total dans nos masters à l'échelle de l'université.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de valider cette CAL et cette COL.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les représentés, qui s'abstient ?

Qui est contre ?
Unanimité.
Merci.

7.6 Capacités MPOM (Médecine, Pharmacie, Odontologie ou de Maïeutique)

Nous passons aux capacités MPOM du côté de l'UFR santé.

7.6.1 Capacités d'accueil en 2^{ème} et 3^{ème} du premier cycle des formations MPOM et répartition par groupes de parcours

M. Joubert.- Là, ce sont les cas spécifiques des capacités pour les filières de santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique).

Depuis la réforme dite LAS-PASS du 4 novembre 2019, nous devons déterminer et afficher les capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle MPOM, les passerelles et les procédures de recevabilité des candidatures pour l'année universitaire suivante.

Quatre délibérations ou sous-délibérations fixent ces quatre aspects (capacités, passerelles, modalités hors UE et les passerelles de recevabilité) qui ont donc été votés par le conseil de santé, le conseil de gestion de santé puis la CFVU la semaine dernière.

La première concerne les capacités d'accueil en 2^e année de premier cycle et 3^e année de premier cycle. Ces capacités d'accueil sont fixées par discussion avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté sur une trajectoire tri-annuelle. Comme on arrive au bout des 3 ans, il faut une discussion entre santé et l'ARS.

Vous avez les chiffres à l'écran, avec la répartition entre les parcours, c'est-à-dire combien de places on ouvre en PASS, combien de places sont ouvertes en LAS1, LAS2 et 3 et dans les passerelles, avec des taux qui vous sont affichés à l'écran.

La CFVU s'est prononcée à 23 pour et une abstention sur cette première sous-délibération.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de voter sur ce premier point, donc les capacités en 2^e et 3^e année du premier cycle des formations MPOM.

Est-ce que nous pouvons faire des votes groupés ?

M. Joubert.- Non, il faut quatre délibérations.

Le Président.- D'accord, on ne peut pas parce que ce sont les capacités d'accueil.

Pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les représentés, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Unanimité*).

Merci.

Pierre, nous passons à la deuxième.

7.6.2 Procédure de passerelle relative à l'accès en 2^{ème} cycle MPOM

M. Joubert.- La deuxième est la délibération qui fixe la recevabilité des candidatures pour demander une admission en 2^{ème} année et le calendrier de candidature.

La CFVU s'est prononcée par 24 pour.

Le Président.- Il n'y a pas de tableau ?

M. Joubert.- Non. La procédure est décrite dans la délibération, ce qui permet, lorsque l'UFR santé reçoit les demandes de passerelles, de s'appuyer sur cette délibération pour définir si le dossier est recevable ou pas, puis de le traiter dans le cadre des passerelles et donc de rentrer dans les taux qui sont dans le tableau précédent.

Le Président.- Merci Pierre.

Pour valider la procédure, chez les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Chez les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

7.6.3 Modalités accès MPOM hors UE-EEE-Suisse

Nous passons ensuite aux modalités d'accès MPOM hors Union européenne-Suisse.

M. Joubert.- Là, c'est la délibération spécifique pour les candidatures d'étudiants et d'étudiantes qui n'étudient pas dans l'espace européen de l'enseignement, qui intègre la Suisse, etc.

C'est pareil, cette délibération fixe la recevabilité des candidatures de sorte que les services de l'UFR santé puissent décider si la candidature est recevable ou pas pour pouvoir l'instruire ensuite.

La CFVU s'est prononcée avec 24 votes pour cette délibération.

Le Président.- Pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les représentés, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Unanimité).

Merci.

7.6.4 Procédure de recevabilité de la candidature des étudiants inscrits en PASS et LAS pour admission en MPOM

M. Joubert.- La dernière délibération est très technique. Vous savez que MPOM est quelque chose de très fortement demandé, il faut donc que les choses soient bien écrites.

C'est la délibération qui fixe les conditions de recevabilité des candidatures des étudiants inscrits en PASS et en LAS pour une admission en deuxième année. Ça fixe, lors de cette candidature, la procédure pour que l'UFR santé puisse instruire leur dossier.

La CFVU s'est prononcée avec 24 votes pour lors de sa séance du 4 décembre.

Le Président.- Merci.

Pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Unanimité).

Merci.

Il y a tout de même un dialecte bien particulier avec la CAL, la COL, MPOM... Il faut être spécialiste !

M. Joubert.- On détaille tout en CFVU mais là, c'est réduit.

7.7 Déclaration d'intention d'ouverture à l'alternance 2026-2027

Ce sont ensuite les demandes d'intention d'ouverture de formations à l'alternance, soit pour des contrats d'apprentissage, soit des contrats de professionnalisation pour la rentrée 2026-2027.

La CFVU émet un avis et cela doit passer au conseil d'administration puisqu'il y a un volet financier du fait qu'il y a les contrats d'apprentissage. C'est pour cela que nous le soumettons à votre approbation.

C'est une campagne annuelle qui démarre à l'automne et qui va continuer au début de l'année 2026, une fois que le CA aura prononcé son avis pour la préparation de la carte des formations pour septembre 2026.

Nous avons peu de demandes puisque la carte des formations en apprentissage est assez complète actuellement. Il y a donc une seule demande qui est soumise aujourd'hui à votre approbation, qui concerne l'UFR SJPEG pour le DU secrétaire de mairie qui a été étudié par les services compétents, notamment SeFoC'Al et l'UFR SJPEG, qui a reçu un avis favorable de la CFVU avec 23 suffrages pour et une abstention.

Le Président.- Merci Pierre.

Pour l'ouverture pour les secrétaires de mairie, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Unanimité).

Merci.

7.8 Commission Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Bilan du 19 novembre 2025

M. Joubert.- Sur la CVEC, nous avons deux délibérations. La commission CVEC s'est réunie le 19 novembre 2025. Plusieurs points ont été abordés dont le bilan que je vais vous présenter, mais aussi un aspect de réattribution des reliquats avec des propositions pour le suivi de la CVEC qui sera la délibération suivante.

Vous avez à l'écran le tableau qui a été reporté dans la convocation. La commission puis la CFVU se sont prononcées favorablement pour les sommes dépensées pour la réalisation des projets portés par les quatre services supports.

Je rappelle que pour la CVEC, vous avez quatre services supports au sein d'UMLP qui portent ces projets, ce sont le Bureau de la Vie Etudiante, le Service Sciences, Arts et Culture, le Service Santé Etudiant et Campus Sport. Ce qui fait référence aux axes prioritaires définis par le décret qui a institué la CVEC.

Les sommes votées sont présentées dans le tableau qui est à l'écran. De façon globale, il y a 33 000 € pour les quatre projets réalisés par Campus Sport, 107 000 € pour les projets portés par le Bureau de la Vie Etudiante, principalement pour « Bienvenue aux étudiants », l'événement

de rentrée, 87 390 € pour le service Sciences, Arts et Culture et 50 680 € pour le Service Santé des Etudiants. Ce qui représente une somme totale de 278 727,70 €.

La CFVU s'est prononcée favorablement avec 23 votes pour et une abstention.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des observations sur ce bilan CVEC ? (*Néant*).

Je vous propose de voter.

Pour un avis favorable à ces attributions, pour les personnes présentes, qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité moins une abstention.

Merci.

7.9 Commission CVEC Réattribution du reliquat 2025

M. Joubert.- Je vais un peu contextualiser pour cette délibération qui est particulière cette année.

La commission CVEC a permis de discuter de ce qu'on appelle le reliquat puisqu'un reliquat existait sur les fonds FSDIE et CVEC. La commission a voté en faveur de l'utilisation des sommes de reliquat FSDIE pour les parts fixes des services pour les objectifs que je vais vous énumérer.

Il s'agit déjà d'un rééquilibrage des parts fixes car certains services étaient sous-dotés, on l'a vu dans les axes majeurs, donc de donner une dotation plus élevée à certains services supports. La CVEC étant fléchée vie étudiante, le Bureau de la Vie Etudiante dispose du plus grand nombre d'actions à développer et à porter, mais il n'avait pas nécessairement les moyens pour toutes les porter. La réaffectation de ce reliquat et notamment l'augmentation des parts fixes va permettre au BVE de développer une mission égalité au sein du BVE pour les actions liées à la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes et aussi en lien avec la responsable des aménagements des études et la mission handicap dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil de nos étudiantes et de nos étudiants.

Il y a un autre aspect qui semblait également important à la commission CVEC, c'était d'augmenter ou de donner une dotation au Service Commun de la Documentation pour financer les actions de vie étudiante réalisées en BU. La BU n'étant pas bénéficiaire de la CVEC, *via* l'augmentation de la part fixe du BVE, la BU pourra faire des demandes *via* le BVE pour ses actions de vie étudiante. Vous savez que les BU sont un lieu de vie étudiante essentiel sur tous nos campus puisqu'elles sont ouvertes sur des plages horaires extrêmement étendues et elle développe notamment beaucoup d'événements de cohésion des sensibilisations.

Les sommes conduisent à répartir de la manière suivante les parts fixes :

Le BVE disposerait de 60 000 € pour la mission égalité, de 60 000 € également pour la pérennisation de la ressourcerie sur le campus de la Bouloie.

Le Service Sciences, Arts et Culture disposerait de 70 000 € de plus pour la réalisation des actions en partenariat avec la Rodia, le concert de rentrée, et aussi pour développer une action culturelle récurrente à développer en faveur des étudiants avec l'image d'un pass-culture ou ce genre d'aspect qui fait partie des objectifs du service.

Le SCD serait doté d'une somme de 30 000 € pour les actions de vie étudiante en BU.

Il a été proposé aussi d'attribuer une somme de 5 000 € aux quatre services supports et au

SCD pour les petites actions quotidiennes dédiées à la vie étudiante, mais aussi pour favoriser, si l'occasion se présente, l'accueil d'un ou deux apprentis.

La CFVU s'est prononcée favorablement à l'unanimité des 24 votants pour cette répartition ou re-répartition à la fois du reliquat et redéfinition des parts fixes.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de voter.

Pour un avis favorable, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité.

Merci.

7.10 Travaux de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 25 novembre 2025 : demandes de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €

M. Joubert.- Nous passons au Fonds Social des Initiatives Etudiantes, le FSDIE. C'est une commission qui s'est réunie le 25 novembre. Elle est présidée statutairement par le vice-président élu étudiant, donc Josias Anaté. Elle est préparée par le vice-président et les services du BVE.

Il y a deux délibérations qui sont définies par rapport à la somme attribuée. Les sommes inférieures à 23 000 € sont validées et attribuées par la CFVU et pour les sommes supérieures à 23 000 €, un avis est émis par la CFVU avec un vote définitif par les élus du CA.

Vous avez le tableau avec les bilans et les projets. Il y a eu une étude très fine et très poussée sur les bilans des projets qui ont été effectués avec des règles très bien définies qui sont connues de toutes et de tous. Je ne vais pas rentrer dans les détails ; vous avez des avis favorables.

Sur les bilans, il y a toujours une partie « reliquat » qui est à valider, qui dépend de la façon dont le projet a été effectivement réalisé et s'il remplit les objectifs liés au FSDIE. En fonction de ces avis, le reliquat est versé.

Sur les quatre projets portés par les associations dites institutionnelles (Radio Campus, ENS, Théâtre Universitaire et Orchestre Universitaire), il y a un avis favorable.

Il y a beaucoup d'autres projets, mais ils sont validés uniquement par la CFVU puisqu'ils sont sur un ordre de grandeur financier inférieur à 23 000 €. Là, vous ne voyez donc que les projets portés par les associations dites institutionnelles de l'établissement.

La CFVU s'est prononcée par 24 votes pour sur les 24 votants.

Le Président.- Merci Pierre.

Sur ces subventions FSDIE, y-a-il des questions ? (*Néant*).

Je vous propose de valider la proposition.

Pour un avis favorable, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Unanimité*).

Merci.

Nous passons au dernier point.

7.11 Accréditation Master M2E de l'INSPÉ

M. Joubert.- L'accréditation du master M2E fait suite à la réforme de la formation initiale des enseignants portée par l'UNSA Education Nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Pour faire simple, nous proposons de demander une accréditation pour les trois mentions M2E 1^{er} degré, M2E 2nd degré, M2E CPE avec un dossier qui vous a été transmis, qui n'est pas encore la maquette ni les M3C, c'est la demande d'accréditation avec plusieurs items sur lesquels nous devons nous positionner (la cartographie, la répartition prévisionnelle, l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat, les thématiques transversales, l'adossement à la recherche des mémoires de master).

Je voudrais souligner que ce travail se fait dans une étroite collaboration extrêmement constructive avec les services du rectorat puisque je vous rappelle que dans ces masters, le rectorat va, à terme, prendre en charge 50 % des capacités d'enseignement. C'est un engagement des deux institutions (université et rectorat).

L'INSPÉ a voté favorablement dans son conseil d'institut le 22 octobre 2025.

Il se trouve que pour respecter les délais de MonMaster, nous avons déjà déposé le dossier à la DGESIP fin octobre puisque c'était la *deadline*, que l'accréditation est déjà acceptée par la DGESIP pour que nous puissions implémenter MonMaster et nous avons voté tout à l'heure les capacités de ce master.

Tout cela étant bien sûr sous réserve que la délibération de la CFVU de la semaine dernière et celle du CA d'aujourd'hui valident formellement cette demande.

La CFVU s'est prononcée par 24 votes pour sur les 24 votants pour cette demande d'accréditation.

Le Président.- Merci Pierre.

Y a-t-il des questions à ce sujet ? (*Néant*).

Je vous propose de voter.

Pour une validation de la proposition, pour les personnes présentes, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Pour les personnes représentées, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(*Unanimité*).

Merci.

Nous n'avons pas reçu de questions diverses.

Je ne vais pas libérer tout le monde car nous allons avoir deux courts CA restreints, un restreint MCF-PR et un restreint PR.

Je remercie pour leur endurance toutes celles et ceux qui vont nous quitter maintenant, l'après-midi a en effet été long.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et nous nous retrouverons l'année prochaine.

-:-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55).